



Société anonyme au capital de 1 000 024 292,50 euros  
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS  
552 120 222 R.C.S. PARIS

# PREMIERE ACTUALISATION

DU

# DOCUMENT DE REFERENCE 2014

Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2014  
sous le numéro D.14-0115.



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mai 2014 sous le numéro D.14-0115-A01. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire

# SOMMAIRE

## ACTUALISATION PAR CHAPITRE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2014

<b>1 - CHAPITRE 1 : HISTORIQUE ET PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE .....</b>	<b>3</b>
COMPLEMENT AU TABLEAU DES CHIFFRES CLES PUBLIE LE 4 MARS 2014.....	3
1.1 COMMUNIQUE DE PRESSE ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE 2014.....	3
1.1.1 <i>Communiqué de presse du 18 mars 2014 : Société Générale annonce sa volonté de se renforcer dans le capital de Boursorama.....</i>	3
1.1.2 <i>Communiqué de presse du 31 mars 2014 : communication des séries trimestrielles 2013 pro-forma ....</i>	4
1.1.3 <i>Communiqué de presse du 11 avril 2014 : Acquisition de 7% du capital de Rosbank.....</i>	4
1.1.4 <i>Communiqué de presse du 7 mai 2014 : Société Générale finalise l'acquisition de Newedge.....</i>	4
1.1.5 <i>Communiqué de presse du 7 mai 2014 : Résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2014.....</i>	5
<b>2 - CHAPITRE 2 – RAPPORT D’ACTIVITE DU GROUPE .....</b>	<b>6</b>
2.1 COMMUNICATION DES SERIES TRIMESTRIELLES 2013 PRO-FORMA .....	6
2.2 RESULTATS DU 1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE 2014 (COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 MAI 2014) – ACTUALISATION DES PAGES 24 A 45 DU DDR 2014.....	16
<b>3 - CHAPITRE 3 : GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE .....</b>	<b>42</b>
3.1 STRUCTURE ET ORGANES DU GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE .....	42
3.1.1 <i>Conseil d’administration et Direction générale.....</i>	42
<i>Communiqué du 17 mars 2014 : propositions de renouvellement et de nomination d’administrateurs .....</i>	42
<i>Communiqué de presse du 17 mars 2014 : nominations au sein de la Direction générale du Groupe.....</i>	43
3.2 REMUNERATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE .....	44
3.2.1 <i>Le plan 2014 d’attribution gratuite d’actions aux salariés .....</i>	44
3.2.2 <i>Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération.....</i>	44
<b>4 - CHAPITRE 4 : RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES.....</b>	<b>67</b>
4.1 RATIOS REGLEMENTAIRES .....	67
4.1.1 <i>Gestion des ratios prudentiels – actualisation des pages 143 et 144 du DDR 2014.....</i>	67
4.1.2 <i>Extrait de la présentation du 7 mai 2014 : Résultats du premier trimestre 2014 (et annexes) – actualisation des pages 125 et 145 du DR 2014 .....</i>	67
4.2 FACTEURS DE RISQUES (ACTUALISATION DE LA PAGE 130 DU DDR 2014) .....	69
4.3 COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX - ACTUALISATION DE LA PAGE 160 DU DDR 2014 .....	71
4.4 COMPLEMENT AU RAPPORT PILIER 3 PUBLIE DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE LE 4 MARS 2014 : RISQUES DE CREDIT.....	71
4.5 EVOLUTION DE LA VAR DE TRADING - ACTUALISATION DE LA PAGE 177 DU DDR 2014 .....	72
4.6 EXIGENCES EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHE -COMPLEMENT A LA PAGE 180 DU DDR 2014.....	72
4.7 RISQUES JURIDIQUES (ACTUALISATION DES PAGES 202 A 204 DU DDR 2014) .....	73
4.8 MISE A JOUR DU TABLEAU N°29, PAGE 189 DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	73
<b>5 - CHAPITRE 7 : ACTION, CAPITAL ET ELEMENTS JURIDIQUES.....</b>	<b>74</b>
5.1 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL.....	74
5.1.1 <i>Plan d’Attribution d’Actions Gratuites pour tous.....</i>	74
5.1.2 <i>Opération en cours : augmentation de capital réservée aux salariés .....</i>	74
5.2 STATUTS.....	74
<b>6 - CHAPITRE 8 : RESPONSABLE DE L’ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....</b>	<b>84</b>
6.1 RESPONSABLE DE L’ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	84
6.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE.....	84
6.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....	85
<b>7 - CHAPITRE 9 : TABLE DE CONCORDANCE.....</b>	<b>86</b>
7.1 TABLE DE CONCORDANCE DE L’ACTUALISATION .....	86
7.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT PILIER 3 .....	88
<b>ANNEXE 1 : COMPLEMENT AU RAPPORT PILIER 3 PUBLIE DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE LE 4 MARS 2014 .....</b>	<b>90</b>

## 1 - Chapitre 1 : Historique et présentation de Société Générale

### Complément au tableau des chiffres clés publié le 4 mars 2014

Rappel des encours de crédits et dépôts de la clientèle inscrits au bilan du groupe.

(en Md EUR)	2013	2012	2011	2010	2009
Crédits clientèle	315	327	352	359	337
Dépôts clientèle	320	305	289	310	279

### 1.1 Communiqués de presse et événements postérieurs au dépôt du document de référence 2014

#### 1.1.1 Communiqué de presse du 18 mars 2014 : Société Générale annonce sa volonté de se renforcer dans le capital de Boursorama

Société Générale annonce son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat sur les titres Boursorama suite à la signature avec Groupe Caixa d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert sur Boursorama.

Société Générale et Groupe Caixa détenant à ce jour respectivement environ 56% et 21% du capital de Boursorama, viennent de renforcer leur coopération et de formaliser leur vision stratégique commune de la banque en ligne en France et en Europe au travers de la signature le 17 mars 2014 d'un pacte d'actionnaires relatif à Boursorama, qui a pour effet de créer une situation d'action de concert entre Société Générale et Groupe Caixa.

Suite à la conclusion de ce nouveau pacte, Société Générale déposera ce même jour auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Boursorama non encore détenues par Groupe Caixa et Société Générale, au prix de 12 euros par action (l'« Offre »).

Le renforcement de Société Générale dans le capital de Boursorama, leader de la banque en ligne en France, s'inscrit dans la volonté du Groupe de poursuivre son développement sur ce marché.

Conformément à la réglementation boursière, le conseil d'administration de Boursorama désignera un expert indépendant, chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre. Les conclusions de ce rapport, qui figurera dans le projet de note en réponse de Boursorama, seront présentées sous la forme d'une attestation d'équité.

Le calendrier indicatif de l'Offre, qui sera soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers, sera publié ultérieurement, lors du dépôt du projet de note d'information établi par Société Générale.

L'Offre, qui devrait être ouverte dans le courant du mois de mai 2014, sera suivie d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions Boursorama, dans le cas où les actionnaires minoritaires hors Groupe Caixa détiendraient, à l'issue de l'offre, moins de 5% du capital et des droits de vote de Boursorama.

### **1.1.2 Communiqué de presse du 31 mars 2014 : communication des séries trimestrielles 2013 pro-forma**

Voir chapitre 2 page 6.

### **1.1.3 Communiqué de presse du 11 avril 2014 : Acquisition de 7% du capital de Rosbank**

Dans la continuité de sa politique de renforcement au capital de Rosbank, Société Générale annonce l'acquisition de la participation du groupe Interros dans Rosbank, soit 7 % du capital, portant ainsi sa participation à 99,4%.

Cette transaction a un impact limité de quelques points de base sur le ratio Common Equity Tier 1 du groupe Société Générale.

L'engagement du groupe Société Générale en Russie s'inscrit dans une vision à long terme intégrant d'une part la poursuite du développement des relations économiques entre la Russie et l'Europe et d'autre part le potentiel de croissance du secteur bancaire russe.

Les encours de crédit de Rosbank représentent environ 3,5% du total des encours du groupe Société Générale au 31 décembre 2013 et ne comportent pas d'exposition sur l'Ukraine. Le Générale rappelle par ailleurs que son exposition sur l'Ukraine est extrêmement limitée.

### **1.1.4 Communiqué de presse du 7 mai 2014 : Société Générale finalise l'acquisition de Newedge**

Société Générale annonce la finalisation de l'acquisition auprès de Crédit Agricole de la participation restante de 50% dans le capital de Newedge, filiale de courtage de dérivés, portant ainsi la détention de Société Générale à 100%, ainsi que de la cession concomitante de 5% du capital d'Amundi, réduisant ainsi la détention de Société Générale à 20%.

Cette acquisition va permettre d'allier les forces d'une banque internationale de premier plan à celles d'un courtier de dérivés leader mondial. Avec la combinaison des activités de Société Générale et des activités d'exécution et de compensation de Newedge (sur produits listés et de gré à gré), les clients bénéficieront à la fois d'une offre complète intégrée d'activités de marchés, incluant la recherche cross asset et des solutions d'investissement et de couverture sur mesure, auxquelles s'ajoutent une offre leader sur le Prime Brokerage, un modèle d'agent reconnu par ses clients, et un service d'exécution directe sur 85 marchés dans le monde.

« La finalisation de l'acquisition de Newedge est une initiative stratégique importante qui va nous permettre de nous positionner comme un acteur clé dans le secteur en plein développement des services aux investisseurs post marchés, commente Christophe Mianné Directeur Délégué du pôle Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs de Société Générale. Nous pourrions offrir à nos clients le meilleur des deux institutions: la garantie financière et les capacités de financement d'une institution financière de premier plan alliées aux positions de leader de Newedge, notamment en matière de prime brokerage et de services de compensation. Nous renforçons ainsi notre présence à l'international tout en nous positionnant favorablement dans le nouvel environnement réglementaire».

La finalisation de ces deux transactions aura un impact positif modéré sur le résultat net part du Groupe et un impact négatif d'environ 10 pb sur le ratio Core Tier One Bâle 3 du Groupe au T2 2014.

La réalisation du projet a reçu l'approbation des autorités réglementaires compétentes.

#### **1.1.5 Communiqué de presse du 7 mai 2014 : Résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2014**

Voir chapitre 2, page 16.

## 2 - Chapitre 2 – Rapport d'activité du Groupe

---

### 2.1 Communication des séries trimestrielles 2013 pro-forma

A la suite de l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, des nouvelles normes comptables IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et 11 « Partenariats », Société Générale communique les séries trimestrielles 2013 pro-forma intégrant les effets de ces normes de façon rétrospective.

L'entrée en vigueur de la norme IFRS 10 est sans incidence sur ces séries trimestrielles.

L'entrée en application de la norme IFRS 11 induit un changement de méthode de consolidation de certaines filiales antérieurement consolidées par intégration proportionnelle et désormais mises en équivalence :

- au sein du pôle de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS), les filiales Newedge Group et Fortune Fund Management CO., LTD
- au sein du pôle Réseaux de Banque de détail en France, des sous-filiales de Sogeprom et la filiale Antarius (sous-consolidée par le Crédit du Nord)

Par ailleurs, à la suite d'une réorganisation interne, Franfinance, présenté jusqu'au 31 décembre 2013 dans le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux est rattaché à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux activités de Banque de détail en France. Ce changement est également reflété de façon rétroactive dans les séries trimestrielles publiées.

Enfin, l'entrée en application des normes « Bâle 3 » a impliqué un changement dans le capital alloué aux différents pôles : les fonds propres sont alloués selon les nouvelles règles CRR/CRD4 applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sans prise en compte des dispositions transitoires prévues par le Règlement (c'est-à-dire sans phasage). Les capitaux alloués sont déterminés sur la base de 10% des encours pondérés affectés à l'activité en début de période (contre 9% auparavant). Ce changement, assorti d'une modification des conditions de rémunération de ce capital, est sans effet sur le produit net bancaire des différents pôles d'activité. Le montant du capital alloué aux activités selon les nouvelles normes est également publié dans les séries pro-forma.

Ces nouvelles séries trimestrielles sont téléchargeables en format Excel sur le site internet du Groupe ([www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com) / Investisseurs / Résultats financiers).

## 1. Séries trimestrielles pro-forma

<i>(en millions d'euros)</i>	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
<b>Groupe</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4 981</b>	<b>6 120</b>	<b>5 636</b>	<b>5 696</b>	<b>22 433</b>
Frais de gestion	-3 971	-3 813	-3 858	-4 405	<b>-16 047</b>
Résultat brut d'exploitation	1 010	2 307	1 778	1 291	<b>6 386</b>
Coût net du risque	-927	-985	-1 093	-1 045	<b>-4 050</b>
Résultat d'exploitation	83	1 322	685	246	<b>2 336</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	448	0	-7	134	<b>575</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	50	46	45	-80	<b>61</b>
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	-50	<b>-50</b>
Charge fiscale	-119	-298	-93	-18	<b>-528</b>
Résultat net	462	1 070	630	232	<b>2 394</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle	98	115	96	41	<b>350</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>364</b>	<b>955</b>	<b>534</b>	<b>191</b>	<b>2 044</b>
Fonds propres moyens	41 298	41 761	42 283	42 375	<b>41 929</b>
ROE Groupe (après impôt)	2,8%	8,4%	4,3%	0,8%	<b>4,1%</b>
Coefficient d'exploitation (hors réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre)	65,9%	62,8%	65,8%	72,5%	<b>66,8%</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
<b>Banque de détail en France</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 070</b>	<b>2 119</b>	<b>2 086</b>	<b>2 161</b>	<b>8 437</b>
Frais de gestion	-1 335	-1 322	-1 316	-1 385	<b>-5 358</b>
Résultat brut d'exploitation	735	798	770	776	<b>3 079</b>
Coût net du risque	-323	-295	-293	-346	<b>-1 258</b>
Résultat d'exploitation	412	502	477	430	<b>1 821</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1	0	0	2	<b>2</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	10	9	11	<b>37</b>
Charge fiscale	-148	-181	-171	-156	<b>-656</b>
Résultat net	271	331	314	287	<b>1 203</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle	4	1	0	2	<b>7</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>267</b>	<b>329</b>	<b>314</b>	<b>286</b>	<b>1 196</b>
Fonds propres normatifs moyens	9 649	9 648	9 575	9 626	<b>9 625</b>
Coefficient d'exploitation	64,5%	62,4%	63,1%	64,1%	<b>64,1%</b>

(en millions d'euros)

	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
<b>Banque de détail et Services Financiers Internationaux</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 932</b>	<b>1 929</b>	<b>1 911</b>	<b>1 990</b>	<b>7 762</b>
Frais de gestion	-1 113	-1 095	-1 065	-1 094	-4 367
Résultat brut d'exploitation	819	834	845	897	3 395
Coût net du risque	-406	-409	-383	-636	-1 835
Résultat d'exploitation	413	425	462	260	1 560
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	-1	0	4	6
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	9	6	6	10	31
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-113	-116	-128	-81	-438
Résultat net	312	314	340	194	1 160
Dont participations ne donnant pas le contrôle	56	72	58	-9	177
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>256</b>	<b>242</b>	<b>282</b>	<b>203</b>	<b>983</b>
Fonds propres normatifs moyens	10 938	10 510	10 380	10 220	10 512
Coefficient d'exploitation	57,6%	56,8%	55,7%	55,0%	56,3%
<b>dont Banque de détail à l'international</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 478</b>	<b>1 450</b>	<b>1 418</b>	<b>1 490</b>	<b>5 836</b>
Frais de gestion	-869	-846	-823	-842	-3 380
Résultat brut d'exploitation	610	604	594	648	2 456
Coût net du risque	-377	-378	-356	-629	-1 740
Résultat d'exploitation	233	226	239	18	716
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	0	5	7
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3	2	3	2	9
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-57	-54	-57	-6	-174
Résultat net	182	174	184	19	558
Dont participations ne donnant pas le contrôle	57	65	62	-14	170
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>125</b>	<b>108</b>	<b>122</b>	<b>33</b>	<b>388</b>
Fonds propres normatifs moyens	7 118	6 655	6 543	6 420	6 684
Coefficient d'exploitation	58,8%	58,3%	58,1%	56,5%	57,9%
<b>dont Services financiers spécialisés aux entreprises et Assurances</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>479</b>	<b>499</b>	<b>520</b>	<b>543</b>	<b>2 042</b>
Frais de gestion	-232	-237	-238	-248	-956
Résultat brut d'exploitation	247	262	282	296	1 086
Coût net du risque	-24	-25	-28	-26	-103
Résultat d'exploitation	223	237	254	270	983
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	-1	0	0	-1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	5	3	10	25
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-71	-75	-81	-84	-311
Résultat net	158	166	176	196	696
Dont participations ne donnant pas le contrôle	2	2	2	2	7
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>157</b>	<b>164</b>	<b>175</b>	<b>194</b>	<b>689</b>
Fonds propres normatifs moyens	3 612	3 639	3 624	3 613	3 622
Coefficient d'exploitation	48,5%	47,6%	45,8%	45,6%	46,8%



(en millions d'euros)

	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
<b>dont Services Financiers Spécialisés aux entreprises</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>297</b>	<b>314</b>	<b>332</b>	<b>348</b>	<b>1 292</b>
Frais de gestion	-166	-168	-167	-175	-676
Résultat brut d'exploitation	131	146	166	173	616
Coût net du risque	-24	-25	-28	-26	-103
Résultat d'exploitation	107	121	138	147	513
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	-1	0	0	-1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	5	3	10	25
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-34	-38	-44	-46	-161
Résultat net	80	87	98	112	376
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	1	1	1	5
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>78</b>	<b>86</b>	<b>96</b>	<b>111</b>	<b>371</b>
Fonds propres normatifs moyens	2 157	2 149	2 122	2 096	2 131
Coefficient d'exploitation	55,8%	53,5%	50,1%	50,4%	52,3%
<b>dont Assurances</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>182</b>	<b>185</b>	<b>187</b>	<b>195</b>	<b>750</b>
Frais de gestion	-67	-69	-71	-72	-280
Résultat brut d'exploitation	116	116	116	123	470
Coût net du risque	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	116	116	116	123	470
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-37	-37	-37	-39	-150
Résultat net	79	79	79	84	320
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	1	2
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>83</b>	<b>318</b>
Fonds propres normatifs moyens	1 455	1 491	1 502	1 517	1 491
Coefficient d'exploitation	36,6%	37,5%	38,2%	37,1%	37,3%
<b>dont autres</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>-26</b>	<b>-20</b>	<b>-27</b>	<b>-43</b>	<b>-116</b>
Frais de gestion	-11	-12	-4	-4	-31
Résultat brut d'exploitation	-37	-32	-31	-47	-147
Coût net du risque	-5	-6	1	19	8
Résultat d'exploitation	-42	-38	-30	-28	-139
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	-1	0	-2	-3
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	15	13	10	10	48
Résultat net	-28	-26	-20	-21	-94
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-3	5	-5	3	0
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>-25</b>	<b>-30</b>	<b>-15</b>	<b>-24</b>	<b>-94</b>
Fonds propres normatifs moyens	208	215	214	187	206
Coefficient d'exploitation	n/s	n/s	n/s	n/s	n/s

(en millions d'euros)

	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
<b>Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 266</b>	<b>2 093</b>	<b>2 076</b>	<b>1 947</b>	<b>8 382</b>
Frais de gestion	-1 469	-1 352	-1 421	-1 831	-6 073
Résultat brut d'exploitation	797	741	655	115	2 308
Coût net du risque	-71	-185	-230	-60	-546
Résultat d'exploitation	726	556	425	55	1 762
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	0	0	-1	4
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	29	29	20	-110	-32
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	-50	-50
Charge fiscale	-189	-124	-74	-76	-462
Résultat net	571	461	371	-181	1 222
Dont participations ne donnant pas le contrôle	4	5	4	3	16
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>567</b>	<b>456</b>	<b>366</b>	<b>-184</b>	<b>1 206</b>
Fonds propres normatifs moyens	15 598	15 797	14 356	13 214	14 742
Coefficient d'exploitation	65%	65%	68%	94%	72%
<b>dont Activités de marché</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 383</b>	<b>1 158</b>	<b>1 139</b>	<b>1 039</b>	<b>4 718</b>
<i>dont Actions</i>	629	621	621	646	2 519
<i>dont Taux, Changes et Matières premières</i>	754	537	517	392	2 199
Frais de gestion	-790	-691	-760	-1 069	-3 310
Résultat brut d'exploitation	593	467	378	-30	1 408
Coût net du risque	4	-2	3	-4	1
Résultat d'exploitation	597	465	381	-34	1 409
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-171	-121	-89	-106	-486
Résultat net	426	344	292	-139	923
Dont participations ne donnant pas le contrôle	4	3	4	2	13
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>423</b>	<b>341</b>	<b>288</b>	<b>-141</b>	<b>910</b>
Fonds propres normatifs moyens	7 569	7 545	6 738	6 547	7 100
Coefficient d'exploitation	57%	60%	67%	103%	70%
<b>dont Financement et Conseil</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>475</b>	<b>402</b>	<b>443</b>	<b>477</b>	<b>1 797</b>
Frais de gestion	-308	-277	-286	-345	-1 216
Résultat brut d'exploitation	167	125	156	132	581
Coût net du risque	-43	-47	-61	13	-138
Résultat d'exploitation	124	78	96	145	443
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	0	0	3
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-19	-1	-4	10	-14
Résultat net	109	77	92	155	432
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	1	0	1	2
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>109</b>	<b>76</b>	<b>92</b>	<b>154</b>	<b>430</b>
Fonds propres normatifs moyens	3 460	3 531	3 435	3 272	3 425
Coefficient d'exploitation	65%	69%	65%	72%	68%

(en millions d'euros)

	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
<b>dont Actifs gérés en extinction</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>-10</b>	<b>83</b>	<b>61</b>	<b>16</b>	<b>150</b>
Frais de gestion	-18	-11	-22	-13	-64
Résultat brut d'exploitation	-28	72	39	3	86
Coût net du risque	-35	-132	-154	-62	-382
Résultat d'exploitation	-63	-60	-115	-58	-296
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	1	1
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	18	17	33	16	85
Résultat net	-45	-42	-82	-41	-210
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>-45</b>	<b>-42</b>	<b>-82</b>	<b>-41</b>	<b>-210</b>
Fonds propres normatifs moyens	2 711	2 472	1 978	1 116	2 069
Coefficient d'exploitation	n/s	13%	37%	80%	43%
<b>dont Gestion d'Actifs et Banque Privée</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>264</b>	<b>272</b>	<b>281</b>	<b>255</b>	<b>1 072</b>
<i>dont Lyxor</i>	50	38	47	52	186
<i>dont Banque Privée</i>	205	231	227	195	858
<i>dont autres</i>	8	4	7	8	28
Frais de gestion	-206	-217	-201	-218	-842
Résultat brut d'exploitation	58	55	79	38	230
Coût net du risque	4	-5	-19	-7	-27
Résultat d'exploitation	62	50	61	30	203
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	28	30	23	33	114
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-14	-11	-14	-8	-47
Résultat net	76	69	70	56	271
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>76</b>	<b>69</b>	<b>70</b>	<b>56</b>	<b>271</b>
Fonds propres normatifs moyens	1 023	1 005	1 006	1 004	1 009
Coefficient d'exploitation	78%	80%	72%	85%	79%
<b>dont Métier Titres et Courtage</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>155</b>	<b>177</b>	<b>153</b>	<b>159</b>	<b>644</b>
Frais de gestion	-148	-155	-151	-187	-641
Résultat brut d'exploitation	7	22	2	-28	3
Coût net du risque	-1	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	6	23	2	-28	3
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	0	0	0	1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	-1	-3	-144	-148
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	-50	-50
Charge fiscale	-3	-8	-1	11	0
Résultat net	5	13	-2	-211	-194
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	1
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>-2</b>	<b>-211</b>	<b>-195</b>
Fonds propres normatifs moyens	836	1 244	1 199	1 275	1 139
Coefficient d'exploitation	96%	87%	99%	118%	100%

(en millions d'euros)

	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013
<b>Hors Pôles</b>					
<b>Produit net bancaire</b>	<b>-1 287</b>	<b>-21</b>	<b>-437</b>	<b>-402</b>	<b>-2 147</b>
- dont MtM passifs financiers	-1 045	53	-223	-379	-1 594
Frais de gestion	-55	-44	-55	-95	-249
Résultat brut d'exploitation	-1 342	-65	-492	-497	-2 396
Coût net du risque	-127	-96	-186	-2	-411
Résultat d'exploitation	-1 469	-161	-679	-499	-2 807
Gains ou pertes nets sur autres actifs	441	1	-7	128	563
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4	2	10	9	26
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0
Charge fiscale	331	123	280	294	1 028
Résultat net	-692	-36	-395	-68	-1 191
Dont participations ne donnant pas le contrôle	34	38	33	45	150
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>-727</b>	<b>-73</b>	<b>-428</b>	<b>-113</b>	<b>-1 341</b>

## 2 Incidence de la mise en œuvre de la norme IFRS 11 par pôle

	GBIS		BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE	
	<i>Newedge</i>	<i>Fortune Fund Mgt</i>	<i>Sogeprom</i>	<i>Antarius</i>
<b>12M-13</b>				
Produit net bancaire	-301	-28	-3	-46
Frais de gestion	325	16	0	9
Coût net du risque	2	0	0	0
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-148	8	3	23
Résultat net part du Groupe	-131	0	0	0

	GBIS		BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE	
	<i>Newedge</i>	<i>Fortune Fund Mgt</i>	<i>Sogeprom</i>	<i>Antarius</i>
<b>T1-13</b>				
Produit net bancaire	-89	-6	0	-11
Frais de gestion	87	3	0	2
Coût net du risque	1	0	0	0
Quote-part des sociétés mises en équivalence	0	2	0	6
Résultat net part du Groupe	0	0	0	0

	GBIS		BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE	
	<i>Newedge</i>	<i>Fortune Fund Mgt</i>	<i>Sogeprom</i>	<i>Antarius</i>
<b>T2-13</b>				
Produit net bancaire	-89	-7	-1	-12
Frais de gestion	90	3	0	3
Coût net du risque	0	0	0	0
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-1	3	1	6
Résultat net part du Groupe	0	0	0	0

	GBIS		BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE	
	Newedge	Fortune Fund Mgt	Sogeprom	Antarius
<b>T3-13</b>				
Produit net bancaire	-72	-7	0	-11
Frais de gestion	76	5	0	2
Coût net du risque	1	0	0	0
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-3	1	0	6
Résultat net part du Groupe	0	0	0	0

	GBIS		BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE	
	Newedge	Fortune Fund Mgt	Sogeprom	Antarius
<b>T4-13</b>				
Produit net bancaire	-52	-8	-2	-12
Frais de gestion	72	5	0	3
Coût net du risque	0	0	0	0
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-144	2	2	5
Résultat net part du Groupe	-131	0	0	0

*NB. L'application de la norme IFRS 11 « Partenariats » entraîne la réalisation de tests de dépréciation sur la valeur des participations dans les filiales désormais mises en équivalence. L'application rétrospective de ces nouvelles dispositions a conduit Société Générale à intégrer dans les résultats consolidés pro-forma du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 une charge de dépréciation sur la valeur de sa participation mise en équivalence dans Newedge. La filiale Newedge est intégrée aux résultats de la ligne métier « Métier Titres et Courtages », la filiale Fortune Fund Management à ceux de « Gestion d'actifs et Banque Privée ».*

3 Incidence du transfert de Franfinance de la Banque de Détail et Services Financiers Internationaux (IBFS) à la Banque de détail en France sur les résultats des pôles

	BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE	IBFS	Hors Pôles
<b>12M-13</b>			
Produit net bancaire	250	-250	0
Frais de gestion	-100	100	0
Coût net du risque	-106	106	0
Résultat courant avant impôt	48	-48	0
Impôt sur les sociétés	-16	11	4
Résultat net part du Groupe	33	-37	4

	BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE	IBFS	Hors Pôles
<b>T1-13</b>			
Produit net bancaire	66	-66	0
Frais de gestion	-27	27	0
Coût net du risque	-22	22	0
Résultat courant avant impôt	18	-18	0
Impôt sur les sociétés	-6	4	2
Résultat net part du Groupe	12	-14	2

	BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE	IBFS	Hors Pôles
<b>T2-13</b>			
Produit net bancaire	63	-63	0
Frais de gestion	-27	27	0
Coût net du risque	-22	22	0
Résultat courant avant impôt	16	-16	0
Impôt sur les sociétés	-5	3	2
Résultat net part du Groupe	11	-13	2

	BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE	IBFS	Hors Pôles
<b>T3-13</b>			
Produit net bancaire	61	-61	0
Frais de gestion	-25	25	0
Coût net du risque	-30	30	0
Résultat courant avant impôt	8	-8	0
Impôt sur les sociétés	-2	2	0
Résultat net part du Groupe	6	-6	0

	BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE	IBFS	Hors Pôles
<b>T4-13</b>			
Produit net bancaire	60	-60	0
Frais de gestion	-22	22	0
Coût net du risque	-32	32	0
Résultat courant avant impôt	7	-7	0
Impôt sur les sociétés	-2	2	0
Résultat net part du Groupe	5	-5	0

## 2.2 Résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 (Communiqué de presse du 7 mai 2014) – Actualisation des pages 24 à 45 du DDR 2014

### T1-14 : BONNES PERFORMANCES OPERATIONNELLES DANS UN ENVIRONNEMENT ENCORE PEU PORTEUR

- Revenus du Groupe\*\* : 5,8 Md EUR, en hausse de 3,3% /T1-13  
Produit net bancaire comptable : 5,7 Md EUR, +18,8%\* /T1-13
- Frais de gestion stables\* : +0,2%\* /T1-13
- Forte baisse du coût net du risque (65pb<sup>(1)</sup>) : -27,1%\* /T1-13
- ↗ Amélioration du résultat d'exploitation\*\* à 1 287 M EUR au T1-14 (contre 745 M EUR au T1-13)
- Finalisation de l'acquisition de Newedge Group
- Dépréciation de l'écart d'acquisition des activités en Russie : impact sur le résultat net part du Groupe de -525 M EUR,  
Résultat net part du Groupe\*\* réduit de 941 M EUR à 416 M EUR (798 M EUR au T1-13)
- Résultat net part du Groupe comptable : 315 M EUR
- Ratio CET1 en progression à 10,1%

**BNPA<sup>(2)</sup> : 0,30 EUR**

\* A périmètre et taux de change constants. Les variations pour les revenus hors effet de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre négligent l'éventuel effet change de cette réévaluation.

\*\* Hors éléments non économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre pour -158 M EUR au T1-14 et -1 045 M EUR au T1-13 en produit net bancaire, soit un impact en résultat net part du Groupe de respectivement -104 M EUR et -685 M EUR ; et DVA – *debt value adjustment*, ajustement de valeur lié au risque de crédit propre mis en place à la suite de l'entrée en vigueur de la norme comptable IFRS 13 pour +5 M EUR en produit net bancaire au T1-14 et +383 M EUR au T1-13, soit un impact en résultat net part du Groupe de respectivement +3 MEUR et +251 M EUR)

Les éléments relatifs aux données financières de l'année 2013 ont été retraités en raison de l'entrée en application des normes IFRS 10 et 11 qui s'appliquent de façon rétrospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

(1) Hors litiges, en points de base sur encours de début de période.

(2) Après déduction des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI au titre du T1-14 (respectivement 84 et 2 millions d'euros), et correction de l'effet des plus ou moins values sur rachats partiels enregistrées au cours du trimestre (soit +6 millions d'euros au T1-14). Voir note méthodologique n°3. Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, et DVA (*Debt Value Adjustment*, ajustement de valeur sur risque de crédit propre sur instruments financiers consécutif à la mise en œuvre de la norme IFRS 13), le bénéfice net par action s'élève à 0,43 euro par action, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI.



Le Conseil d'administration de Société Générale a examiné les résultats du premier trimestre 2014 le 6 mai 2014.

Dans un environnement globalement encore mitigé, le Groupe affiche une bonne performance opérationnelle. Le **produit net bancaire du Groupe**, retraité des éléments non économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et ajustement de valeur au titre du risque de crédit propre), en s'élevant à 5 829 millions d'euros, progresse de +3,3% par rapport au premier trimestre 2013.

L'activité commerciale a été soutenue au premier trimestre de l'année notamment dans les activités de Banque de détail. En France, dans un contexte d'amélioration lente de l'activité économique, la conquête de clients et la collecte de dépôts sont restées dynamiques. Les revenus sont stables par rapport à l'année dernière en dépit de taux d'intérêts faibles et de la baisse des commissions sur découvert imposée par la loi bancaire française. En Banque de détail et Services Financiers Internationaux, les revenus progressent de +2,4%\* par rapport au T1-13, avec notamment toujours une bonne collecte de dépôts et de solides performances des métiers d'Assurance et de Services Financiers aux entreprises. Les revenus dans les activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs sont résilients avec une baisse modérée de -4,7%\* par rapport au T1-13, dans un environnement de marché caractérisé par de faibles volumes dans les activités secondaires de fixed income.

Les **frais de gestion** sont stables (+0,2%\*) par rapport au T1-13, témoignant d'une gestion disciplinée des ressources.

Comme anticipé, le **coût du risque** est en forte baisse, avec des dotations nettes réduites de -27,1%\* par rapport à la même période en 2013, et un coût du risque commercial de 65 points de base<sup>(1)</sup> contre 75 points de base au premier trimestre 2013.

Le **résultat d'exploitation du Groupe** (hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA) est donc en hausse, à 1 287 millions d'euros, contre 745 millions d'euros au premier trimestre 2013.

Le premier trimestre 2014 a été marqué par l'émergence de la crise en Ukraine, avec des répercussions sur l'économie russe, en fort ralentissement. Le Groupe a confirmé sa vision de long terme sur le potentiel du marché bancaire russe et son engagement avec le rachat d'intérêts minoritaires à hauteur de 7% dans le capital de Rosbank le 11 avril 2014. Parallèlement, la baisse du rouble, les incertitudes croissantes sur l'environnement et le décalage dans le temps des performances attendues ont conduit le Groupe à déprécier l'écart d'acquisition existant sur la Russie, avec un impact négatif de -525 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe du premier trimestre 2014. Le Groupe présentera le 13 mai sa stratégie de développement à trois ans en Russie qui conforte la capacité à atteindre en 2016 une rentabilité satisfaisante dans un scénario d'apaisement progressif des tensions. Le Groupe rappelle par ailleurs, que la Russie représente 3% de ses expositions au niveau mondial et qu'il n'a pas d'exposition matérielle en Ukraine.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi au premier trimestre 2014 sa stratégie d'optimisation de l'allocation de son capital, avec l'annonce de la cession de ses activités de banque privée en Asie. Le closing de l'acquisition de la totalité de Newedge Group est intervenu le 6 mai 2014, toutes les autorisations réglementaires ayant été obtenues.

Au total, le **résultat net part du Groupe** s'élève à 315 millions d'euros (contre 364 millions d'euros au premier trimestre 2013). Retraité des éléments non-économiques\*\* le résultat net part du Groupe atteint 416 millions d'euros – et 941 millions d'euros avant dépréciation de l'écart d'acquisition sur les activités en Russie (le résultat correspondant au premier trimestre 2013 était de 798 millions d'euros et avait bénéficié de la plus-value de cession de la filiale égyptienne NSGB).

Enfin, le Groupe confirme la solidité de son bilan avec un ratio Common Equity Tier 1 de 10,1% en légère progression et un ratio LCR toujours très supérieur à 100%.

Commentant les résultats du Groupe à fin mars 2014, Frédéric Oudéa – Président-Directeur général – a déclaré :

**« Société Générale a confirmé au premier trimestre 2014 la dynamique opérationnelle positive de ses activités, avec des revenus solides, des coûts stables et un coût du risque en baisse. Accompagnée d'une forte collecte de dépôts auprès des clients, l'activité des métiers de banque de**

---

(1) Annualisé, hors litiges, sur actifs début de période et y compris les locations simples. Egalement hors actifs gérés en extinction en 2013.

détail en France et à l'International a été soutenue, et le pôle de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs a montré la solidité de ses performances commerciales et de sa rentabilité dans un environnement peu porteur. Les ratios de capital (Common Equity Tier 1 à 10,1%) et de liquidité affichent des niveaux robustes, bien au-delà des exigences réglementaires. Au moment où Société Générale, créée le 4 mai 1864, célèbre ses 150 ans au service de l'économie, la nouvelle phase de transformation et de développement du Groupe est bien engagée. Le Groupe détaillera ses priorités stratégiques et objectifs financiers pour les trois prochaines années le 13 mai prochain.»

## 1 - RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE

M EUR	T1-13	T1-14	Var T1/T1
Produit net bancaire	4 981	5 676	+14,0%
<i>A données constantes*</i>			+18,8%
<i>Produit net bancaire**</i>	5 643	5 829	+3,3%
Frais de gestion	(3 971)	(3 875)	-2,4%
<i>A données constantes*</i>			+0,2%
Résultat brut d'exploitation	1 010	1 801	+78,3%
<i>A données constantes*</i>			+97,6%
Coût net du risque	(927)	(667)	-28,0%
Résultat d'exploitation	83	1 134	x 13,7
<i>A données constantes*</i>			n/s
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	(525)	n/s
Résultat net part du Groupe comptable	364	315	-13,3%
ROE Groupe (après impôt)	2,8%	2,2%	

### Produit net bancaire

Le produit net bancaire du Groupe atteint 5 676 millions d'euros au T1-14, en hausse de +14,0% par rapport au T1-13, soit 5 829 millions hors éléments non-économiques<sup>(1)</sup> (+3,3%).

Pour rappel, les revenus du T1-13 avaient supporté la charge de la première application de la norme comptable IFRS 13, avec un coût lié à la CVA<sup>(1)</sup> d'environ -460 millions d'euros. Retraité de cet élément complémentaire au T1-13 et au T1-14 (pour + 52 millions d'euros), les revenus s'inscrivent en léger retrait, (-2,1%\* hors éléments non-économiques).

- Les revenus des activités de **Banque de détail en France (RBDF)** sont stables par rapport au T1-13. Dans un environnement économique morose, ils sont soutenus par une collecte de dépôts très dynamique, avec une bonne croissance des activités de banque numérique, où Société Générale confirme sa position de leader en France.
- Dans le pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS)**, les revenus sont en hausse de +2,4%\*. Ils s'inscrivent en léger retrait en Europe (-3,7%\*), et progressent nettement en Russie (+8,3%\*) ainsi que dans le reste du monde (+2,7%\*) dans les activités de Banque de détail à l'International. Les activités de Services Financiers aux entreprises (+13,9%\*) et Assurances (+6,1%\*) confirment une nouvelle fois leur dynamisme.
- Dans la **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS)**, une bonne activité commerciale soutient des revenus résilients (-4,7%\*), dans un environnement incertain.

L'incidence comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre est de -158 millions d'euros au T1-14 (et -1 045 au T1-13), et représente la plus grande partie du produit net bancaire du Hors Pôles. Au total les ajustements liés à la DVA (voir note méthodologique n°8) sont de +5 millions d'euros au

(1) Voir note méthodologique n°8. CVA : *Credit Value Adjustment*, ajustement de valeur au titre du risque de contrepartie mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme comptable IFRS 13.

T1-14 (et +383 millions d'euros au T1-13, date de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 13) ; ils sont imputés pour l'essentiel dans les revenus de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion du Groupe sont de -3 875 millions d'euros au T1-14 (-3 971 millions d'euros au T1-13), en baisse de -2,4% (stables à périmètre et changes constants, +0,2%\*). Les efforts de maîtrise des frais de gestion sont particulièrement sensibles dans les activités de Banque de détail en France (-0,4%\*), avec une hausse modérée dans les activités de Banque de détail et Services Financiers à l'International et de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs traduisant les investissements ciblés dans ces métiers.

### **Résultat d'exploitation**

Le résultat brut d'exploitation du Groupe s'inscrit en forte hausse, à 1 801 millions d'euros au T1-14 contre 1 010 millions d'euros au T1-13, principalement sous l'effet des variations non-économiques imputables à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre.

Le résultat brut d'exploitation progresse de +0,7%\* dans les activités de Banque de détail en France, et de +1,5%\* dans le pilier IBFS, tandis que l'environnement peu porteur du trimestre pèse sur le résultat brut d'exploitation du pôle GBIS (-15,2%\*). Hors éléments non-économiques et CVA, le résultat brut d'exploitation du Groupe est en baisse limitée de -6,6%\*.

La **charge nette du risque** du Groupe au T1-14 est de 667 millions d'euros, en baisse de -27,1%\* par rapport au T1-13 qui intégrait une dotation aux provisions collectives au titre du risque de litiges de -100 millions d'euros.

Le **coût du risque commercial** du Groupe s'établit à 65<sup>(1)</sup> points de base au T1-14, en baisse de -24 points de base par rapport au T4-13, malgré un environnement économique toujours difficile.

- Dans la **Banque de détail en France**, il baisse significativement à 51 points de base (contre 74 points de base au T4-13). Le coût du risque baisse de manière homogène dans le réseau Société Générale et dans celui du Crédit du Nord. La baisse est significative notamment sur la clientèle d'entreprises.
- A 138 points de base (contre 201 points de base au T4-13), le coût du risque du pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux** est en baisse marquée, avec des évolutions contrastées par zone. En Roumanie, après l'effort de provisionnement important réalisé au T4-13, le coût du risque baisse significativement et a engagé sa normalisation. En République tchèque, la situation est toujours satisfaisante. En Russie, la progression du coût du risque se concentre au T1-14 sur la clientèle de particuliers.
- Le coût du risque de la **Banque de Grande Clientèle et Solution Investisseurs** demeure à un niveau bas à 18 points de base (contre -2 points de base au T4-13), confirmant la qualité du portefeuille de crédit.

Le taux de couverture brut des engagements provisionnables du Groupe, hors actifs gérés en extinction s'élève à 59% à fin mars 2014, à comparer à 58% à fin décembre 2013).

Au total, le **résultat d'exploitation** du Groupe ressort à 1 134 millions d'euros au T1-14, contre 83 millions d'euros au T1-13. Cette variation s'explique principalement par l'effet de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (-1 045 millions d'euros au T1-13), et les dotations pour litiges (-100 millions d'euros au T1-13), qui ont eu un effet plus négatif en 2013 qu'en 2014.

---

<sup>(1)</sup> Taux annualisé, hors litiges et actifs gérés en extinction en 2013, sur actifs début de période et y compris les locations simples. Coûts du risque au T1-13 de 68 points de base pour RBDF, 134 points de base pour IBFS et 15 points de base pour GBIS.

Hors éléments non-économiques le résultat d'exploitation est de respectivement 1 287 millions d'euros au T1-14 et 745 millions d'euros au T1-13.

Le résultat d'exploitation de la Banque de détail en France s'inscrit en hausse de +23,1%\* bénéficiant d'une politique de maîtrise des frais de gestion et d'une baisse significative de la charge du risque. Celle-ci bénéficie également à IBFS, avec un résultat d'exploitation en hausse de +6,2%\*, tandis que le résultat d'exploitation des activités de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs est en retrait de -13,8%\*.

Au global, le résultat d'exploitation hors éléments non-économiques et CVA progresse de +10,0%\*, reflétant la bonne performance opérationnelle des métiers notamment en banque de détail et la maîtrise du coût du risque.

### **Résultat net**

Le résultat net part du Groupe s'élève à 315 millions d'euros au T1-14 (364 millions d'euros au T1-13), après prise en compte de la charge fiscale (taux effectif d'impôt du Groupe de 23,9% au T1-14 et 22,4% au T1-13), et la contribution des participations ne donnant pas le contrôle. Il intègre la dépréciation complète, à hauteur de -525 millions d'euros, de l'écart d'acquisition des activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux en Russie, réduisant le résultat net part du Groupe hors éléments non-économiques de 941 millions d'euros à 416 millions d'euros, sans effet négatif sur les ratios prudentiels. Cette dépréciation traduit la baisse des parités de change Rouble / Euro, le ralentissement de l'économie et une hausse de la prime de risque sur la Russie dans le contexte actuel. Le Groupe a renforcé sa participation dans sa filiale Rosbank au cours du premier trimestre 2014 et reste confiant dans ses perspectives à moyen et long terme dans ce pays.

Corrigé des éléments non-économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA), le résultat net part du Groupe atteint 416 millions d'euros au T1-14 contre 798 millions au T1-13, lequel intégrait le résultat positif de la cession de la filiale NSGB à hauteur de +417 millions d'euros.

Le ROE du Groupe, hors éléments non-économiques, mais intégrant l'impact de la dépréciation d'écart d'acquisition, est de 3,2% pour le T1-14 (2,2% en données brutes).

Le bénéfice net par action s'élève à 0,30 euro au premier trimestre, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI<sup>(1)</sup>. Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, et DVA, le bénéfice net par action s'élève à 0,43 euro par action, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI<sup>(1)</sup>.

---

(1) Les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI au titre du T1-14 sont respectivement de -84 et -2 millions d'euros, sans effet lié à des plus ou moins values sur rachats partiels.

## 2 - STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

---

Au 31 mars 2014, les **capitaux propres** part du Groupe s'élèvent à 51,1 milliards d'euros<sup>(1)</sup> et l'actif net tangible par action à 49,75 euros (correspondant à un actif net par action de 56,61 euros dont 1,12 euro de plus-values latentes).

Le total du **bilan consolidé** s'établit à 1 266 milliards d'euros au 31 mars 2014 (1 214 milliards d'euros au 31 décembre 2013, montant ajusté par rapport aux états financiers publiés, après entrée en application rétrospective des normes IFRS 10 et 11). Le montant net des **crédits à la clientèle**, y compris location financement est de 342 milliards d'euros (-4 milliards par rapport au 31 décembre 2013). Parallèlement les **dépôts de la clientèle** atteignent 309 milliards d'euros, (-5 milliards par rapport au 31 décembre 2013).

Le total du **bilan financé** du Groupe (voir note méthodologique n°7) est de 623 milliards d'euros à fin mars 2014, en baisse de -18 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013, avec un ratio crédits sur dépôts de 104% (stable par rapport au 31 décembre 2013). A fin avril 2014, le Groupe a levé environ 9,4 milliards d'euros, représentant environ 45% de son programme d'émission à moyen-long terme pour l'année 2014, à un coût attractif (environ 44 points de base au dessus de l'indice de référence mid-swap à 6 mois au 30 avril 2014) avec une maturité moyenne (hors dette subordonnée) de 5 ans. La **réserve de liquidité** du Groupe (voir note méthodologique n°7) atteint 160 milliards d'euros au 31 mars 2014 (contre 174 milliards d'euros au 31 décembre 2013), couvrant 136% des besoins de financement court terme (y compris la dette long terme arrivant à maturité à moins d'un an).

Les **encours pondérés** par les risques du Groupe sont de 345,4 milliards d'euros à fin mars 2014, contre 342,6 milliards d'euros à fin décembre 2013 selon les règles CRR/CRD4. Cette augmentation s'explique principalement par un durcissement des pondérations appliquées. Les activités de Banque de détail représentent environ 60% des encours pondérés du Groupe à fin mars. Les activités de marché (dont les actifs gérés en extinction) représentent 20% du total. Pour mémoire, les actifs gérés en extinction représentent environ 1% des encours pondérés du Groupe, et, à ce titre, ont été réintégrés, à partir du premier janvier 2014 dans les analyses relatives au pilier de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Au 31 mars 2014, le **ratio Common Equity Tier 1**<sup>(2)</sup> du Groupe atteint 10,1%<sup>(3)</sup>, il était de 8,7% au 31 mars 2013. Le ratio Tier 1 est de 11,8% (et 12,1% pro forma de l'émission de fonds propres additionnels d'avril 2014) en hausse de +144 points de base par rapport au T1-13. Le ratio Global s'établit à 13,5% à fin mars 2014 (13,7% pro forma), en progression de +170 points de base par rapport au T1-13.

Le **ratio de levier** s'établit à 3,5%, et à 3,6% pro forma de l'émission de fonds propres additionnels d'avril 2014<sup>(2)</sup>.

Le Groupe est noté par les agences de notation DBRS (notation senior long terme : AA – low – negative), FitchRatings (A – negative, perspective dégradée de « stable » à « negative » le 26 mars 2014 pour anticiper une probable suppression du cran de soutien gouvernemental dans la notation de cette agence), Moody's (A2 stable) et Standard and Poors (A – negative, notation confirmée le 29 avril 2014).

---

(1) Ce montant comprend notamment (i) 6,6 milliards d'euros de titres super-subordonnés et (ii) 0,4 milliard d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée

(2) L'ensemble des ratios de solvabilité/levier publiés est déterminé selon les règles CRR/CRD4, sans bénéfice des dispositions transitoires (non-phasés), sauf mention contraire. Données 2013 pro forma des règles CRR/CRD4 applicables.

(3) Le ratio phasé s'élève à 10,9% au 31 mars 2014

### 3 - BANQUE DE DETAIL EN FRANCE

<i>M EUR</i>	<b>T1-13</b>	<b>T1-14</b>	<b>Var T1/T1</b>
Produit net bancaire	2 070	2 073	+0,1% +0,0%(1)
Frais de gestion	(1 335)	(1 329)	-0,4%
Résultat brut d'exploitation	735	744	1,2% +0,9%(1)
Coût net du risque	(323)	(232)	-28,2%
Résultat d'exploitation	412	512	+24,2%
Résultat net part du Groupe	267	323	+20,8%

(1) Hors PEL/CEL

Dans un environnement macroéconomique difficile, les **Réseaux France** affichent au premier trimestre 2014 une activité commerciale résiliente et démontrent à nouveau la solidité de leurs fonds de commerce.

Les encours de dépôts bilanciaux progressent de +7,1% par rapport au premier trimestre 2013 à 159,8 milliards d'euros. Par segment de clientèle, la collecte de dépôts est tirée par la forte hausse du marché des entreprises (+14,4%) et reste dynamique sur le marché des particuliers (+3,1%). Par type de supports d'épargne, la croissance des dépôts est tirée par la collecte de dépôts à terme et certificats de dépôt (+14,8%). Les encours de PEL (Plan Epargne Logement) sont également en forte progression de +9,4%.

Les Réseaux France restent engagés auprès de leurs clients et continuent de soutenir activement l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement de leurs projets. Néanmoins, dans un contexte d'incertitudes économiques, la demande de financements demeure faible, comme en témoigne le recul des encours de crédits (-2,5% par rapport au premier trimestre 2013) à 176,0 milliards d'euros. Les encours de crédits s'établissent à 78,6 milliards d'euros pour les clientèles commerciales et entreprises et à 96,3 milliards d'euros pour les encours de crédits aux particuliers.

Après inclusion de Franfinance, le ratio crédits sur dépôts moyens s'élève à 110% au premier trimestre 2014 contre 121% à la même période de l'année précédente. Le ratio s'améliore ainsi de -11 points par rapport au premier trimestre 2013 et de -2 points par rapport au trimestre précédent.

Les revenus des Réseaux France sont résilients avec un produit net bancaire de 2 073 millions d'euros, stable par rapport au premier trimestre 2013. La marge d'intérêts est en légère hausse de +0,1% (hors PEL/CEL) par rapport au premier trimestre 2013.

Les frais de gestion sont en recul de -0,4% par rapport au premier trimestre 2013, traduisant l'effet des plans d'économies engagés.

Les Réseaux France dégagent un résultat brut d'exploitation de 744 millions d'euros en hausse de +0,9% (hors PEL/CEL) par rapport au premier trimestre 2013.

Le coût du risque des Réseaux France est en baisse significative à 51 points de base au premier trimestre 2014. Il est en baisse de -23 points par rapport à celui du trimestre précédent.

Au total, les Réseaux France dégagent un résultat net part du Groupe de 323 millions d'euros, en hausse de +20,8% par rapport au premier trimestre 2013.

## 4 - BANQUE DE DETAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Au T1-14, le pôle enregistre un résultat net part du Groupe en perte de -284 millions d'euros, intégrant la dépréciation de l'écart d'acquisition des activités en Russie, (-525 millions d'euros) du fait de la dévaluation du rouble, d'un niveau d'incertitude croissant et d'un retard de performances en lien avec le ralentissement économique. Retraité de cet élément, la contribution du pôle s'élève à 241 millions d'euros, en progression par rapport au T1-13 de +8,4%\*. Cette évolution s'explique par la hausse des revenus de +2,4%\* par rapport au T1-13, à 1 818 millions d'euros couplée avec des coûts toujours maîtrisés (+3,0%\*), grâce à la bonne tenue des frais de personnel. Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 761 millions d'euros, en hausse de +1,5%\* sur la même période. Sur le trimestre, le coût du risque s'inscrit en recul de -2,8%\* par rapport au T1-13, sous l'effet d'une réduction en Europe et plus particulièrement en Roumanie.

Les résultats financiers intègrent notamment les effets périmètre suivants : la cession de la filiale égyptienne NSGB en mars 2013 et le renforcement du Groupe dans le capital de sa filiale russe Rosbank à 92,4% en décembre 2013.

M EUR	T1-13	T1-14	Var T1/T1
Produit net bancaire	1 932	1 818	-5,9%
<i>A données constantes*</i>			+2,4%
Frais de gestion	(1 113)	(1 057)	-5,0%
<i>A données constantes*</i>			+3,0%
Résultat brut d'exploitation	819	761	-7,1%
<i>A données constantes*</i>			+1,5%
Coût net du risque	(406)	(378)	-7,0%
Résultat d'exploitation	413	383	-7,3%
<i>A données constantes*</i>			+6,2%
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	(525)	n/s
Résultat net part du Groupe	256	(284)	n/s

### 4.1 Banque de détail à l'International

La performance commerciale du T1-14 s'inscrit dans le prolongement de l'année 2013 : les encours de crédits de la Banque de détail à l'International progressent légèrement de +0,7%\* par rapport au T1-13 pour s'établir à 78,3 milliards d'euros tandis que la croissance des dépôts reste forte dans toutes les zones d'implantations du Groupe, à 69,0 milliards d'euros (+8,9%\*).

L'évolution des encours de crédits témoigne de dynamiques contrastées : on relève des progressions soutenues en Russie, République tchèque, Allemagne et Afrique alors que les encours sont en retrait en Roumanie et dans les autres pays d'Europe continentale.

Au T1-14, la Banque de détail à l'International enregistre des revenus de 1 332 millions d'euros (+0,4%\*), un résultat brut d'exploitation de 527 millions d'euros (-3,6%\*) et un résultat net part du Groupe de 83 millions d'euros (-15,4%\*) avant dépréciation de l'écart d'acquisition des activités en Russie.

**En Europe de l'ouest**, où le Groupe est implanté en France, Allemagne et Italie, essentiellement dans le crédit à la consommation, les encours de crédit sont stables à 13,6 milliards d'euros. Les encours en Allemagne progressent de +10,3%\* par rapport au T1-13, mais diminuent de -5,7%\* en France. Au T1-14, la région affiche des revenus de 162 millions d'euros, un résultat brut d'exploitation de 75 millions d'euros et un résultat net part du Groupe de 10 millions d'euros.

**En République tchèque**, Komerční Banka (KB) enregistre une solide performance commerciale en dépit d'une concurrence soutenue. Sur le T1-14, les encours de crédits progressent de +3,0%\* par rapport au T1-13 (à 17,4 milliards d'euros), portés par une bonne dynamique sur la clientèle des entreprises et la



croissance des crédits à l'habitat et à la consommation. Sur la même période, les encours de dépôts restent bien orientés (+9,7%\* à 24,0 milliards d'euros). Les revenus sont en retrait au T1-14 (-1,8%\* par rapport au T1-13) à 246 millions d'euros, en raison notamment de la baisse des marges sur dépôts intervenue en 2013. La contribution au résultat net part du Groupe progresse de +1,7%\* à 49 millions d'euros, sous l'effet de la réduction du coût du risque.

**En Roumanie**, malgré l'amélioration de l'environnement économique, la demande de crédit reste modérée, les entreprises manifestant un certain attentisme, ce qui explique en partie la baisse des encours de crédits de BRD de -9,8%\* à 6,4 milliards d'euros. Sur la clientèle de particuliers, la demande liée au programme « Prima Casa » se maintient (dispositif gouvernemental pour subventionner les prêts immobiliers aux primo-accédants). La collecte de dépôt reste élevée au T1-14, les encours progressant de +7,1%\*, à 7,8 milliards d'euros. Dans ce contexte de baisse des volumes de crédit et de pressions sur les marges, les revenus de BRD s'inscrivent en baisse de -11,8%\* par rapport au T1-13 à 130 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation ressort à 52 millions d'euros. Sur le trimestre, sous l'effet d'une forte réduction du coût du risque, BRD affiche un résultat net proche de l'équilibre (-2 millions d'euros).

Dans les **autres pays d'Europe**, le Groupe maintient une forte collecte de dépôts au T1-14 (encours en progression de +10,0%\* à 9,1 milliards d'euros) alors que les encours de crédits reculent légèrement (-0,9%\* à 10,6 milliards d'euros). Sur le trimestre, les revenus sont en baisse de -4,8%\* par rapport au T1-13 (à 153 millions d'euros) et les frais généraux sont stables (à 108 millions d'euros). Le résultat net part du Groupe ressort à 1 million d'euros (à rapprocher d'une perte de -11 millions d'euros au T1-13).

**En Russie**, Société Générale a annoncé en avril 2014 l'acquisition de la participation du groupe Interros (7%) portant ainsi sa détention à 99,4% dans Rosbank.

Au T1-14, le Groupe conserve une dynamique commerciale satisfaisante : les encours de crédits sont en progression de +6,2%\* par rapport à fin mars 2013 (à 12,5 milliards d'euros, tirés par la hausse du segment de la clientèle des particuliers). Les encours des dépôts enregistrent une progression soutenue (+12,8%\* à 8,6 milliards d'euros au global) sur la même période. Dans ce contexte, le ratio crédits sur dépôts de Rosbank poursuit son amélioration (104% à fin mars 2014 contre 112% à mars 2013).

Au T1-14, le produit net bancaire s'inscrit en hausse de +8,3%\* à 277 millions d'euros, alors que les coûts restent maîtrisés (+4,4%\*). Au global, sous l'effet de l'augmentation du coût du risque, le résultat net part du Groupe est à l'équilibre avant dépréciation d'écart d'acquisition de -525 millions d'euros.

**Au total, l'ensemble SG Russie<sup>(1)</sup>**, contribue à hauteur de 7 millions d'euros au résultat net part du Groupe du T1-14, avant dépréciation de l'écart d'acquisition.

**Dans les autres zones d'implantations du Groupe**, à fin mars 2014, les encours de crédit progressent en Afrique subsaharienne (+5,8%\* par rapport à fin mars 2013) et dans le Bassin méditerranéen (+2,2%\*) et s'établissent au global à 17,8 milliards d'euros (+0,7%\* par rapport à fin mars 2013). Sur la même période, les encours de dépôts croissent de +6,7%\*. A 364 millions d'euros, les revenus progressent de +2,7%\* par rapport au T1-13, avec des coûts maîtrisés (+3,2%\*). Au global, le résultat net part du Groupe ressort à 24 millions d'euros (+2,8%\*) à rapprocher de 43 millions au T1-13, qui intégraient la contribution de la filiale NSGB en Egypte.

## **4.2 Assurances**

L'activité Assurances affiche une bonne dynamique commerciale au T1-14.

En Assurance-vie Épargne, le Groupe enregistre un bon niveau de collecte nette au T1-14 (+0,9 milliard d'euros avec un accroissement de la part UC sur le trimestre (+2 pts à 12%). Les encours progressent de +5,4%\* par rapport à fin mars 2013.

Les activités d'Assurance Prévoyance maintiennent une croissance soutenue en France, portée notamment par l'assurance des emprunteurs et l'assurance-santé. En Assurance Dommages, les primes progressent de +4,2%\* par rapport au T1-13.

---

<sup>(1)</sup> Résultat de SG Russie : contribution des entités Rosbank, Delta Credit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD automotive et de leurs filiales consolidées aux résultats des métiers.

Le produit net bancaire augmente de +6,1%\* par rapport au T1-13, à 192 millions d'euros. La contribution au résultat net part du Groupe du métier Assurances s'inscrit en hausse de +4,2%\* au T1-14 à 81 millions d'euros.

### **4.3 Services Financiers aux Entreprises**

Au T1-14, les **Services Financiers aux Entreprises** conservent une dynamique soutenue affichant des résultats en hausse de +29,5%\* par rapport au T1-13, soit une contribution au résultat net part du Groupe de 100 millions d'euros.

A fin mars 2014, le métier de **location longue durée et gestion de flottes de véhicules** enregistre une très forte croissance (+9%<sup>(1)</sup>) par rapport à fin mars 2013) de son parc, qui dépasse 1 million de véhicules. Cette performance s'appuie sur le développement réussi de ses partenariats avec des constructeurs automobiles et des réseaux bancaires, avec en particulier au T1-14, la signature d'un accord avec BBVA. Le métier conforte ainsi sa position de leader au niveau européen et mondial.

A fin mars 2014, les activités de **Financement de biens d'équipement professionnel** enregistrent un bon niveau de production, en augmentation de +16% par rapport au T1-13 (à iso-change), particulièrement bien orientée en Allemagne, en Italie et aux Etats-Unis. Les marges à la production sont maintenues à un niveau élevé grâce à une politique d'origination sélective. A fin mars 2014, les encours de crédits s'établissent à 15,1 milliards d'euros (hors affacturage), en baisse de -2,6%\* par rapport à fin mars 2013.

Au T1-14, les revenus des Services Financiers aux Entreprises s'élèvent à 334 millions d'euros, en forte progression par rapport au T1-13 (+13,9%\*). Les frais de gestion demeurent maîtrisés à 172 millions d'euros +4,9%\* ; le résultat brut d'exploitation progresse de +25,3%\* à 162 millions d'euros. Sur la même période, le coût du risque est en retrait de -11,5%\* à 21 millions d'euros, conduisant à une augmentation de la contribution au résultat net part du Groupe de +29,5%\* à 100 millions d'euros sur le trimestre (contre 78 millions d'euros au T1-13).

---

(1) A iso-périmètre

## 5 - BANQUE DE GRANDE CLIENTELE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

Le pôle Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs regroupe les lignes-métiers:

- (i) « **Banque de Financement et d'Investissement** »,
- (ii) « **Gestion d'Actifs et Banque Privée** » (Amundi, Lyxor et SG Private Banking)
- (iii) « **Métier Titres** (Société Générale Securities & Services) **et Courtage** (Newedge) »

<i>M EUR</i>	<b>T1-13</b>	<b>T1-14</b>	<b>Var T1/T1</b>
Produit net bancaire	2 266	2 127	-6,1%
<i>A données constantes*</i>			-4,7%
Frais de gestion	(1 469)	(1 465)	-0,3%
<i>A données constantes*</i>			+1,0%
Résultat brut d'exploitation	797	662	-17,0%
<i>A données constantes*</i>			-15,2%
Coût net du risque	(71)	(54)	-23,8%
Résultat d'exploitation	726	608	-16,3%
<i>A données constantes*</i>			-13,8%
Résultat net part du Groupe	567	481	-15,2%

Les revenus de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs sont en baisse de -4,7%\* par rapport au T1-13 (à 2 127 millions d'euros). Les frais de gestion sont en légère hausse (+1,0%\* sur la même période) à -1 465 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation ressort en baisse de -15,2%\*. Avec une charge nette du risque limitée de -54 millions d'euros, la contribution du pôle au résultat net part du Groupe s'élève à 481 millions d'euros (contre 567 millions d'euros au T1-13) faisant ressortir un ROE de 15%.

### **5.1 Banque de Financement et d'Investissement**

Les **activités de SG CIB** dégagent des revenus de 1 698 millions d'euros ce trimestre, en baisse de -6,8%\* par rapport au T1-13, résultant de bons résultats commerciaux dans un environnement incertain.

Les **frais de gestion** sont stables (-0,2%\* sur un an) et s'établissent à -1 103 millions d'euros au T1-14, malgré la poursuite d'investissements sélectifs sur les métiers cœurs de la Banque de Financement et d'Investissement.

La **charge nette du risque** reste faible à -53 millions d'euros, en baisse de -28,7%\* sur un an.

Au total, SG CIB contribue au **résultat net part du Groupe** à hauteur de 409 millions d'euros, contre 486 millions au T1-13.

## Activités de Marché

Les **activités de marché** présentent des revenus trimestriels en baisse de -7,9%\* à 1 243 millions d'euros au T1-14. La contribution du métier au résultat net du Groupe s'élève à 316 millions d'euros sur le trimestre.

- A 688 millions d'euros, les activités **Actions** enregistrent des revenus en hausse de +9,3% par rapport au premier trimestre 2013 dans une dynamique de marché positive, favorable aux activités de *cash* et de flux notamment en Europe. SG CIB maintient son leadership dans les métiers de dérivés actions, avec une part de marché de 12,0% sur les warrants. La performance commerciale des produits structurés reste soutenue ce trimestre. SG CIB s'illustre à nouveau en remportant de nombreuses récompenses y compris la plus convoitée de « *Best House in Europe for Structured retail products* », par StructuredRetailProducts.com, février 2014 et se classe à nouveau n° 1 « *All Categories* » du classement *AsiaRisk interdealer 2014 (mars 2014)*.
- A 556 millions d'euros, les activités **Taux, changes et matières premières** affichent des revenus en baisse de -25,3% par rapport à un T1-13 élevé, dans un contexte de marché difficile pour les activités de taux qui pâtissent de faibles volumes, du resserrement des marges et d'incertitudes macroéconomiques persistantes, tant sur les produits de flux que sur les produits structurés. L'activité commerciale reste bonne sur le crédit qui bénéficie d'une activité soutenue sur le primaire en Europe, de l'intérêt des clients *corporate* aux Etats-Unis et du développement des activités de flux en Asie. Les activités sur marchés émergents enregistrent des résultats résilients grâce à une activité commerciale en progression en Asie, malgré une performance mitigée en Europe de l'est. Les produits de change font preuve d'une bonne tenue. SG CIB a par ailleurs été reconnu « n°1 *Best Overall Institution – Europe* », n°1 « *Commodity Dealers* » et n°1 « *Energy, Base Metals & Coal Overall* » sur les matières premières par *Energy Risk (février 2014)*.

## Financement et Conseil

A 455 millions d'euros, les revenus des métiers de **Financement et Conseil** sont en baisse de -3,8%\* par rapport au T1-13. Les résultats du métier sont tirés par la bonne performance des activités d'émissions obligataires et d'émissions actions comme en témoignent les classements IFR (n°2 sur les obligations en euro, n°1 sur les obligations *corporate* en euros et n°1 sur les émissions d'actions et convertibles en EMEA). Les revenus sur les financements à effet de levier et les financements d'acquisition sont en baisse du fait d'une approche sélective dans un marché agressif. Les bons résultats des opérations de financement de ressources naturelles contribuent également à tirer les revenus du pôle tandis que les financements structurés enregistrent des résultats en ligne avec le T1-13.

SG CIB a continué de participer à des transactions emblématiques avec de grands clients européens ce trimestre, notamment avec EDF qui a rouvert le marché hybride en 2014 par une émission record d'environ 10 milliards de dollars via 5 tranches seniors USD et 4 tranches hybrides sur trois devises (EUR, USD et GBP). La transaction comprend notamment une tranche USD de maturité 100 ans qui représente à ce jour l'obligation centenaire la plus importante jamais émise par un *corporate* européen. SG CIB a également tenu le rôle de *Joint bookrunner* lors de l'émission d'une obligation convertible permettant à Fresenius de lever 500 millions d'euros afin de finaliser le financement de l'acquisition d'hôpitaux. SG CIB a été arrangeur chef de file, prêteur et banque de couverture dans le cadre d'un refinancement hypothécaire sans recours portant sur un portefeuille d'actifs immobiliers de bureaux détenu par des filiales dédiées de Prime Office AG. SG CIB a par ailleurs été mandaté par Liberty Global, le plus grand opérateur de câble à l'extérieur des États-Unis, pour agir en tant que chef de file, preneur ferme et co-courtiers *bookrunner* des facilités de financement de 5,3 milliards d'euros pour supporter l'acquisition de Ziggo, premier opérateur de câble aux Pays-Bas.

### 5.2 Gestion d'Actifs et Banque Privée

Les revenus de la ligne-métier **Gestion d'Actifs et Banque Privée** s'élèvent à 261 millions d'euros, en hausse de +2,6%\* sur un an. Les frais de gestion de -204 millions d'euros sont en hausse (+3.5%\*). Le coefficient d'exploitation est stable par rapport au T1-13 à 78%.

La contribution au résultat net part du Groupe s'inscrit à 68 millions d'euros au T1-14, en baisse de -4,8%\* par rapport à un T1-13 qui intégrait une reprise de provision pour risque de 4 millions d'euros.

## **Banque Privée**

La **Banque Privée** enregistre au T1-14 de bons résultats commerciaux et voit sa marge brute augmenter à 107 points de base<sup>(1)</sup>, avec des revenus en hausse de +5,0%\* par rapport au T1-13 (à 207 millions d'euros), tirés notamment par les activités en France et au Royaume-Uni.

A 114 milliards d'euros à fin mars, les actifs sous gestion ont bénéficié d'un très bon niveau de collecte de +1,2 milliard d'euros sur le trimestre, avec une collecte positive de l'ensemble des implantations européennes, en particulier en France et au Royaume-Uni. Par ailleurs, la revue des règles de classification des actifs sous gestion a entraîné le reclassement de 7,4 milliards d'euros de ces actifs vers la catégorie « actifs administrés ». Enfin, à la suite du lancement du nouveau modèle de Banque Privée en France, 35 milliards d'euros ont été intégrés aux actifs sous gestion de la Banque Privée.

De plus, dans le cadre du recentrage de ses activités sur ses plateformes européennes, Société Générale a signé le 17 mars 2014 un accord de vente avec DBS concernant ses activités de Banque Privée en Asie, pilotées depuis Singapour et Hong Kong, représentant 12,6 milliards de dollars d'actifs sous gestion à fin décembre 2013.

La Banque Privée confirme par ailleurs son expertise en étant élue pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive « meilleure banque privée en Europe pour son offre de produits structurés » par le magazine *Euromoney*, février 2014.

## **Lyxor et Amundi**

**Lyxor** enregistre une hausse des actifs sous gestion de +4 milliards d'euros sur le trimestre, à 84 milliards d'euros, tirée par +2,6 milliard d'euros de collecte nette, soutenue en particulier sur les ETF, et un effet performance positif de +1,0 milliard d'euros. Les revenus de Lyxor sont en retrait (-3,4%\*) à 48 millions d'euros, soit une marge brute en baisse à 24 points de base contre 28 points de base au T1-13.

La contribution au résultat net part du Groupe d'**Amundi** s'élève à 25 millions d'euros au T1-14 contre 26 millions d'euros au T1-13.

## **5.3 Métier Titres et Courtage**

Le niveau de contribution de la ligne-métier au résultat net part du Groupe s'établit à 4 millions d'euros contre 5 millions d'euros au T1-13 alors que les plans de transformation et de compétitivité se poursuivent.

### **Métier Titres**

Les actifs en conservation augmentent de +2,9% à 3 649 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2013 et les actifs administrés de +3,0% sur la même période à 509 milliards d'euros.

Au T1-14, les revenus et frais de gestion sont en hausse de respectivement +4,5%\* et +5,8%\*.

Les prestations de courtage et de conservation de *SG Securities and Services* ont par ailleurs été nommées par le magazine *Global Investor / ISF* n°1 en Croatie, en Roumanie, en Russie et en Serbie, n°2 en Pologne, en Espagne, en République tchèque et en Serbie, mars 2014.

### **Courtage**

L'activité **Courtage** de Newedge, en cours de restructuration, se rapproche de l'équilibre avec une contribution au résultat net part du Groupe de -3 millions d'euros.

---

(1) Actifs sous gestion de la Banque Privée en France compris pour un tiers, en ligne avec le partage des revenus entre RBDF et GBIS

## 6 - HORS PÔLES

M EUR	T1-13	T1-14	Var T1/T1
Produit net bancaire	(1 287)	(342)	+73,4%
<i>A données constantes*</i>			+73,8%
Frais de gestion	(55)	(24)	-56,0%
<i>A données constantes*</i>			-56,3%
Résultat brut d'exploitation	(1 342)	(366)	+72,7%
<i>A données constantes*</i>			+73,1%
Coût net du risque	(127)	(3)	-97,6%
Résultat d'exploitation	(692)	(182)	+73,8%
<i>A données constantes*</i>			+74,2%
Résultat net part du Groupe	(727)	(205)	+71,9%

Le Hors Pôles inclut :

- le portefeuille immobilier du Groupe,
- le portefeuille de participations industrielles et bancaires,
- les fonctions de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux et certains coûts engagés par le Groupe et non refacturés.

Les revenus du **Hors Pôles** s'élèvent à -342 millions d'euros au T1-14 (contre -1 287 millions d'euros au T1-13). Ils intègrent en particulier la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre du Groupe à hauteur de -158 millions d'euros (à rapprocher de l'impact constaté au T1-13 de -1 045 millions au total).

Les frais de gestion s'élèvent à -24 millions d'euros, contre -55 millions d'euros au T1-13.

Le résultat brut d'exploitation est de -366 millions d'euros au T1-14. Retraité de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (voir note méthodologique n°8), il est de -208 millions d'euros (contre -297 millions d'euros au T1-13) et s'explique principalement par le surcoût du financement de l'excédent de liquidité détenu actuellement par le Groupe, qui est porté par le Hors Pôles en tant que centrale financière du Groupe.

La charge nette du risque est de -3 millions d'euros au T1-14, à comparer à -127 millions d'euros au T1-13 qui intégrait une dotation complémentaire aux provisions collectives pour litiges de -100 millions d'euros.

Enfin, le Hors Pôles n'enregistre aucun gain net sur autres actifs au T1-14, à comparer à +441 millions d'euros au T1-13 (au titre de la cession de NSGB et d'un ajustement sur celle de TCW).

Le résultat net part du Groupe du Hors Pôles est en perte de -205 millions d'euros au T1-14, contre -727 millions d'euros au T1-13. Retraité de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (voir note méthodologique n°8), il est de -101 millions d'euros (contre -42 millions d'euros au T1-13).

## 7 - CONCLUSION

---

Au premier trimestre 2014, Société Générale poursuit sa stratégie de transformation et démontre la robustesse de son modèle bancaire tourné vers le client. Une bonne performance commerciale, associée à une discipline rigoureuse de maîtrise des frais de gestion et à la baisse de la charge nette du risque lui permettent d'afficher un résultat d'exploitation en forte progression. Le Groupe continue de renforcer la structure de son bilan et ses ratios prudentiels, avec un ratio Common Equity Tier 1 de 10,1% à fin mars 2014. Le Groupe présentera ses perspectives à moyen terme le 13 mai prochain, lors d'une journée dédiée à la présentation de sa stratégie et de ses objectifs financiers.

## 8 - CALENDRIER FINANCIER 2014

---

### *Calendrier de communication financière 2014*

13 mai 2014	Investor Day
20 mai 2014	Assemblée générale
27 mai 2014	Détachement du dividende <sup>(1)</sup>
30 mai 2014	Paiement du dividende <sup>(1)</sup>
1 <sup>er</sup> août 2014	Publication des résultats du deuxième trimestre 2014
6 novembre 2014	Publication des résultats du troisième trimestre 2014

(1) sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale du 20 mai 2014

Ce document peut comporter des éléments de projection et des commentaires relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale. Par nature, ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment - sauf mention spécifique - l'application des principes et méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux projetés dans le présent communiqué de presse.

Le risque existe que ces projections ne soient pas atteintes. Avant de fonder une décision sur les éléments de ce document, les investisseurs doivent considérer les facteurs d'incertitude et de risque susceptibles d'affecter l'activité du Groupe.

Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

**9 - ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES** : données relatives à 2013 ajustées à la suite de l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 de façon rétrospective au 1/1/2014

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b> (en millions d'euros)	<b>T1-13</b>	<b>T1-14</b>	<b>Var T1/T1</b>	
Produit net bancaire	4 981	5 676	+14,0%	+18,8%*
Frais de gestion	(3 971)	(3 875)	-2,4%	+0,2%*
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 010</b>	<b>1 801</b>	<b>+78,3%</b>	<b>+97,6%*</b>
Coût net du risque	(927)	(667)	-28,0%	-27,1%*
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>83</b>	<b>1 134</b>	<b>x 13,7</b>	<b>n/s</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	448	(2)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	50	53	+6,0%	
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	(525)	n/s	
Charge fiscale	(119)	(271)	x 2,3	
<b>Résultat net</b>	<b>462</b>	<b>389</b>	<b>-15,7%</b>	
Dont participations ne donnant pas le contrôle	98	74	-24,5%	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>364</b>	<b>315</b>	<b>-13,3%</b>	<b>+2,9%*</b>

\* A périmètre et taux de change constants

<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b> <b>APRES IMPOT PAR METIER</b> (en millions d'euros)	<b>T1-13</b>	<b>T1-14</b>	<b>Var T1/T1</b>
<b>Banque de détail en France</b>	<b>267</b>	<b>323</b>	<b>20,8%</b>
<b>Banque de détail et Services Financiers Internationaux</b>	<b>256</b>	<b>(284)</b>	<b>n/s</b>
<b>Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</b>	<b>567</b>	<b>481</b>	<b>-15,2%</b>
<b>TOTAL METIERS</b>	<b>1 090</b>	<b>520</b>	<b>-52,3%</b>
<b>Hors Pôles</b>	<b>(727)</b>	<b>(205)</b>	<b>+71,9%</b>
<b>GROUPE</b>	<b>364</b>	<b>315</b>	<b>-13,3%</b>



## BILAN CONSOLIDE

	<b>31.03.2014</b>	31.12.2013	Variation en %
<b>Actif - en Md EUR</b>			
Caisse, Banques centrales	60,8	66,6	-9%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	544,6	479,1	+14%
Instruments dérivés de couverture	12,7	11,5	+11%
Actifs financiers disponibles à la vente	132,3	130,2	+2%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75,3	75,4	-0%
Prêts et créances sur la clientèle	318,6	332,7	-4%
Opérations de location-financement et assimilées	27,3	27,7	-1%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3,2	3,0	+4%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4,1	1,0	x 4,1
Actifs d'impôts	7,2	7,3	-1%
Autres actifs	52,7	54,1	-3%
Actifs non courants destinés à être cédés	1,9	0,1	x 16,3
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3,1	2,8	+10%
Immobilisations corporelles et incorporelles	17,6	17,6	-0%
Ecarts d'acquisition	4,4	5,0	-12%
<b>Total</b>	<b>1 265,8</b>	1214,2	4%

	<b>31.03.2014</b>	31.12.2013	Variation en %
<b>Passif - en Md EUR</b>			
Banques centrales	9,0	3,6	x 2,5
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	492,2	425,8	+16%
Instruments dérivés de couverture	9,4	9,8	-4%
Dettes envers les établissements de crédit	76,9	86,8	-11%
Dettes envers la clientèle	315,8	334,2	-6%
Dettes représentées par un titre	138,5	138,4	+0%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5,1	3,7	+37%
Passifs d'impôts	1,9	1,6	+15%
Autres passifs	53,7	53,5	+0%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3,2	0,0	NM
Provisions techniques des entreprises d'assurance	94,6	91,5	+3%
Provisions	3,5	3,8	-8%
Dettes subordonnées	7,9	7,5	+5%
Capitaux propres part du Groupe	51,1	50,9	+0%
Participations ne donnant pas le contrôle	3,0	3,1	-4%
<b>Total</b>	<b>1 265,8</b>	<b>1 214,2</b>	4%

## 10 - ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

---

### 1- Les résultats consolidés du Groupe au 31 mars 2014 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 6 mai 2014

Les éléments financiers présentés au titre du premier trimestre 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", et n'ont pas été auditées. La direction de Société Générale prévoit de publier des comptes consolidés semestriels résumés au titre de la période de six mois close le 30 juin 2014.

A noter que les données de l'exercice 2013 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent. De la même façon, ces données feront l'objet d'une publication selon la norme comptable IAS 34 pour la période intermédiaire du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014. A ce titre, elles n'ont pas été auditées au 31 mars 2014.

Pour les besoins de la communication financière, les données relatives à la filiale Lyxor ont été reclassées en 2013 au sein du pôle de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs parmi les activités de Gestion d'Actifs et Banque Privée, ce changement n'intervenant dans les faits que début 2014.

**2- Le ROE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens, c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS, en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période, depuis 2006, aux porteurs des TSS et TSDI reclassés (84 millions d'euros pour l'année 2014).

L'allocation de capital aux différents métiers s'effectue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur la base de 10% des encours pondérés de début de période, contre 9% auparavant. Les données trimestrielles publiées du capital alloué ont été ajustées en conséquence. Simultanément, le taux de rémunération des fonds propres normatifs a été ajusté pour un effet combiné neutre sur les revenus historiques des métiers.

**3- Pour le calcul du bénéfice net par action**, le « résultat net part du Groupe de la période » est corrigé (réduit dans le cas d'un bénéfice et augmenté dans le cas d'une perte) des plus ou moins-values enregistrées sur les rachats partiels (soit une plus-value de 6 millions d'euros au T1-14) des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de :

- (i) TSS (-84 millions d'euros au titre du T1-14),
- (ii) TSDI reclassés en capitaux propres (-2 millions d'euros au titre du T1-14).

Ce bénéfice net par action est alors déterminé en rapportant le résultat net part du Groupe de la période ainsi corrigé au nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de trading détenus par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

**4- L'actif net** correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (6,6 milliards d'euros), des TSDI reclassés (0,4 milliard d'euros) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de trading détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. L'**actif net tangible** est corrigé des écarts d'acquisition nets à l'actif et des écarts d'acquisition en mise en équivalence. Pour la détermination de l'Actif Net par Action ou de l'Actif Net Tangible par Action, le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions ordinaires émises au 31 mars 2014, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de trading détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

**5- Les fonds propres Common Equity Tier 1** du Groupe Société Générale sont déterminés conformément aux règles CRR/CRD4 applicables.

**6-** Le **ROTE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres tangibles, c'est-à-dire en excluant des capitaux propres comptables moyens cumulés part du Groupe les écarts d'acquisition nets moyens à l'actif et les écarts d'acquisition moyens sous-jacents aux participations dans les entreprises mises en équivalence. Le résultat pris en compte pour calculer le ROTE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, intérêts nets d'impôt sur les TSS sur la période (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSS) et des intérêts nets d'impôt sur les TSDI reclassés en capitaux propres sur la période en cours (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSDI).

## **7- Bilan financé, ratio crédits sur dépôts, réserve de liquidité**

Le **bilan financé** donne une représentation du bilan du Groupe en excluant la contribution des filiales d'assurance, et après compensation des opérations sur produits dérivés, des opérations de pension et des comptes de régularisation.

Le bilan financé au 31 décembre 2013 a été ajusté de façon rétrospective pour tenir compte de l'entrée en vigueur des normes comptables IFRS 10 et 11.

Au 31 mars 2014, le bilan IFRS excluant les actifs et passifs des filiales d'assurance, après compensation des opérations de pensions livrées et de prêt/emprunts de titres, des opérations de dérivés et des comptes de régularisation a été retraité pour inclure :

- a) le reclassement en opérations de dépôts de la clientèle des encours de SG Euro-CT (figurant parmi les pensions livrées), ainsi que de la quote-part des émissions placées par les Réseaux de Banque de détail en France (inscrites parmi les opérations de financement à moyen-long terme), et de certaines opérations effectuées avec des contreparties assimilables à des dépôts clients (figurant précédemment parmi les financements à court terme). Sont en revanche déduits des dépôts de la clientèle et réintégrés aux financements à court terme certaines opérations assimilables à des ressources de marché. Le montant net des transferts de
  - financement à moyen/long terme à dépôts clientèle est de 7 Md EUR au 31/12/2013 et 10 Md EUR au 31/03/2014
  - financement à court terme à dépôts clientèle est de 11 Md EUR au 31/12/2013 et 10 Md EUR au 31/03/2014
  - pensions livrées à dépôts clientèle est de 3 Md EUR au 31/12/2013 et 2 Md EUR au 31/03/2014
- b) Le solde des opérations de financement a été réparti en ressources à moyen-long terme et ressources à court terme sur la base de la maturité des encours, supérieure ou inférieure à 1 an. La maturité initiale des financements a été retenue pour les dettes représentées par un titre.
- c) A l'actif, le poste « crédits à la clientèle » inclut les encours de crédit avec les clients, nets de provisions et dépréciations, y compris les encours nets de location financement et les opérations en juste valeur par résultat, et exclut les actifs financiers reclassés en prêts et créances en 2008 dans les conditions fixées par les amendements de la norme IAS 39. Ces positions ont été reclassées dans leurs lignes d'origine.
- d) Le poste comptable « banques centrales » au passif a fait l'objet d'une compensation dans le poste « Dépôts nets en banques centrales » à l'actif

Ancienne présentation (données publiées en 2013) :

En Md EUR	ACTIF		PASSIF	
	DÉC. 13	DÉC. 13	DÉC. 13	
Dépôts nets en banque centrale	63	100		Ressources court terme
Prêts interbancaires	45	9		Autres
Actifs de négoce avec la clientèle	85	140		Ressources moyen/long terme
Titres	59	24		dont dettes LT ayant une échéance résiduelle < à un an**
Prêts clientèle	354	340		Dépôts clientèle
Actifs long terme	35	52		Capitaux propres
Total actifs	641	641		Total passifs

\*\* Données de gestion

Pro forma 2013 à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles normes IFRS 10 et 11 :

En Md EUR	ACTIF		PASSIF	
	DÉC. 13	DÉC. 13	DÉC. 13	
Dépôts nets en banque centrale	63	96		Ressources court terme
Prêts interbancaires	31	1		Autres
Actifs de négoce avec la clientèle	80	138		Ressources moyen/long terme
Titres	59	24		dont dettes LT ayant une échéance résiduelle < à un an**
Prêts clientèle	357	338		Dépôts clientèle
Actifs long terme	35	52		Capitaux propres
Total actifs	625	625		Total passifs

\*\* Données de gestion

Au 31 mars 2014, le bilan financé se présente comme suit :

En Md EUR	ACTIF		PASSIF	
	MAR 14	MAR 14	MAR 14	
Dépôts nets en banque centrale	58	94		Ressources court terme
Prêts interbancaires	33			Autres
Actifs de négoce avec la clientèle	81	3		Ressources moyen/long terme
Titres	60	133		Dépôts clientèle
Prêts clientèle	356	341		Capitaux propres
Actifs long terme	35	52		Total passifs
Total actifs	623	623		

Le **ratio crédits sur dépôts** du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts à la clientèle et les dépôts de la clientèle ainsi définis.

Il s'établit donc à 104% au 31 mars 2014 et à 106% au 31 décembre 2013 proforma

Le **coussin d'actifs liquides ou réserve de liquidité** comprend

- les soldes en cash déposés en banque centrale, à l'exclusion des réserves obligatoires.
- des actifs liquides rapidement négociables sur le marché (*High Quality Liquid Assets*, ou HQLA), disponibles et après décote,
- les actifs éligibles en banque centrale, disponibles et nets de décote.

L'entrée en application des normes IFRS 10 et 11 n'a entraîné aucune variation de la réserve de liquidité au titre de l'année 2013. Au T1-14, la réserve de liquidité comprend 53 Md EUR au titre des dépôts en banques centrales, 75 Md EUR de titres HQLA et 32 Md EUR d'actifs éligibles en banques centrales (resp. 58 Md EUR, 70 Md EUR et 26 Md EUR au T1-13 et 60 Md EUR, 78 Md EUR et 35 Md EUR au T4-13).

## 8 – Eléments non-économiques et retraitements

Les éléments non-économiques correspondent à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et à l'ajustement de valeur lié au risque de crédit propre (DVA). Ces éléments, ainsi que les autres éléments faisant l'objet d'un retraitement, sont détaillés ci-après pour les T1-14 et T1-13.

T1-14	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre*	(158)				(104)	Hors Pôles
Impact DVA comptable*	5				3	Groupe
Impact CVA comptable	52				37	Groupe
Dépréciations et pertes en capital			(525)		(525)	Banque de détail et Services Financiers Internationaux
<b>TOTAL</b>	<b>(101)</b>				<b>(589)</b>	<b>Groupe</b>

T1-13	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre*	(1 045)				(685)	Hors Pôles
Impact DVA comptable*	383				251	Groupe
Impact CVA comptable	(463)				(307)	Groupe
Plus-value de cession NSGB			417		377	Hors Pôles
<b>TOTAL</b>	<b>(1 125)</b>				<b>(364)</b>	<b>Groupe</b>

\* Eléments non économiques

**NB (1)** En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

**(2)** Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com) dans la partie « Investisseur ».

## 11 - SERIES TRIMESTRIELLES

	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013	T1-14
<b>Banque de détail en France</b>						
Produit net bancaire	2 070	2 119	2 086	2 161	8 437	2 073
Frais de gestion	-1 335	-1 322	-1 316	-1 385	-5 358	-1 329
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	735	798	770	776	3 079	744
Coût net du risque	-323	-295	-293	-346	-1 258	-232
<i>Résultat d'exploitation</i>	412	502	477	430	1 821	512
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1	0	0	2	2	-5
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	10	9	11	37	10
Charge fiscale	-148	-181	-171	-156	-656	-193
<i>Résultat net</i>	271	331	314	287	1 203	324
Dont participations ne donnant pas le contrôle	4	1	0	2	7	1
<i>Résultat net part du Groupe</i>	267	329	314	286	1 196	323
Fonds propres normatifs moyens	9 649	9 648	9 575	9 626	9 625	10 185

(en millions d'euros)	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013	T1-14
<b>Banque de détail et Services Financiers Internationaux</b>						
Produit net bancaire	1 932	1 929	1 911	1 990	7 762	1 818
Frais de gestion	-1 113	-1 095	-1 065	-1 094	-4 367	-1 057
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	819	834	845	897	3 395	761
Coût net du risque	-406	-409	-383	-636	-1 835	-378
<i>Résultat d'exploitation</i>	413	425	462	260	1 560	383
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	-1	0	4	6	3
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	9	6	6	10	31	8
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	-525
Charge fiscale	-113	-116	-128	-81	-438	-106
<i>Résultat net</i>	312	314	340	194	1 160	-237
Dont participations ne donnant pas le contrôle	56	72	58	-9	177	47
<i>Résultat net part du Groupe</i>	256	242	282	203	983	-284
Fonds propres normatifs moyens	10 938	10 510	10 380	10 220	10 512	10 141

<i>(en millions d'euros)</i>	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013	T1-14
<b>dont Banque de détail à l'international</b>						
Produit net bancaire	1 478	1 450	1 418	1 490	5 836	1 332
Frais de gestion	-869	-846	-823	-842	-3 380	-805
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	610	604	594	648	2 456	527
Coût net du risque	-377	-378	-356	-629	-1 740	-367
<i>Résultat d'exploitation</i>	233	226	239	18	716	160
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	0	5	7	3
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3	2	3	2	9	4
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	-525
Charge fiscale	-57	-54	-57	-6	-174	-38
<i>Résultat net</i>	182	174	184	19	558	-396
Dont participations ne donnant pas le contrôle	57	65	62	-14	170	47
<i>Résultat net part du Groupe</i>	125	108	122	33	388	-443
Fonds propres normatifs moyens	7 118	6 655	6 543	6 420	6 684	6 537
<b>dont Services financiers spécialisés aux entreprises et Assurances</b>						
Produit net bancaire	479	499	520	543	2 042	526
Frais de gestion	-232	-237	-238	-248	-956	-245
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	247	262	282	296	1 086	281
Coût net du risque	-24	-25	-28	-26	-103	-21
<i>Résultat d'exploitation</i>	223	237	254	270	983	260
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	-1	0	0	-1	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	5	3	10	25	5
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-71	-75	-81	-84	-311	-82
<i>Résultat net</i>	158	166	176	196	696	183
Dont participations ne donnant pas le contrôle	2	2	2	2	7	2
<i>Résultat net part du Groupe</i>	157	164	175	194	689	181
Fonds propres normatifs moyens	3 612	3 639	3 624	3 613	3 622	3 457
<b>dont Assurances</b>						
Produit net bancaire	182	185	187	195	750	192
Frais de gestion	-67	-69	-71	-72	-280	-73
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	116	116	116	123	470	119
Coût net du risque	0	0	0	0	0	0
<i>Résultat d'exploitation</i>	116	116	116	123	470	119
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-37	-37	-37	-39	-150	-38
<i>Résultat net</i>	79	79	79	84	320	81
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	1	2	0
<i>Résultat net part du Groupe</i>	78	78	78	83	318	81
Fonds propres normatifs moyens	1 455	1 491	1 502	1 517	1 491	1 529
<b>dont Services Financiers Spécialisés aux entreprises</b>						
Produit net bancaire	297	314	332	348	1 292	334
Frais de gestion	-166	-168	-167	-175	-676	-172
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	131	146	166	173	616	162
Coût net du risque	-24	-25	-28	-26	-103	-21
<i>Résultat d'exploitation</i>	107	121	138	147	513	141
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	-1	0	0	-1	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	5	3	10	25	5
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-34	-38	-44	-46	-161	-44
<i>Résultat net</i>	80	87	98	112	376	102
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	1	1	1	5	2
<i>Résultat net part du Groupe</i>	78	86	96	111	371	100
Fonds propres normatifs moyens	2 157	2 149	2 122	2 096	2 131	1 928
<b>dont autre</b>						
Produit net bancaire	-26	-20	-27	-43	-116	-40
Frais de gestion	-11	-12	-4	-4	-31	-7
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	-37	-32	-31	-47	-147	-47
Coût net du risque	-5	-6	1	19	8	10
<i>Résultat d'exploitation</i>	-42	-38	-30	-28	-139	-37
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	-1	0	-2	-3	-1
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Charge fiscale	15	13	10	10	48	14
<i>Résultat net</i>	-28	-26	-20	-21	-94	-24
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-3	5	-5	3	0	-2
<i>Résultat net part du Groupe</i>	-25	-30	-15	-24	-94	-22
Fonds propres normatifs moyens	208	215	214	187	206	146

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>T1-13</b>	<b>T2-13</b>	<b>T3-13</b>	<b>T4-13</b>	<b>2013</b>	<b>T1-14</b>
<b>Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</b>						
Produit net bancaire	2 266	2 093	2 076	1 947	8 382	2 127
Frais de gestion	-1 469	-1 352	-1 421	-1 831	-6 073	-1 465
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	797	741	655	115	2 308	662
Coût net du risque	-71	-185	-230	-60	-546	-54
<i>Résultat d'exploitation</i>	726	556	425	55	1 762	608
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	0	0	-1	4	0
Quote-part du résultat net des entreprises	29	29	20	-110	-32	25
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	-50	-50	0
Charge fiscale	-189	-124	-74	-76	-462	-149
<i>Résultat net</i>	571	461	371	-181	1 222	484
Dont participations ne donnant pas le	4	5	4	3	16	3
<i>Résultat net part du Groupe</i>	567	456	366	-184	1 206	481
Fonds propres normatifs moyens	15 598	15 797	14 356	13 214	14 742	12 440
<b>dont activités de marché</b>						
Produit net bancaire	1 373	1 241	1 200	1 055	4 868	1 243
<i>dont Actions</i>	629	621	621	646	2,519	688
<i>dont Taux, Changes et Matières premières</i>	744	620	578	408	2,350	556
Frais de gestion	-808	-703	-783	-1 081	-3 374	-799
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	565	539	417	-27	1 494	444
Coût net du risque	-31	-133	-151	-65	-381	-10
<i>Résultat d'exploitation</i>	534	405	266	-92	1 113	434
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	1
Quote-part du résultat net des entreprises	0	0	0	1	1	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-153	-104	-55	-90	-401	-116
<i>Résultat net</i>	381	302	211	-181	713	319
Dont participations ne donnant pas le	4	3	4	2	13	3
<i>Résultat net part du Groupe</i>	378	298	206	-182	700	316
Fonds propres normatifs moyens	10 280	10 017	8 717	7 662	9 169	7 149
<b>dont Financement et Conseil</b>						
Produit net bancaire	475	402	443	477	1 797	455
Frais de gestion	-308	-277	-286	-345	-1 216	-304
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	167	125	156	132	581	151
Coût net du risque	-43	-47	-61	13	-138	-43
<i>Résultat d'exploitation</i>	124	78	96	145	443	108
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	0	0	3	0
Quote-part du résultat net des entreprises	0	0	0	0	0	0
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-19	-1	-4	10	-14	-14
<i>Résultat net</i>	109	77	92	155	432	94
Dont participations ne donnant pas le	0	1	0	1	2	1
<i>Résultat net part du Groupe</i>	109	76	92	154	430	93
Fonds propres normatifs moyens	3 460	3 531	3 435	3 272	3 425	3 480
<b>dont Gestion d'Actifs et Banque Privée</b>						
Produit net bancaire	264	272	281	255	1 072	261
<i>dont Lyxor</i>	50	38	47	52	186	48
<i>dont Banque Privée</i>	205	231	227	195	858	207
<i>dont autre</i>	8	4	7	8	28	6
Frais de gestion	-206	-217	-201	-218	-842	-204
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	58	55	79	38	230	57
Coût net du risque	4	-5	-19	-7	-27	-1
<i>Résultat d'exploitation</i>	62	50	61	30	203	56
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0
Quote-part du résultat net des entreprises	28	30	23	33	114	27
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-14	-11	-14	-8	-47	-14
<i>Résultat net</i>	76	69	70	56	271	69
Dont participations ne donnant pas le	0	0	0	0	0	1
<i>Résultat net part du Groupe</i>	76	69	70	56	271	68
Fonds propres normatifs moyens	1 023	1 005	1 006	1 004	1 009	1 029
<b>dont Métier Titres et Courtage</b>						
Produit net bancaire	155	177	153	159	644	168
Frais de gestion	-148	-155	-151	-187	-641	-158
<i>Résultat brut d'exploitation</i>	7	22	2	-28	3	10
Coût net du risque	-1	0	0	0	0	0
<i>Résultat d'exploitation</i>	6	23	2	-28	3	10
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	0	0	0	1	-1
Quote-part du résultat net des entreprises	0	-1	-3	-144	-148	-2
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	-50	-50	0
Charge fiscale	-3	-8	-1	11	0	-5
<i>Résultat net</i>	5	13	-2	-211	-194	2
Dont participations ne donnant pas le	0	0	0	0	1	-2
<i>Résultat net part du Groupe</i>	5	13	-2	-211	-195	4
Fonds propres normatifs moyens	836	1 244	1 199	1 275	1 139	781



<i>(en millions d'euros)</i>	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	2013	T1-14
<b>Hors Pôles</b>						
Produit net bancaire	-1 287	-21	-437	-402	-2 147	-342
dont MtM passifs financiers	-1 045	53	-223	-379	-1 594	-158
Frais de gestion	-55	-44	-55	-95	-249	-24
Résultat brut d'exploitation	-1 342	-65	-492	-497	-2 396	-366
Coût net du risque	-127	-96	-186	-2	-411	-3
Résultat d'exploitation	-1 469	-161	-679	-499	-2 807	-369
Gains ou pertes nets sur autres actifs	441	1	-7	128	563	0
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4	2	10	9	26	10
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Charge fiscale	331	123	280	294	1 028	177
Résultat net	-692	-36	-395	-68	-1 191	-182
Dont participations ne donnant pas le contrôle	34	38	33	45	150	23
Résultat net part du Groupe	-727	-73	-428	-113	-1 341	-205
<b>Groupe</b>						
Produit net bancaire	4 981	6 120	5 636	5 696	22 433	5 676
Frais de gestion	-3 971	-3 813	-3 858	-4 405	-16 047	-3 875
Résultat brut d'exploitation	1 010	2 307	1 778	1 291	6 386	1 801
Coût net du risque	-927	-985	-1 093	-1 045	-4 050	-667
Résultat d'exploitation	83	1 322	685	246	2 336	1 134
Gains ou pertes nets sur autres actifs	448	0	-7	134	575	-2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	50	46	45	-80	61	53
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	-50	-50	-525
Charge fiscale	-119	-298	-93	-18	-528	-271
Résultat net	462	1 070	630	232	2 394	389
Dont participations ne donnant pas le contrôle	98	115	96	41	350	74
Résultat net part du Groupe	364	955	534	191	2 044	315
Fonds propres normatifs moyens	41 298	41 761	42 283	42 375	41 929	42 274
ROE Groupe (après impôt)	2,8%	8,4%	4,3%	2,1%	4,4%	2,2%
Coefficient d'exploitation (hors réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre)	66%	63%	66%	73%	67%	66%

## 3 - Chapitre 3 : Gouvernement d'entreprise

---

### 3.1 Structure et organes du gouvernement d'entreprise

#### 3.1.1 Conseil d'administration et Direction générale

#### **Communiqué du 17 mars 2014 : propositions de renouvellement et de nomination d'administrateurs**

Le conseil d'administration de Société Générale a arrêté les propositions de résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires le 20 mai 2014.

Deux résolutions seront proposées concernant les nominations d'administrateurs :

- Le renouvellement de Monsieur Robert CASTAIGNE, administrateur indépendant, membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, pour un second mandat de quatre ans;
- La nomination de Monsieur Lorenzo BINI SMAGHI pour une durée de quatre ans, en tant qu'administrateur indépendant, en remplacement de Monsieur Gianemilio OSCULATI, administrateur depuis 2006 et dont le mandat arrive à son terme.

Si ces résolutions sont adoptées par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration sera composé de quatorze membres, dont deux salariés élus par les salariés en mars 2012 pour trois ans et dix administrateurs indépendants. Il comportera six femmes, soit 42% de ses membres ou 33% si, conformément à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration, ne sont pris en compte que les administrateurs élus par l'Assemblée Générale.

#### **Biographies**

Monsieur Robert CASTAIGNE, né en 1946, a fait toute sa carrière chez Total, d'abord en qualité d'ingénieur puis dans diverses fonctions. Il a été directeur financier et membre du comité exécutif de Total de 1994 à 2008. Il est par ailleurs administrateur de Sanofi et de Vinci.

Monsieur Lorenzo BINI SMAGHI, né en 1956, de nationalité italienne et francophone (licencié en Sciences Economiques à l'Université Catholique de Louvain, Baccalauréat au Lycée français de Bruxelles), a une large expérience de banquier central, acquise à la Banque Centrale Européenne dont il a été membre du directoire de 2005 à 2011, ainsi qu'à la Banque d'Italie. Docteur en sciences économiques de l'Université de Chicago, il a exercé diverses fonctions à l'Institut Monétaire Européen, puis au Ministère italien de l'Economie et des Finances, où il a été directeur général des relations financières internationales de 1998 à 2005. Il a été Président non-exécutif de SACE, la société italienne de crédit export de 2001 à

2005. Monsieur Lorenzo SINI SMAGHI est Président non exécutif de la SNAM depuis 2012 et a été administrateur non-exécutif de Morgan Stanley International de 2013 à 2014.

## **Communiqué de presse du 17 mars 2014 : nominations au sein de la Direction générale du Groupe**

Société Générale annonce l'évolution de l'organisation de la Direction Générale à compter du 1er septembre 2014.

Le Conseil d'administration prend acte de la décision de Jean-François Sammarcelli, Directeur général délégué, de prendre sa retraite fin 2014.

Afin d'assurer dans les meilleures conditions l'organisation de sa succession, il quittera ses fonctions de Directeur général délégué le 1er septembre 2014 pour devenir Conseiller du Président.

Sur proposition de Frédéric Oudéa, Président-Directeur général de Société Générale, le Conseil d'administration, après avis du Comité de nominations et de gouvernement d'entreprise, a arrêté l'organisation suivante :

- Le nombre de Directeurs généraux délégués sera réduit à deux ;
- Bernardo Sanchez Incera sera appelé à reprendre la supervision de l'ensemble de la banque de détail en France en sus de la supervision de la banque de détail et des services financiers internationaux. Par ailleurs, Bernardo Sanchez Incera sera appelé à succéder à Jean-François Sammarcelli comme Président du Conseil d'administration de Crédit du Nord ;
- Séverin Cabannes conservera ses fonctions de Directeur général délégué avec le même périmètre de supervision (Finance, Risques, Ressources, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

Par ailleurs, à compter du 1er septembre 2014, Laurent Goutard, Directeur Général de la banque de détail Société Générale en France, sera nommé au Comité Exécutif du Groupe.

Frédéric Oudéa commente cette évolution : « Après 40 années de carrière au sein du Groupe, je tiens à saluer le parcours exemplaire et la contribution remarquable de Jean-François Sammarcelli à la réussite du groupe Société Générale où il s'est distingué par son engagement au service des clients, particuliers et entreprises, en France et à l'international, avec une grande rigueur et qualité humaine. A la tête du réseau de banque de détail en France depuis 2005, puis en tant que Directeur général délégué, il a joué un rôle clé dans le développement de la Banque et contribué à la réussite de sa transformation qui nous permet aujourd'hui d'ouvrir un nouveau chapitre de notre histoire, au moment où la Banque célèbre ses 150 ans. Pour poursuivre notre transformation qui va désormais se concentrer sur l'adaptation de nos métiers au nouveau contexte, j'ai souhaité avoir à mes côtés une équipe de direction générale resserrée autour de Séverin Cabannes et de Bernardo Sanchez Incera. En confiant à Bernardo Sanchez Incera la supervision de l'ensemble des activités de banque de détail en France et à l'international, nous pourrons développer une vision globale de l'évolution de nos métiers de banque de détail, en continuant de renforcer notre modèle relationnel au service des clients et notre leadership dans le domaine du digital et de l'innovation. »

## 3.2 Rémunération des dirigeants du Groupe

### 3.2.1 Le plan 2014 d'attribution gratuite d'actions aux salariés

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 13 mars 2014 a procédé à l'attribution d'actions de performance à certains membres du personnel en application de la 20<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 22 mai 2012. Les bénéficiaires du plan sont au nombre de 6 082 pour un total de 1 020 000 d'actions, soit 0,13% du capital.

Les mandataires sociaux et les membres du Comité de direction du Groupe n'ont pas bénéficié de ce plan. Les bénéficiaires, 2 343 femmes et 3 739 hommes, qui appartiennent aux autres catégories de salariés (y compris les non cadres), sont répartis dans près de 75 pays. 37% des attributaires travaillent hors de France.

Les attributions d'actions sont assorties en totalité d'une condition de présence tout au long de la période d'acquisition et d'une condition de performance. Pour les bénéficiaires du plan, l'acquisition est fonction du résultat du groupe Société Générale. Pour les salariés du Groupe Boursorama, la condition porte sur le résultat du groupe Boursorama.

Deux périodes d'acquisition des droits sont à distinguer selon que les actions sont attribuées à des résidents fiscaux français ou des non résidents fiscaux français, cette qualité étant appréciée à la date de l'attribution. Pour les premiers, l'attribution des actions sera définitive pour chaque bénéficiaire à l'issue d'une période de deux ans et conformément à la législation française, les titres seront incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive. Pour les seconds, l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de quatre ans.

### 3.2.2 Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération

## SYNTHESE

La politique de rémunération menée par le Groupe a pour objectif de garantir l'attraction, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité. Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le long terme dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de ses collaborateurs.

## GOVERNANCE DU GROUPE EN MATIERE DE POLITIQUE DE REMUNERATION

**La gouvernance appliquée par le Groupe permet d'assurer une revue exhaustive et indépendante de la politique de rémunération.** Elle repose sur :

- > un examen annuel des rémunérations, piloté par la Direction des ressources humaines, impliquant les fonctions de contrôle de l'entreprise et procédant par étapes successives de validation jusqu'à la Direction générale ;
- > une validation in fine de cette politique, à la fois sur les principes, les budgets et les allocations individuelles, par le Conseil d'administration après examen par le Comité des rémunérations.

**La politique de rémunération est établie dans le respect des réglementations, et notamment de la Directive européenne CRDIII et de sa transposition en France via le règlement n°97-02, pour les personnes ayant une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après «population régulée »).** Elle est revue régulièrement :

- > en externe par les autorités de contrôle ;
- > en interne, de manière indépendante, par la Direction du contrôle périodique.

Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle se conforme également aux recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

## POLITIQUE ET PRINCIPES DU GROUPE EN MATIERE DE REMUNERATION

La CRD IV, qui a été publiée le 27 juin 2013 et s'applique à partir de l'exercice 2014, prévoit notamment :

- > une définition de la population régulée plus cohérente, encadrée par des standards techniques définis par l'European Banking Authority (EBA) ;
- > le plafonnement de la rémunération variable au niveau du salaire fixe, avec la possibilité d'aller jusqu'à un rapport de 2 : 1 entre variable et fixe, sous réserve d'approbation par les actionnaires en Assemblée Générale.

**Le Groupe procède à une mise en œuvre anticipée de la CRDIV de manière progressive :**

- > en définissant dès 2013 un périmètre de population régulée, ciblé sur les preneurs de risque à titre individuel et conforme au projet de standards EBA ;
- > en demandant à l'Assemblée Générale de mai 2014 le relèvement du ratio variable / fixe à 2 :1 sur la base de la nouvelle population régulée ;
- > en entamant des réflexions sur la structure de rémunération de cette population, dans la perspective du respect du ratio variable / fixe.

**L'objectif est ainsi de se mettre en conformité avec la réglementation et de s'aligner sur la démarche adoptée par les autres grandes banques européennes, tout en continuant à maîtriser la base de coûts et en s'attachant à conserver une flexibilité suffisante sur les rémunérations de la population régulée.**

L'ensemble des dispositions mises en place sur 2013 seront ajustées en 2014 pour tenir compte de la version définitive des différents standards techniques réglementaires et de la transposition de la CRDIV en droit français.

**La méthodologie de détermination de la population régulée a ainsi été adaptée en 2013 pour intégrer les standards techniques règlementaires de l'EBA** (critères de niveau de responsabilité, d'impact en risque et de niveau de rémunération totale), **en les combinant avec des critères internes liés à la structure organisationnelle du Groupe.** Sur ces bases, la population régulée 2013 totalise 360 personnes (hors dirigeants mandataires sociaux), toutes régulées de par leur incidence sur les risques à titre individuel, en cohérence avec les 404 salariés régulés individuellement<sup>1</sup> en 2012. Pour mémoire, la population régulée de 2012, de 2.974 personnes, incluait, au-delà des salariés régulés individuellement, une large part de salariés identifiés collectivement du fait de l'activité qu'ils exercent, mais sans impact en propre sur le profil de risque.

**L'approche adoptée les années précédentes en matière de définition et de structuration des rémunérations variables de la population régulée, qui demeure conforme à la CRDIV, a été reconduite.** Ses principales composantes sont les suivantes :

- > **Des enveloppes de rémunération variable déterminées par ligne-métier sur la base :**
  - **des résultats financiers** après prise en compte des coûts du risque, du capital et de la liquidité, la Direction Financière veillant à ce que les montants des enveloppes de rémunération variable n'entravent pas la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs en matière de fonds propres ;
  - **et d'éléments qualitatifs** tels que les pratiques de marché, les conditions d'exercice de l'activité et la gestion des risques, avec un processus d'appréciation indépendante mené par les Directions des risques et de la conformité pour les métiers de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.
- > **Des allocations individuelles corrélées à une évaluation annuelle formalisée tenant compte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs connus du collaborateur,** avec en complément une évaluation conduite par les Directions des risques et de la conformité sur la gestion des risques et le respect des règles de conformité<sup>2</sup>
- > **Une structure de rémunération variable conforme à la réglementation et intégrant notamment :**
  - une part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité, acquise sur trois ans par tiers, avec un taux de **différé de 40% minimum et pouvant aller au-delà de 70% pour les rémunérations variables les plus élevées ;**
  - une attribution pour **au moins 50% sous forme d'équivalents actions Société Générale (50%**

---

1 : Les salariés régulés individuellement sont ceux identifiés comme ayant une incidence significative sur le profil de risque du Groupe à titre individuel.

2 : Toute référence dans ce rapport à la conformité intègre la notion de risque de réputation.

de la part acquise et 67% de la part non acquise).

Ainsi, la part de la **rémunération variable versée immédiatement en numéraire est limitée à 30% et peut même se situer en-deçà de 15% pour les rémunérations variables les plus élevées**. Les instruments indexés sur le cours de l'action font, en outre, l'objet d'une période de rétention de six mois minimum.

**L'enveloppe de rémunération variable de la population régulée au titre de 2013 s'établit à 216 M€ et sa rémunération globale fixe et variable à 301 M€**. Le niveau de rémunération moyen qui en résulte est en retrait par rapport à celui affiché sur les salariés régulés individuellement en 2012, de -8% en variable et de -3% en global fixe et variable. En regard, le Résultat d'Exploitation de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui regroupe la majeure partie des régulés, enregistre une progression de +8% entre 2012 et 2013.

Sur la base d'un périmètre de 2.992 régulés reconstitué en fonction de l'ancienne méthodologie d'identification, la rémunération moyenne de cette population en 2013 serait en baisse de -7% en variable et de -2% en global fixe et variable par rapport à 2012.

## DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

**Le salaire fixe des dirigeants mandataires sociaux**, qui dépend de l'expérience, des responsabilités et des pratiques de marché, **est inchangé depuis 2011. Il est de 1 M€ pour le Président-Directeur général.**

**La rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux**, qui reconnaît la performance de l'année et la contribution des dirigeants mandataires sociaux à la réussite du Groupe **est fonction :**

- > **pour 60%, de la réalisation d'objectifs quantitatifs :**
  - de niveau Groupe : résultat brut d'exploitation, coefficient d'exploitation et bénéfice net par action ;
  - du périmètre de supervision des directeurs généraux délégués : résultat brut d'exploitation, coefficient d'exploitation et résultat courant avant impôts.
- > **pour 40%, de l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que** la stratégie, la gestion du bilan, la maîtrise des coûts, des contrôles internes et des risques, la gestion des ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale.

**Elle est plafonnée à 150% de la rémunération fixe pour le Président-Directeur général et à 120% pour les Directeurs généraux délégués.**

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2013 a été déterminée en conformité avec le niveau d'atteinte de leurs objectifs, et notamment de leur contribution à la bonne performance des métiers, avec un Résultat Net Part du Groupe multiplié par 2,8 par rapport à 2012, à la réalisation de la transformation du bilan et à la mise en oeuvre réussie d'une organisation simplifiée avec un plan d'économies en cours de déploiement. **Elle est de 1 406 070 € pour le Président-Directeur général.**

La structure de cette rémunération variable respecte la réglementation CRD III. **Pour l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux, elle est ainsi différée et attribuée en actions à hauteur de 80%.**

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient, par ailleurs, d'un **plan d'intéressement à long terme**, permettant d'aligner sur la durée leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ce plan est soumis à des conditions de performance internes et externes, avec pour 2013, une performance évaluée début 2016 et 2017 et un versement en mars 2017 et mars 2018.

Les dirigeants mandataires sociaux sont soumis à des obligations de détention et de conservation de titres Société Générale.

Le Président-Directeur général n'est plus attributaire d'option de souscription d'actions depuis 2009. En outre, il ne bénéficie d'aucune retraite supplémentaire d'entreprise, ni d'aucune indemnité de départ.

## PREAMBULE

Le présent document a été établi en application des articles 43.1 et 43.2 du règlement n°97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tel qu'amendé par l'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant diverses dispositions réglementaires relatives au contrôle des rémunérations des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Le règlement n°97-02 a incorporé, en droit français, la transposition des dispositions sur les rémunérations de la Directive européenne 2010/76/UE du 24 novembre 2010 dite CRD III.

## **PARTIE 1. LA GOUVERNANCE DU GROUPE EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

**La politique de rémunération du Groupe est examinée chaque année. Elle est définie par la Direction générale, sur proposition de la Direction des ressources humaines du Groupe. Le Conseil d'administration valide cette politique, sur avis du Comité des rémunérations.**

La politique de rémunération du Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après « population régulée »), s'applique à Société Générale ainsi qu'aux entités qu'elle contrôle, en France et dans le monde entier. La politique appliquée à la population régulée est adaptée hors de France pour se conformer aux réglementations locales. Ce sont les règles Groupe qui s'appliquent prioritairement, excepté lorsque les règles locales sont plus contraignantes.

La définition de cette politique intègre des analyses du contexte de marché et des enquêtes de rémunération réalisées par des consultants externes (Aon-Hewitt/Mac Lagan, Towers Watson et Mercer, Pricewaterhouse Coopers), en ce qui concerne les catégories de salariés appartenant à la population régulée.

### **1.1 La composition et le rôle du Comité des rémunérations**

Le Comité des rémunérations est composé de quatre membres, dont trois administrateurs indépendants, qui ne sont ni dirigeants mandataires sociaux, ni liés à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. La présence du Vice-président du Conseil d'administration au Comité assure le lien avec le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, dont il est par ailleurs Président.

Les administrateurs, membres de ce comité, sont :

Jean-Martin FOLZ, administrateur de sociétés : administrateur indépendant, Président du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Michel CICUREL, Président de Michel Cicurel Conseil : administrateur indépendant, membre du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Jean-Bernard LEVY, Président-Directeur général de Thalès : administrateur indépendant, membre du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Anthony WYAND, Vice-président du Conseil d'administration, Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, membre du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Les principales missions du Comité des rémunérations sont décrites au chapitre 3 sur le gouvernement d'entreprise du Document de Référence 2014 et couvrent notamment les aspects suivants :

- > la revue des principes de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de leur application ainsi que leur évaluation annuelle ;
- > la préparation des décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale et au dispositif d'intéressement à long terme des salariés ;
- > l'examen annuel des propositions de la Direction générale relatives aux principes de politique de rémunération applicables dans le Groupe et la vérification auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre ; la revue notamment des budgets dédiés aux augmentations des rémunérations fixes pour l'année à venir et des enveloppes de rémunérations variables au titre de l'exercice précédent ;
- > la revue annuelle de la politique de rémunération de la population régulée et la vérification de la conformité du rapport de la Direction générale aux dispositions du règlement n° 97-02 et des normes professionnelles ;
- > la revue annuelle des rémunérations individuelles des principaux responsables des fonctions de contrôle du Groupe, ainsi que celles des salariés dont la rémunération se situe au-delà d'un seuil que le Comité des rémunérations détermine.

Le Comité des rémunérations rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Il exerce ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ci-après « ACPR ») sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Plus spécifiquement au cours de l'exercice de revue des rémunérations qui couvre la période 2013-2014, le Comité des rémunérations s'est réuni à 7 reprises. Au cours de ces réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil

sur les principaux thèmes suivants :

Dirigeants mandataires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut et rémunération des dirigeants mandataires sociaux</li> <li>- Evaluation des performances qualitatives et quantitatives au titre de 2013 des dirigeants mandataires sociaux et délibération avec les autres administrateurs du Groupe</li> <li>- Examen des objectifs annuels relatifs à l'exercice 2014 des dirigeants mandataires sociaux proposés au Conseil</li> </ul>	<p>Avril 2013            Décembre 2013            Janvier 2014            Février 2014            Mars 2014</p>
Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la conformité à la réglementation des politiques de rémunération du Groupe, en particulier celles concernant la population régulée (structure et modalités de paiement)</li> <li>- Revue des évolutions réglementaires sur les rémunérations et des attentes des régulateurs</li> </ul>	<p>Avril 2013,            Juillet 2013            Octobre 2013            Décembre 2013            Février 2014</p>
Politique de rémunération du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de l'alignement de la politique de rémunération sur la politique de maîtrise des risques de l'entreprise et les objectifs en matière de fonds propres</li> <li>- Revue de la prise en compte des risques et de la conformité à la réglementation de la politique de rémunération variable</li> <li>- Examen du respect par le personnel régulé des politiques de maîtrise des risques et des normes professionnelles</li> <li>- Proposition au Conseil d'attribution de plans d'actions de performance</li> <li>- Suivi de l'atteinte des conditions de performance applicables aux rémunérations différées et intéressement à long terme du Groupe</li> </ul>	<p>Octobre 2013            Décembre 2013            Février 2014            Mars 2014</p>
Actionnariat salarié	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen des modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés</li> </ul>	<p>Juillet 2013            Février 2014</p>



## 1.2 Les règles de gouvernance interne des rémunérations au sein du Groupe

Le processus annuel de révision des situations individuelles (rémunération fixe plus, le cas échéant, rémunération variable et / ou actions de performance) est coordonné par la Direction des ressources humaines du Groupe suivant différentes étapes de validation au niveau des filiales / métiers, des pôles d'activité, de la Direction des ressources humaines du Groupe, de la Direction générale et enfin du Conseil d'administration sur avis du Comité des rémunérations du Groupe. Les étapes de validation portent tant sur la politique et les budgets que sur les allocations individuelles, la Direction des ressources humaines du Groupe assurant la cohérence du processus global et la documentation des étapes de validation au niveau du Groupe. Les obligations légales et réglementaires en vigueur dans les entités en France et hors de France sont prises en compte dans ce processus.

La Direction générale a par ailleurs défini, en dehors du processus annuel de révision des situations individuelles, un système de délégation et de pilotage des rémunérations qui s'applique à l'ensemble du Groupe. Au-delà de certains seuils et dans certaines conditions, les décisions relatives à la rémunération, qui peuvent intervenir dans les différents cas de gestion des ressources humaines (recrutement, mobilité fonctionnelle et/ou géographique, promotion, départ,...) sont soumises à la validation de la Direction des ressources humaines du Groupe ou de la Direction générale. Ces règles de délégation sont diffusées au sein des pôles d'activité qui les déclinent ensuite à leur niveau.

## 1.3 Le rôle des fonctions de contrôle

En conformité avec les règles concernant les politiques et pratiques des banques en matière de rémunération issues de la Directive européenne CRD III et transposées en droit français via le règlement n°97-02, **les fonctions de contrôle, dont notamment la Direction des risques, la Direction de la conformité et la Direction financière, sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables du Groupe et plus spécifiquement de la population régulée.**

Les fonctions de contrôle interviennent aux étapes clefs suivantes :

- > la Direction des ressources humaines travaille à l'identification de la population régulée, tant au niveau du périmètre des activités visées que des postes ciblés, en lien avec la Direction des risques et la Direction de la conformité (cf. 2.2 ci-dessous) ;
- > la Direction financière et la Direction des risques valident les modalités de détermination des enveloppes de rémunération variable en veillant à la prise en compte des différents risques, la Direction financière s'assurant en outre que le montant total des rémunérations variables n'est pas susceptible d'entraver la capacité du Groupe à renforcer ses fonds propres (cf. 2.3.1.1) ;
- > la Direction des risques et la Direction de la conformité apprécient la gestion des risques et de la conformité par les sous lignes-métiers de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (cf. 2.3.1.1) et donnent leur avis sur la manière dont les salariés régulés prennent en compte ces aspects (cf. 2.3.1.2), avec un ajustement des enveloppes de variables et des allocations individuelles pour tenir compte de ces notations ;
- > la Direction financière et la Direction des risques participent au processus de détermination des schémas de rémunération variable différée (structure, conditions de performance et clauses de malus) (cf. 2.3.2 et 2.3.3).

L'indépendance de ces fonctions de contrôle est garantie par un rattachement hiérarchique direct à la Direction générale du Groupe. En outre, comme toutes les fonctions support du Groupe, ces fonctions sont rétribuées sur des enveloppes de rémunération variable déterminées sur les résultats du Groupe, indépendamment des résultats des activités qu'elles contrôlent. La répartition de l'enveloppe tient compte de la réalisation d'objectifs propres à leurs fonctions.

**Ce pilotage permet d'assurer l'indépendance et l'objectivité des décisions prises en matière de rémunération. Le processus fait enfin l'objet d'une revue a posteriori par la Direction du contrôle périodique du Groupe.**

## PARTIE 2. LES POLITIQUES ET PRINCIPES DU GROUPE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

**La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction et de fidélisation des salariés contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par les collaborateurs.** Cette politique s'appuie sur des principes communs pour le Groupe, puis elle est déclinée en fonction des métiers et des zones géographiques dans lesquels le Groupe intervient. Elle suit les règles définies par les régulateurs et les normes professionnelles bancaires françaises et elle respecte les législations sociales, juridiques et fiscales locales.

La rémunération comprend une rémunération fixe qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la maîtrise des compétences requises, et, le cas échéant, une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

**En continuité avec l'approche historique du Groupe et conformément aux recommandations du Comité Européen des Superviseurs Bancaires (CEBS) devenu European Banking Authority (EBA), plusieurs principes réglementaires s'appliquent à une population plus large que la population régulée.** Ainsi, la méthodologie de détermination des enveloppes de rémunération variable de l'ensemble des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs tient compte des profits de ces activités ajustés des risques, du coût du capital et de la liquidité. De plus, au-delà d'un certain seuil, la rémunération variable est soumise pour l'ensemble des salariés de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et des Directions Centrales (population régulée ou non) à un paiement différé en numéraire et en titres (actions ou instruments équivalents) soumis à conditions de présence et de performance.

La détermination des rémunérations fixes et variables tient également compte des pratiques de marché.

Les salariés, dont la rémunération variable ne dépasse pas un certain montant, peuvent bénéficier en complément d'un intéressement à long terme (Long Term Incentives ou LTI) attribué sous forme d'actions de performance. Les enveloppes de LTI sont essentiellement dédiées aux collaborateurs identifiés comme talents stratégiques, aux ressources clefs et aux plus performants.

**La politique de rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre ses collaborateurs et ses clients.** Les principes et règles de gouvernance régissant la rémunération figurent dans la documentation normative du Groupe relative à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

### 2.1 Une politique de rémunération Groupe en ligne avec les exigences réglementaires et les pratiques de marché

Les évaluations menées en interne et en externe démontrent une bonne conformité de la politique de rémunération du Groupe aux exigences réglementaires.

En interne, la politique de rémunération du Groupe est revue régulièrement, de manière indépendante par la Direction du contrôle périodique du Groupe.

La dernière mission conduite en 2013 avait pour objectif d'étudier la politique de rémunération appliquée en 2012 sur la population régulée. Cette mission faisait suite à une précédente mission menée en 2012 sur le même périmètre au titre des années 2010 et 2011.

**La Direction du contrôle périodique a conclu que le Groupe s'était doté sur les trois derniers exercices d'une politique de rémunération conforme à la réglementation CRD III, en termes de structuration des parts variables, de prise en compte des critères de risques et de performance dans l'attribution des variables et de gouvernance d'ensemble du dispositif.** Les quelques préconisations émises lors cette mission portent sur un renforcement des contrôles et du niveau de formalisation, afin de sécuriser davantage le processus de mise en application de cette politique. Certaines ont été prises en compte dès l'exercice 2013-2014 et les autres seront mises en œuvre progressivement.

En outre, la politique de rémunération du Groupe fait régulièrement l'objet de revues de la part des autorités de contrôle (ACPR, EBA, Federal Reserve,...).

La CRD IV, qui a été publiée le 27 juin 2013 et qui s'applique à compter de 2014, prévoit notamment :

- > une définition de la population régulée plus cohérente, encadrée par des standards techniques

- > règlementaires définis par l'EBA, dont le projet a été validé par la Commission européenne le 4 mars 2014 ;
- > le plafonnement de la rémunération variable au niveau du salaire fixe, avec la possibilité d'aller jusqu'à un ratio de 2 : 1 entre variable et fixe, sous réserve d'approbation par les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire ;
- > l'attribution éventuelle d'une partie du variable différé sous forme d'instruments de dette subordonnée.

**Le Groupe procède à une mise en œuvre anticipée de la CRDIV de manière progressive :**

- > en définissant dès 2013 un périmètre de population régulée, ciblé sur les preneurs de risque à titre individuel et conforme au projet de standards EBA ;
- > en demandant à l'Assemblée Générale de mai 2014 le relèvement du ratio variable / fixe à 2 : 1 sur la base de la nouvelle population régulée ;
- > en entamant des réflexions sur la structure de rémunération de cette population, dans la perspective du respect du ratio variable / fixe.

**L'objectif est ainsi de se mettre en conformité avec la réglementation et de s'aligner sur la démarche adoptée par les autres grandes banques européennes, tout en continuant à maîtriser la base de coûts et en s'attachant à conserver une flexibilité suffisante sur les rémunérations de la population régulée.**

**L'ensemble des dispositions prises en 2013 seront ajustées en 2014**, pour tenir compte des standards finaux publiés par l'EBA en matière de périmètre de population, des standards et guidelines définitifs émis par le régulateur européen en termes de structure de rémunération et des textes de transposition en France de la CRDIV.

## 2.2 Le périmètre de population régulée 2013

En continuité avec les exercices précédents et en ligne avec la réglementation, le périmètre de population régulée couvre l'ensemble des personnels dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque, y compris les personnes exerçant une fonction de contrôle.

Jusqu'en 2012, la méthodologie retenue s'appuyait sur une approche d'identification large par activité puis par poste, permettant de définir au niveau du Groupe consolidé une population regroupant des professionnels ayant un impact significatif sur le profil de risque du Groupe à titre individuel, de par l'impact managérial et décisionnel du poste dans la gestion des risques et de la conformité, mais aussi en majorité des salariés n'ayant un impact qu'à titre collectif, du fait du niveau et du type de risque de l'activité exercée (respectivement ci-après « régulés individuellement » et « régulés collectivement »).

En application de l'article 31-4 du règlement n°97-02 transposant la Directive CRDIII en droit français, un niveau de rémunération variable comparable à celui des preneurs de risque avait également été retenu comme critère d'inclusion dans le périmètre des salariés régulés individuellement.

En 2012, cette population s'est élevée au total à 2.974 personnes (hors dirigeants mandataires sociaux), dont 404 régulés individuellement.

Pour mémoire, seuls les régulés individuellement étaient soumis à l'ensemble des dispositions règlementaires en matière de structure de rémunération variable, certaines des modalités de paiement des rémunérations variables étant adaptées pour les régulés collectivement, en vertu du principe de proportionnalité.

**En 2013, la méthodologie de détermination de la population régulée a été adaptée pour intégrer les standards techniques règlementaires de l'EBA, en les combinant avec des critères internes liés à la structure organisationnelle du Groupe.** Les critères d'identification, établis au niveau du Groupe consolidé, reposent ainsi désormais sur :

- > des critères qualitatifs liés à la fonction exercée et au niveau de responsabilité ;
- > des critères d'impact sur les risques mesurés par des limites en risque de crédit et en risque de marché, à l'intérieur des seuils fixés par l'EBA ;
- > un niveau de rémunération globale fixe et variable (y compris intéressement à long terme (LTI)).

La population régulée inclut ainsi :

- > les quatre dirigeants mandataires sociaux du Groupe ;
- > l'ensemble du Comité exécutif et du Comité de direction du Groupe, qui comprend les responsables des principaux métiers et filiales du groupe, ainsi que les dirigeants des fonctions de contrôle et support du Groupe (finance ; risques ; conformité ; juridique et fiscalité ; contrôle périodique ; ressources humaines ; informatique) ;

- > les principaux responsables des fonctions de contrôle du Groupe, qui ne sont pas membres des instances ci-dessus ;
- > au sein de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, les membres des comités exécutifs des différentes lignes métiers et sous-lignes métiers, les responsables d'implantations géographiques significatives et les responsables des risques opérationnels et des fonctions support ;
- > les personnes ayant des autorisations de crédit et/ou ayant la responsabilité de limites en risque de marché dépassant les seuils de matérialité définis au niveau du Groupe et qui ne sont pas déjà identifiées par les critères ci-dessus ;
- > les salariés dont la rémunération totale au titre de 2013 dépasse le niveau fixé et qui ne sont pas déjà identifiés par les critères ci-dessus, soit un nombre très limité de profils disposant de compétences indispensables au développement de certaines activités du Groupe et quelques collaborateurs clefs sur les marchés financiers ayant affiché lors du dernier exercice des performances exceptionnelles.

**Sur ces bases, la population régulée de 2013 totalise 360 personnes (hors dirigeants mandataires sociaux), toutes identifiées de par leur incidence sur les risques à titre individuel, en cohérence avec les 404 salariés régulés individuellement, identifiés en 2012.**

Ce périmètre sera ajusté en 2014 pour prendre en compte les standards techniques réglementaires définitifs de l'EBA. Il a en outre vocation à être revu chaque année en fonction de l'évolution de l'organisation et des rémunérations.

## 2.3 La politique de rémunération variable de la population régulée au titre de 2013

**L'attribution des éléments de rémunération variable n'est pas contractuelle, elle est fonction de la performance individuelle et collective, et tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs définis ex ante. Elle prend également en compte le contexte économique, social et concurrentiel. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.**

Les modalités de détermination des enveloppes de rémunération variable, ainsi que leur répartition, tiennent compte de l'ensemble des risques à travers des ajustements quantitatifs et qualitatifs.

Une partie significative est différée sur trois ans et soumise à des conditions de présence et de performance de la ligne métier et/ou de l'activité concernée. Ainsi, lorsque les conditions de performance ne sont pas réunies, la part différée n'est que partiellement ou pas du tout versée. En outre, toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable par la Direction générale peut entraîner une réduction ou le non versement de cette part différée.

### 2.3.1 Le lien entre rémunération variable et performance et l'alignement de la rémunération variable sur le risque (ex ante)

#### 2.3.1.1 La détermination des enveloppes de rémunération variable

**Les enveloppes de rémunération variable au sein de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs sont calculées, sur les principaux métiers de Banque de Financement et d'Investissement et sur la Banque Privée, sur la base du profit net normalisé de l'activité, soit le Produit Net Bancaire après déduction :**

- > du coût de liquidité ;
- > des frais généraux directs et indirects ;
- > du coût du risque ;
- > du coût du capital.

**La méthodologie sur la prise en compte de ces éléments a été validée par la Direction des risques et la Direction financière du Groupe puis par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations. Elle respecte les obligations réglementaires en la matière.**

Les enveloppes de rémunération variable sont fixées par métier, au niveau mondial, afin d'assurer une solidarité financière entre les différentes activités et prévenir les conflits d'intérêts.

Le calibrage de l'enveloppe globale ainsi que son allocation aux lignes métiers est fonction des éléments quantitatifs précités mais également de plusieurs éléments qualitatifs.

Ces éléments qualitatifs comprennent :

- > les pratiques de marché en termes de rémunération ;
- > les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été générés ;
- > le niveau de maturité de l'activité ;
- > l'appréciation indépendante effectuée par la Direction des risques et la Direction de la conformité sur la gestion des risques et de la conformité. Cette appréciation est faite au niveau de chaque sous-ligne métier/entité de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. Chaque sous-ligne métier/entité est évaluée par la Direction des risques dans sa manière de gérer les risques de contrepartie, les risques de marché et les risques opérationnels et par la Direction de la conformité dans la gestion du risque de non-conformité. Ainsi l'appréciation portée par les experts risques et conformité sur la gestion collective des risques a un effet pondérateur dans la distribution des enveloppes de variable entre les sous-lignes métiers/entités.

L'enveloppe est in fine ajustée par la Direction générale, en tenant compte des différents éléments ci-dessus ainsi que des événements qui ont pu influencer sur la performance des métiers, tout en restant à l'intérieur du montant obtenu via le calcul du profit net normalisé.

Il est à noter qu'une partie des enveloppes de variable de chaque ligne-métier de la Banque de Financement et d'Investissement alimente une enveloppe transversale qui sert à financer les rémunérations variables des activités en phase de développement et des fonctions supports (opérations, informatique...).

**En ce qui concerne les fonctions de contrôle, les enveloppes de variables sont déterminées indépendamment des résultats des métiers dont ils valident les opérations.** Elles sont fixées en fonction des résultats du Groupe.

Pour les cadres dirigeants du Groupe (dirigeants mandataires sociaux, Comité exécutif et Comité de direction Groupe), les rémunérations variables ne sont pas fonction d'une enveloppe collective mais sont déterminées individuellement en fonction des résultats du Groupe, des résultats de l'activité qu'ils supervisent, du niveau de réalisation de leurs objectifs qualitatifs et quantitatifs et en référence aux pratiques de marché déterminées par des enquêtes de rémunération.

Par ailleurs, la Direction financière intègre l'enveloppe envisagée de rémunération variable dans les prévisions budgétaires qui servent de base aux prévisions des ratios réglementaires de capital. A ce titre, la rémunération variable est prise en considération parmi d'autres facteurs dans la gestion prévisionnelle des fonds propres et son adéquation avec les objectifs que se fixe la banque. **La Direction générale se réserve la possibilité à sa discrétion de re-calibrer les enveloppes de rémunération variable si elles entravent la capacité de l'entreprise à atteindre un niveau de fonds propres suffisant pour respecter les ratios cibles.**

### 2.3.1.2 Les allocations individuelles

**Les allocations individuelles des parts variables de la population régulée sont, comme pour l'ensemble du Groupe, corrélées à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.**

Il n'existe donc pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats financiers d'un salarié et son niveau de rémunération variable, dans la mesure où un salarié est évalué sur ses résultats, ceux de son activité et la manière dont ceux-ci ont été atteints.

Les objectifs respectent la méthode SMART (objectif Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste et déterminé dans le Temps), ce qui induit des objectifs précisément identifiés et observables au travers d'indicateurs connus du collaborateur.

Les objectifs qualitatifs sont individualisés, liés à l'activité professionnelle et au niveau hiérarchique du poste. Ces objectifs incluent la qualité de la gestion des risques et les moyens et les comportements mis en œuvre pour atteindre les résultats tels que la coopération, le travail en équipe et la gestion des hommes. Ils sont recensés dans un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

**Outre l'évaluation individuelle menée par la ligne managériale, la Direction des risques et la Direction de la conformité évaluent de façon indépendante les salariés régulés** et renvoient notamment :

- > le sens du risque, l'expertise technique et la maîtrise des risques, ainsi que le respect des politiques et procédures relatives aux risques ;
- > le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de conformité, ainsi que la transparence vis-à-vis des clients sur les produits et les risques qui leurs sont associés ;
- > la qualité des échanges entre les collaborateurs concernés et les Directions des risques et de la conformité

(transparence d'information, pro-activité, réponses précises,...).

Les Directions des pôles d'activité, la Direction générale et la Direction des ressources humaines du Groupe tiennent compte de leurs conclusions pour valider les enveloppes globales de rémunération variable et leur répartition au niveau individuel. Les rémunérations variables individuelles sont ajustées à la baisse en cas de notation négative de la Direction des risques et/ou de la Direction de la conformité.

L'ensemble du processus est documenté par la Direction des ressources humaines et ses conclusions sont soumises à l'approbation du Comité des rémunérations de Société Générale.

Les salariés concernés sont informés que leur poste est régulé et disposent d'objectifs spécifiques en matière de gestion des risques et de respect de la conformité.

En complément, le contexte de marché est pris en compte par le biais de la participation à des enquêtes de rémunération (réalisées par activité et par place géographique), qui donnent un éclairage sur les niveaux de rémunération pratiqués par les principaux concurrents.

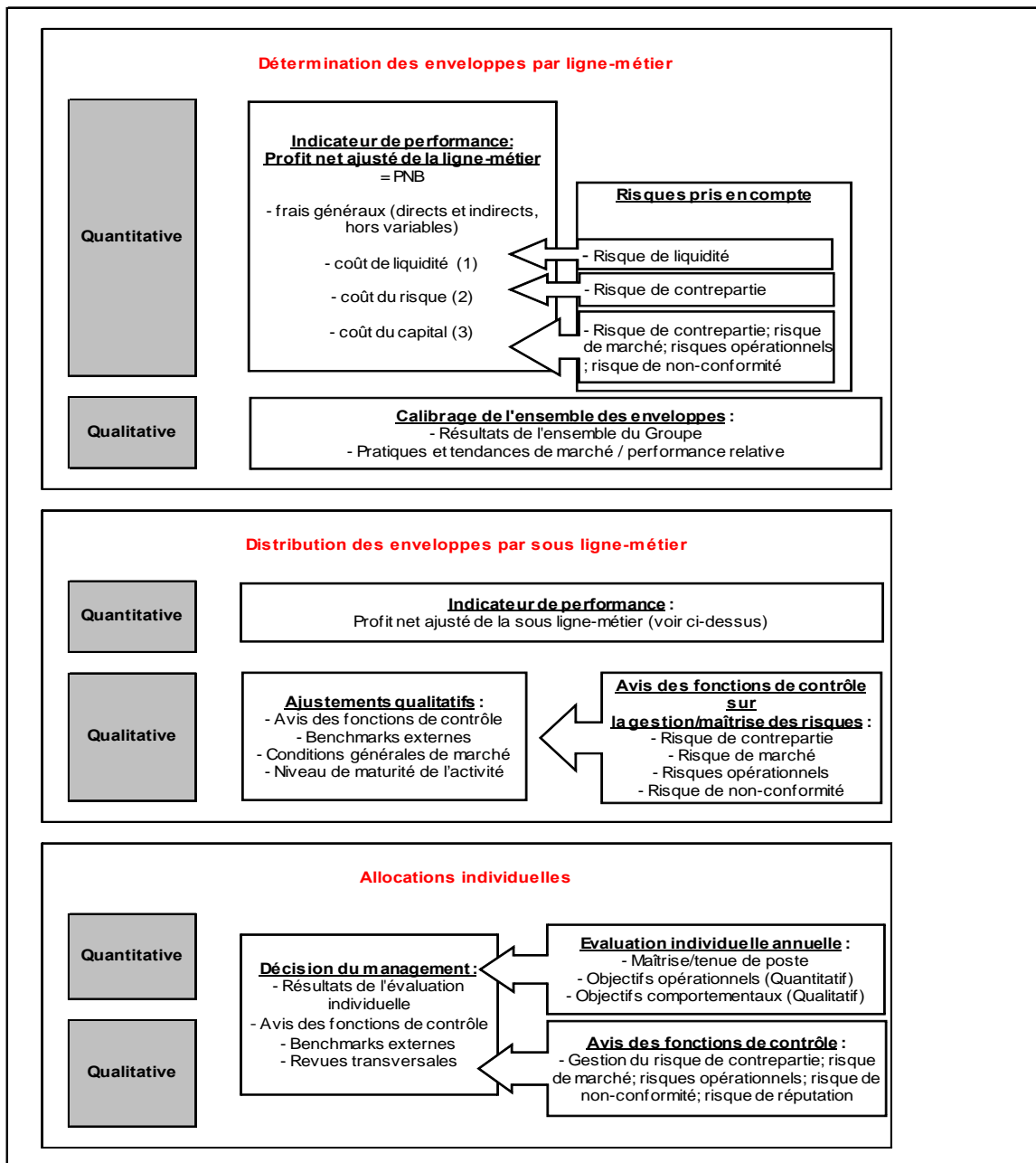
Enfin des revues transversales sont réalisées par groupes de postes/métiers comparables, afin d'assurer la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter les mobilités.

### 2.3.2 L'enveloppe de rémunération variable de la population régulée au titre de 2013

**L'enveloppe de rémunération variable allouée à la population régulée au titre de 2013 s'établit à 216 M€ et la rémunération globale fixe et variable attribuée à cette population à 301 M€.** Cette enveloppe conduit à un niveau moyen de rémunération en retrait par rapport à celui constaté sur les régulés individuellement en 2012 de -8% en variable et de -3% en global fixe et variable. En regard, le Résultat d'Exploitation de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui concentre l'essentiel des salariés régulés, affiche une progression de +8% entre 2012 et 2013.

A titre d'information, sur la base d'un périmètre de 2.992 régulés reconstitué en fonction de l'ancienne méthodologie d'identification, le variable moyen serait en diminution de -7% comparé à 2012 et la rémunération globale en baisse de -2%.

**Prise en compte de la performance et des risques ex ante au sein de la Banque de Financement et d'Investissement et de la Banque Privée**



(1) Pour les activités de financement : au travers de la marge nette  
 Pour les instruments de marché dérivés : via la Funding Value Adjustment (FVA)  
 Dans les deux cas, le coût de refinancement du Groupe aux conditions de marché est pris en compte.  
 Un coût additionnel est également pris en compte pour couvrir les besoins en liquidité sur un mois en situation de stress réglementaire ("buffer").

(2) Pour les activités de financement : pertes attendues à 1 an sur le portefeuille + 10% des provisions comptables pour risque de l'année considérée  
 Pour les activités de marché, banque privée, gestion d'actifs et services aux investisseurs : provisions comptables pour risque de l'année considérée

(3) Le coût du capital correspond au taux de rentabilité des capitaux investis, soit 12,45%, appliqué aux fonds propres normatifs calculés en Bâle 3, soit [(10% \* Moyenne des Risk Weighted Assets/RWAs) + Fonds propres complémentaires]. Les RWA prennent en compte les risques de contrepartie, de marché et opérationnels.



### 2.3.3 La structure de la rémunération variable

Les rémunérations variables attribuées au titre de 2013 sont versées selon des modalités de paiement conformes à la réglementation.

Plus le montant de la rémunération variable est élevé, plus le pourcentage de la part non-acquise est important. **Il est d'au moins 40% et peut dépasser 70% pour les rémunérations variables les plus élevées.** En effet, depuis l'an dernier, le taux de différé a été porté à 100% pour la partie de la rémunération variable excédant 2 M€, permettant ainsi de limiter le montant versé immédiatement en numéraire.

**En outre, plus de 50% de la rémunération variable est attribuée en équivalents actions Société Générale (50% de la part acquise et 2/3 de la part non acquise de la rémunération variable différée).**

**Ainsi, la part versée immédiatement en numéraire est au maximum de 30%, voire même inférieure à 15% pour les rémunérations variables les plus élevées.**

Les parts variables individuelles sont structurées en quatre parties (cf. schéma) :

- > une part acquise et non différée en numéraire versée en mars de l'année suivant l'exercice ;
- > une part acquise et différée sous forme d'équivalents actions, le montant final versé au collaborateur étant fonction de la valeur de l'action Société Générale à la fin de la période de rétention ;
- > une part non acquise et différée en numéraire (sans indexation sur le cours de l'action), dont le versement *in fine* est subordonné à la présence du salarié et aux conditions de performance et d'ajustement au risque décrites ci-dessous en 2.3.4 ;
- > une part non acquise et différée payée en équivalents actions, dont l'acquisition est également soumise à la présence du salarié et aux conditions décrites ci-dessous en 2.3.4 et dont la valeur *in fine* est fonction de la valeur de l'action Société Générale à la fin de la période de rétention.

La période de rétention est de six mois minimum pour les instruments indexés sur le cours de l'action Société Générale.

Tous les salariés bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir à des stratégies de couverture ou d'assurance, tant pendant la période d'acquisition que pendant la période de rétention.

Pour mémoire, le Groupe a suspendu les attributions d'options depuis 2011.



Structure de la rémunération (hors Dirigeants Mandataires Sociaux)

		Rémunération variable				
		Paiement/attribution définitive différée dans le temps				
Catégories de salariés	Rémunération fixe	Part Acquise		Part Non Acquise		
- Cadres dirigeants du Groupe (Comité Exécutif et Comité de Direction Groupe) - Salariés régulés	Salaire fixe	Espèces	Equivalents actions (1)	40% à plus de 70% de la rémunération variable		
		50% immédiat	50% différé	Espèces différées	Equivalents actions (1)	Equivalents actions (1)
				33% part différée	33% part différée	33% part différée
<i>Date de disponibilité /paiement</i>		Mars 2014	Mars 2015*	Mars 2015*	Octobre 2016*	Octobre 2017*
Autres salariés soumis au schéma de différé Groupe (2) : rémunération variable > à 100 K€	Salaire fixe	Espèces	% fonction du niveau de variable			
		100% immédiat	Espèces différées	Equivalents actions (1)	Equivalents actions (1)	
			33% part différée	33% part différée	33% part différée	
<i>Date de disponibilité /paiement</i>		Mars 2014	Mars 2015*	Octobre 2016*	Octobre 2017*	

\* Date de disponibilité/paiement, tenant compte de la période de rétention post-acquisition (6 mois minimum pour les équivalents actions)

(1) Les équivalents actions restent soumis à l'application potentielle du malus pendant la période de rétention  
(2) Salariés de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et des Directions Centrales du Groupe

### 2.3.4 Les conditions de performance et l'ajustement au risque des rémunérations différées (ex post)

**L'acquisition de la rémunération différée est intégralement soumise à la double condition (i) de performance et (ii) de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité.**

Les conditions de performance sont différenciées selon les pôles et les métiers. **Si un minimum de performance n'est pas atteint chaque année, les rémunérations variables différées sont partiellement ou intégralement perdues** (principe de malus mentionné à l'article 31.4 du règlement n° 97-02).

**Les seuils de performance sont fixés par la Direction financière et sont validés par le Conseil d'administration.**

**Les conditions de performance sont différenciées par niveau de responsabilité avec une exigence croissante en fonction du niveau hiérarchique.** Les dirigeants de la Société Générale sont soumis à des conditions de performance spécifiques, en ligne avec l'atteinte des objectifs du plan stratégique du Groupe.

Les conditions de performance s'appliquant aux rémunérations différées, par strate managériale, sont résumées dans le tableau ci-après :

Strate managériale		Acquisition mars 2015	Acquisition mars 2016	Acquisition mars 2017
		Numéraire	Equivalents actions avec rétention	Equivalents actions avec rétention
Comité exécutif	Métier	REX (*) du périmètre de supervision 2014	TSR (*) relatif annualisé entre 2013 et 2015	TSR (*) relatif annualisé entre 2013 et 2016
	Fonctionnel	RNPG (*) Groupe 2014 + Core Tier One au 31/12/2014		
Comité de direction Groupe	Métier	BFI (**): REX 2014 PRIV (**): coût du risque 2014 Autres : REX du périmètre de supervision 2014	BFI (**): REX 2015 PRIV (**): coût du risque 2015 Autres : REX du périmètre de supervision 2015	TSR (*) relatif annualisé entre 2013 et 2016
	Fonctionnel	RNPG (*) Groupe 2014 + Core Tier One au 31/12/2014	RNPG (*) Groupe 2015 + Core Tier One au 31/12/2015	
Autres salariés avec un différé non acquis dont population régulée	BFI, PRIV (**)	BFI (**): REX 2014 PRIV (**): coût du risque 2014	BFI (**): REX 2015 PRIV (**): coût du risque 2015	BFI (**): REX 2016 PRIV (**): coût du risque 2016
	Autres métiers et Fonctionnel	RNPG (*) Groupe 2014	RNPG (*) Groupe 2015	RNPG (*) Groupe 2016

(\*) TSR : Total Shareholder Return / REX : Résultat d'Exploitation / RNPG : Résultat Net Part du Groupe

(\*\*) BFI : Banque de Financement et d'Investissement / PRIV : Banque Privée

Note : Le panel de banques utilisé pour calculer le TSR inclut outre la Société Générale : Crédit Suisse ; Santander ; Deutsche Bank ; HSBC ; UBS ; BBVA ; RBS ; Unicredit ; Barclays ; BNP Paribas et Crédit Agricole.

**Par ailleurs, toute prise de risque excessive ou tout comportement jugé inacceptable par la Direction générale peut entraîner une réduction ou le non versement de ces rémunérations différées.**

### 2.3.5 La politique en matière de rémunérations garanties

L'attribution d'une rémunération variable garantie, dans le contexte de l'embauche est :

- > strictement limitée à un an (conformément au règlement n°97-02) ;
- > soumise aux modalités du plan de rémunération différée applicable sur l'exercice.

### 2.3.6 Les indemnités de départ

Les paiements discrétionnaires (i.e. paiements au-delà des indemnités légales ou conventionnelles dues selon les dispositions impératives du droit du travail), liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ou de mandat, ne sont en aucun cas fixés contractuellement à l'avance (ex : interdiction des parachutes dorés). Ils sont déterminés au moment du départ du salarié, en tenant compte des performances du bénéficiaire, appréciées au regard des performances collectives de son activité d'appartenance et de celles de l'ensemble du Groupe.

## PARTIE 3. LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

### 3.1 Les principes de rémunération

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est conforme à la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD III) du 24 novembre 2010, déclinée en France via le règlement n°97-02. Elle respecte également les recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Ainsi, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations (cf. 1.1. plus haut).

Le Conseil d'administration fixe les principes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte l'environnement et le contexte concurrentiel :

- > la rémunération fixe reconnaît l'expérience, les responsabilités, ainsi que les pratiques du marché ;
- > la rémunération variable annuelle reconnaît la performance de l'année et la contribution des dirigeants mandataires sociaux à la réussite du groupe Société Générale. Elle est évaluée à travers deux dimensions :
  - **une partie quantitative, qui représente un maximum de 60% de la rémunération variable annuelle.** Elle est fondée sur la réalisation d'objectifs liés à la performance annuelle intrinsèque du Groupe et du périmètre propre à chaque dirigeant mandataire. Elle est fondée sur l'atteinte d'indicateurs financiers comparés au budget. Les résultats sont retraités des éléments non-économiques, soit la réévaluation de la dette de Société Générale liée au risque de crédit propre et le résultat comptable des opérations de couverture du portefeuille de crédit du Groupe, pour représenter la performance réelle de l'entreprise ;
  - **une partie qualitative, qui représente un maximum de 40% de la rémunération variable annuelle.** Elle est déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs sur la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et définis en début d'année.

**La structure de paiement de la rémunération variable combine horizons de court terme et de long terme avec des paiements en numéraire et en actions ou équivalents.** Cette approche vise à s'assurer d'une saine gestion des risques dans le temps tout en favorisant l'alignement avec les actionnaires. Cette structure de paiement de la part variable, liée en grande partie à la performance du Groupe et à l'évolution de l'action Société Générale, présente ainsi un caractère aléatoire.

Le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence. Pour les Directeurs généraux délégués, ils sont déduits, le cas échéant, de la rémunération variable qui leur est versée.

**En conformité avec le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF, elle est plafonnée en pourcentage de la rémunération annuelle fixe à 150% pour le Président-Directeur général et à 120% pour les Directeurs généraux délégués ;**

- > **l'intéressement à long terme a pour objectifs de renforcer le lien des dirigeants mandataires sociaux avec les intérêts des actionnaires et de les inciter à délivrer une performance de long terme.** En application de la directive CRD III et du code de gouvernance AFEP-MEDEF, son acquisition est fonction de la performance à long terme du Groupe.

### 3.2 Les rémunérations au titre de 2013

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux dues au titre de l'exercice 2013 ont été déterminées par le Conseil d'administration de février 2014, elles ont fait l'objet d'une publication sur le site internet de Société Générale et sont présentées dans le document de référence 2014. Elles sont mentionnées dans la partie 4.2 ci-après conformément au règlement n°97-02.

#### 3.2.1 La rémunération du Président-Directeur général

**La rémunération fixe de M. Frédéric Oudéa, révisée le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour la première fois depuis sa nomination en tant que Président-Directeur général en mai 2009, est restée stable depuis à 1 000 000 € par an.**

Sa rémunération variable annuelle a été déterminée par le Conseil d'administration après évaluation de sa performance sur l'année :

- > la part quantitative de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2013 a été mesurée en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires du Groupe en matière de résultat brut d'exploitation, de coefficient d'exploitation et de bénéfice net par action. Son taux d'atteinte est de 96% ;

- > la part qualitative a été évaluée en prenant en considération des objectifs spécifiques prédéfinis. Le Conseil a jugé que sa performance était excellente et a fixé son taux d'atteinte à 90%. Il a ainsi estimé que le Groupe a confirmé en 2013 sa capacité d'adaptation à un environnement en évolution rapide, avec un Résultat Net Part du Groupe multiplié par 2,8, de bonnes performances des métiers, la réalisation de la transformation du bilan, une organisation simplifiée dont la mise en œuvre est engagée avec succès et un plan d'économies en cours de déploiement. Les marchés ont d'ailleurs salué ces bons résultats en offrant au titre Société Générale une des meilleures performances boursières dans le secteur bancaire.

**Sur la base d'un taux de réalisation global des objectifs de 94%, la rémunération variable annuelle brute attribuée à M. Frédéric Oudéa au titre de 2013 s'élève à 1 406 070 €, dont 20% versés en numéraire en mars 2014.**

M. Oudéa	Rappel de la rémunération variable annuelle brute au titre des exercices antérieurs			Rémunération variable annuelle brute au titre de 2013 (4)
	2010 (1)	2011 (2)	2012 (3)	
Montants attribués	1 196 820 €	682 770 €	1 194 600 €	1 406 070 €  Dont 281 214 € versés en numéraire en mars 2014

(1) Le variable annuel au titre de 2010 comportait pour moitié une part en numéraire versée en mars 2011 et pour moitié une part sous forme d'équivalents actions.

(2) Le variable annuel au titre de 2011 a été intégralement différé et attribué en équivalents actions ; aucune rémunération variable n'a été versée en 2012.

(3) Le variable annuel au titre de 2012 a été intégralement différé et attribué en actions ; aucune rémunération variable n'a été versée en 2013.

(4) Le variable annuel au titre de 2013 a été différé et attribué en actions à hauteur de 80% ; seuls 20% ont été versés en numéraire en mars 2014.

**Les modalités de versement de cette rémunération variable sont les suivantes :**

- > 40% définitivement acquis et payés pour moitié en numéraire immédiatement et pour moitié en mars 2015 sous forme d'actions ;
- > **60% payés en actions et différés sur trois ans, dont l'acquisition est soumise à l'atteinte de deux conditions évaluées l'année précédant l'acquisition de chaque échéance : RNPG Groupe positif et ratio Core Tier-one supérieur à 8%.** Cette dernière condition s'avère plus contraignante que celle qui s'appliquerait dans le cadre du versement de la part variable sous forme d'instruments de dette subordonnée convertibles en Core Tier-one (obligations contingentes convertibles ou « CoCos »), pour lesquels le seuil de conversion en Core Tier-one ou d'annulation est généralement moins exigeant.

**M. Frédéric Oudéa n'a reçu aucune option sur action depuis 2009.**

Le Président-Directeur général reçoit en outre une compensation de 300 000 € par an suite à l'abandon, lors de sa démission de son contrat de travail, de tous ses droits au régime de retraite supplémentaire acquis au titre de ses précédentes fonctions de salarié. Elle est soumise à charges sociales et imposable. Elle n'est pas prise en compte pour la détermination de la part variable.

**3.2.2 La rémunération des Directeurs généraux délégués**

**Les rémunérations fixes des Directeurs généraux délégués ont été fixées en mars 2011 à 650 000 € pour MM. Cabannes et Sammarcelli et à 700 000 € pour M. Sanchez Incera, sans changement depuis.**

Leur rémunération variable annuelle a été déterminée par le Conseil d'administration après évaluation de leur performance sur l'année :

- > la part quantitative de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2013 a été mesurée au travers de :
  - la réalisation des objectifs budgétaires du Groupe en matière de résultat brut d'exploitation, de coefficient d'exploitation et de bénéfice net par action ;
  - l'atteinte des objectifs budgétaires du périmètre de supervision de chacun en termes de résultat brut d'exploitation, de coefficient d'exploitation et de résultat courant avant impôt.

- > la part qualitative a été appréciée par le Conseil par rapport à l'atteinte des objectifs spécifiques, pour chaque Directeur général délégué, en cohérence avec ceux du Président-Directeur général.

**Les rémunérations variables annuelles brutes sont pour M. Séverin Cabannes de 705 120 € pour un taux de réalisation global de 90%, pour M. Jean-François Sammarcelli de 704 964 € pour un taux de réalisation global de 90% et pour M. Bernardo Sanchez Incera de 619 718 € pour un taux de réalisation global de 74%.**

Leurs modalités de versement sont identiques à celles applicables à la rémunération variable du Président-Directeur général.

Directeurs généraux délégués		Rappel de la rémunération variable annuelle brute au titre des exercices antérieurs			Rémunération variable annuelle brute au titre de 2013 (3)
		2010 (1)	2011 (2)	2012 (3)	
M. Cabannes	Montants attribués	665 281 €	310 144 €	670 176 €	705 120 € dont 141 024 € versés en numéraire en mars 2014
M. Sammarcelli	Montants attribués	675 826 €	487 937 €	587 496 €	704 964 € dont 140 993 € versés en numéraire en mars 2014
M. Sanchez Incera	Montants attribués	667 662 €	391 440 €	560 112 €	619 718 € dont 123 944 € versés en numéraire en mars 2014

(1) Le variable annuel au titre de 2010 comportait pour moitié une part en numéraire versée en mars 2011 et pour moitié une part sous forme d'équivalents actions.

(2) Le variable annuel au titre de 2011 a été intégralement différé et attribué en équivalents actions ; aucune rémunération variable n'a été versée en 2012.

(3) Le variable annuel au titre de 2012 et de 2013 a été différé et attribué en actions à hauteur de 80% ; seuls 20% ont été versés en numéraire en mars 2013 et mars 2014 respectivement.

### 3.3 L'intéressement à long terme attribué aux dirigeants mandataires sociaux en 2013

Le Conseil d'administration a décidé d'associer les dirigeants mandataires sociaux au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires en mettant en place un intéressement de long terme intégralement conditionnel et fondé sur la valorisation de l'action sur des périodes de trois et quatre ans. Ce dispositif leur permettrait d'acquérir un nombre d'actions ou équivalents en fonction de la performance interne et externe du Groupe.

**Dans le cadre du plan attribué en mai 2013**, ces actions seront acquises en 2 tranches égales de 3 et 4 ans, puis soumises à une année d'incessibilité, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance suivantes :

- > une condition de profitabilité du Groupe mesurée sur l'exercice précédant l'acquisition des actions, puis, sous réserve d'atteinte de cette 1<sup>e</sup> condition ;
- > une condition de progression de la rentabilité pour l'actionnaire de l'action Société Générale (mesurée par le Total Shareholder Return (TSR)) par rapport à celle des 11 banques européennes suivantes : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS et Unicredit.

À ce titre, M Oudéa pourrait bénéficier d'un versement en mars 2017 et d'un autre versement en mars 2018, de 18 750 actions ou équivalents chacun pour une performance au niveau de ses pairs. En ce qui concerne les Directeurs généraux délégués, chaque tranche représenterait 12 500 actions ou équivalents.

Si la performance du TSR de Société Générale se situe parmi les trois meilleures du panel, M Oudéa pourrait se voir attribuer 37 500 actions par tranche, soit un total de 75 000 actions. Pour les Directeurs généraux délégués, chaque tranche représenterait 25 000 actions ou équivalents, soit un total de 50 000 actions.

Enfin, pour une performance située dans le quartile inférieur de l'échantillon de pairs, la totalité de l'attribution serait perdue.

Le montant définitif sera fonction de la performance atteinte et du cours de l'action.

La valeur comptable à l'attribution est de 481 875 € en moyenne pour chacune des tranches pour le Président-Directeur général et de 321 250 € pour les Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration s'est assuré que ce dispositif respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et celles du règlement n°97-02 du CRBF transposant la Directive européenne CRD III, en matière de rémunérations.

### 3.4 Les obligations de détention et conservation des titres Société Générale

**Depuis 2002, les dirigeants mandataires sociaux du Groupe doivent détenir un nombre minimum d'actions Société Générale fixé à :**

- > **80 000 actions pour le Président-Directeur général ;**
- > **40 000 actions pour les Directeurs généraux délégués.**

Ce niveau minimum doit être atteint au bout de 5 ans de mandat. Tant que ce n'est pas le cas, le Dirigeant doit conserver 50% des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ainsi que toutes les actions issues des levées d'options après déduction du coût de financement des levées et des charges fiscales et sociales correspondantes.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Epargne d'Entreprise pour ceux d'entre eux qui sont anciens salariés.

En outre, conformément à la loi, les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions de dirigeants mandataires sociaux une proportion des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ou issues des options attribuées dans le cadre des plans d'options. Pour les actions, cette proportion a été fixée par le Conseil à 20% des actions acquises de chaque attribution et, pour les options, à 40% des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions.

Les dirigeants mandataires sociaux sont ainsi amenés à conserver un nombre important et croissant de titres. Ils ont interdiction de couvrir leurs actions ou leurs options durant toute la période d'acquisition et de conservation. Les dirigeants mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'administration de s'assurer du respect de ces obligations.

### 3.5 Les principes de détermination des rémunérations variables annuelles au titre de l'exercice 2014

Pour 2014, le Conseil a décidé de reconduire les principes de rémunération variable annuelle définis pour l'exercice 2013. Les critères de détermination de celle-ci resteront fondés :

- > pour 60% de la rémunération variable, sur une série d'objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe ;
- > pour 40% de celle-ci, sur des objectifs individuels qualitatifs liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Compte tenu de l'évolution en cours du cadre réglementaire, le Conseil d'administration se réserve la possibilité de revoir certains de ces principes pour les mettre en conformité avec les règles en vigueur.

### 3.6 Informations complémentaires relatives au mandat de M. Frédéric Oudéa

- > **M. Frédéric Oudéa, ayant démissionné de son contrat de travail, ne bénéficie d'aucune retraite supplémentaire d'entreprise.**
- > **Par ailleurs, il ne bénéficie d'aucune indemnité contractuelle de départ (« parachute doré »).**
- > Enfin, en cas de cessation de sa fonction de Président-Directeur général, M. Frédéric Oudéa serait astreint à une clause de non concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans un établissement de crédit ou entreprise d'assurance côté en France ou hors de France ainsi qu'un établissement de crédit non côté en France. En contrepartie, il pourrait continuer à percevoir sa rémunération fixe. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. La durée de sa clause de non-concurrence est de 18 mois ; les indemnités susceptibles d'être versées en cas de départ seraient ainsi inférieures au plafond de 2 ans recommandé par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

## PARTIE 4. INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

4.1 Population régulée (personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise) hors dirigeants mandataires sociaux

Rémunérations attribuées au titre de l'exercice :

	Nombre de personnes concernées	Total rémunération en M€	Montant total de la part fixe en M€	Montant total de la part variable en M€*
<b>Total Groupe</b>	<b>360</b>	<b>301</b>	<b>85</b>	<b>216</b>
Comité Exécutif	9	12	3	9
Activités de marché	194	179	43	136
Financement et Conseil	82	64	20	44
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs - Autres	21	16	5	11
Autres activités et Directions Centrales	54	31	14	17
<b>*Dont Montant acquis versé ou livré en M€ <sup>(2)</sup></b>	-	-	-	<b>46</b>
<b>*Dont Montant différé conditionnel en M€ <sup>(1)(2)</sup></b>	-	-	-	<b>171</b>

(1) Paiement réparti en quatre échéances entre mars 2015 et octobre 2017, dont 44 M€ en mars 2015

(2) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

* Dont versement en numéraire en M€	* Dont attribution en actions ou instruments équivalents en M€ <sup>(2)</sup>
88	128

(2) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

Les montants ci-dessus se ventilent de la manière suivante :

Numéraire en M€		Actions ou instruments équivalents en M€	
Immédiat	Différé		
Acquis	Non acquis	Acquis <sup>(3)</sup>	Non acquis
46	42	44	84

(3) restant soumis à l'application potentielle du malus pendant la période de rétention

Synthèse des plans de variables différés concernés par échéance et instrument :

Échéance	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Plan 2010</b>	50% Espèces 50% Eq. Actions	50% Espèces 50% Eq. Actions	France : Actions Hors France : Eq. Actions	Espèces			
<b>Plan 2011</b>		50% Espèces 50% Eq. Actions	Espèces	France : Actions Hors France : Eq. Actions	Eq. Actions		
<b>Plan 2012</b>			50% Espèces 50% Eq. Actions	Espèces	Eq. Actions	Eq. Actions	
<b>Plan 2013</b>				50% Espèces 50% Eq. Actions	Espèces	Eq. Actions	Eq. Actions

Equivalents Actions Société Générale avec période de rétention de 6 mois minimum versés en espèces à l'échéance

Actions de performance Société Générale avec une période d'acquisition d'au moins 2 ans suivie d'une rétention de 2 ans pour les résidents Français

### Encours de rémunérations variables différées

Le montant des encours de rémunérations variables différées correspond cette année au montant de variable différé au titre des plans 2013, 2012, 2011 et 2010.

#### **Montants des rémunérations différées conditionnelles en M€ <sup>(1)</sup>**

<b>Au titre de l'exercice 2013</b>	<b>Au titre des exercices antérieurs</b>
171	125

(1) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

La totalité des encours de rémunérations variables différées est exposée à d'éventuels ajustements explicites (conditions de performance et clause de gestion appropriée des risques) et/ou implicites (indexation sur le cours de l'action).

#### Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice :

<b>Année d'attribution</b>	<b>Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur d'attribution</b>	<b>Montant des réductions effectuées</b>	<b>Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur au moment de l'acquisition / du paiement</b>
2012	82	0	89
2011	29	0	55
2010	56	0	56

La différence entre les montants de rémunérations différées en valeur d'attribution et en valeur au moment de l'acquisition / du paiement est liée à l'évolution du cours de l'action SG.



Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice :

Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires		Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires	
Sommes versées en M€ <sup>(1)</sup>	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées en M€	Nombre de bénéficiaires
9	8	0,4	3

(1) Le montant d'indemnité de rupture le plus élevé versé individuellement au cours de 2013 est égal à 1,77 M€.

Garanties d'indemnités de rupture :

**Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice**

Montant total	Nombre de bénéficiaires
0	0
<b>Garantie la plus élevée</b>	
0	

**4.2. Dirigeants mandataires sociaux**

Le périmètre des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2013 est constitué de MM. Oudéa, Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux a fait l'objet d'une communication spécifique suivant le Conseil d'Administration du 11 février 2014 qui a arrêté les rémunérations variables au titre de 2013.

Rémunérations attribuées au titre de l'exercice :

Nombre de personnes concernées	Total rémunération en M€	Montant total de la part fixe en M€	Montant total de la part variable annuelle en M€*
4	6.4	3	3.4

Notes :

A ces montants s'ajoute pour M. Oudéa une compensation sur retraite supplémentaire d'entreprise abandonnée de 0,3 M€. Ces montants n'incluent pas l'intéressement à long terme attribué en mai 2013 et dont la valeur à l'attribution s'élève à 2.9 M€.

*Dont Montant acquis versé ou livré en M€	*Dont Montant différé conditionnel en M€ (1)	* Dont versement en numéraire en M€	*Dont attribution en actions ou instruments équivalents en M€
0,7	2,7	0,7	2,7

(1) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

Encours de rémunérations variables différées

Le montant des rémunérations différées au titre des exercices antérieurs correspond cette année au montant de variable différé au titre de 2013, 2012 et 2011.

**Montants des rémunérations différées conditionnelles en M€ <sup>(1)</sup>**

Au titre de l'exercice 2013	Au titre des exercices antérieurs
5.6	6.5

(1) Exprimé en valeur au moment de l'attribution

Note : Ces montants incluent les dispositifs d'intéressement à long terme attribués pendant les exercices 2012 et 2013.

Rémunérations variables différées versées ou réduites du fait des résultats de l'exercice :

Ces informations sont fournies par année d'attribution à partir de 2009.

<b>Année d'attribution</b>	<b>Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur d'attribution</b>	<b>Montant des réductions effectuées</b>	<b>Montant des rémunérations différées acquises en M€ - Valeur au moment de l'acquisition / du paiement</b>
<b>2012</b>	0,8	0	1,1
<b>2011</b>	0,4	0	0,6
<b>2010 (1)</b>	0	0	0
<b>2009</b>	0	0	0

(1) En outre, les dirigeants mandataires sociaux ont été attributaires de 92 302 actions de performance qui ont été radiées en mars 2013, suite à la non-réalisation de la condition de performance.

Sommes versées au titre des embauches et des ruptures au cours de l'exercice :

<b>Montant des indemnités de rupture versées et nombre de bénéficiaires</b>		<b>Montant des sommes payées à l'embauche et nombre de bénéficiaires</b>	
<b>Sommes versées en M€</b>	<b>&gt; Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Sommes versées en M€</b>	<b>&gt; Nombre de bénéficiaires</b>
0	0	0	0

Garanties d'indemnités de rupture :

**Garanties d'indemnités de rupture accordées au cours de l'exercice**

<b>Montant total</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>
0	0
<b>Garantie la plus élevée</b>	
0	

## 4 - Chapitre 4 : Risques et adéquation des fonds propres

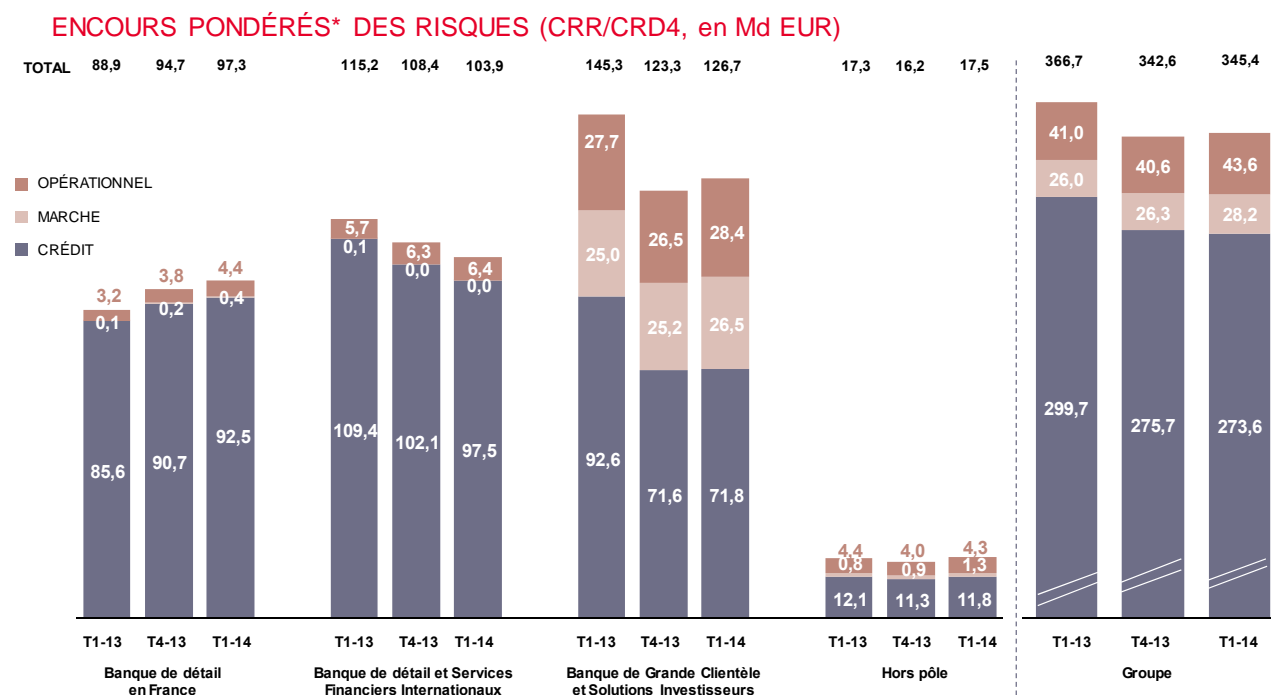
### 4.1 Ratios réglementaires

#### 4.1.1 Gestion des ratios prudentiels – actualisation des pages 143 et 144 du DDR 2014

Au cours du premier trimestre 2014, Société Générale a procédé à l'émission de 1 Md USD de Tier 2 le 17 janvier 2014. Par ailleurs, le Groupe a émis 1 MdEUR d'Additional Tier 1 le 28 mars 2014 avec une date d'émission au 7 avril 2014.

Sur cette même période, le Groupe a remboursé à première date de call l'émission de titres subordonnés Tier 2 mise en place en mars 2004 pour un montant de 248,6 M EUR.

#### 4.1.2 Extrait de la présentation du 7 mai 2014 : Résultats du premier trimestre 2014 (et annexes) – actualisation des pages 125 à 145 du DDR 2014



\* Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu'à leur cession effective

## RATIOS PRUDENTIELS CRR/CRD4

<i>En milliards d'euros</i>	31 déc.13	31 mar.14
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>51,0</b>	<b>51,1</b>
Titres super subordonnés (TSS)*	(6,6)	(6,6)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)*	(0,4)	(0,4)
Provision pour dividendes et coupons sur hybrides	(0,9)	(1,1)
Ecarts d'acquisition et incorporels	(7,4)	(6,8)
Participations ne donnant pas le contrôle	2,8	2,6
Déductions et retraitements prudentiels**	(4,3)	(4,0)
<b>Fonds propres Common Equity Tier One</b>	<b>34,3</b>	<b>34,9</b>
Fonds propres additionnels de catégorie 1	6,0	6,0
<b>Fonds propres Tier One</b>	<b>40,3</b>	<b>40,8</b>
Fonds propres de catégorie 2	5,7	5,6
<b>Fonds propres globaux (Tier 1 + Tier 2)</b>	<b>46,0</b>	<b>46,5</b>
<b>Encours pondérés</b>	<b>342,6</b>	<b>345,4</b>
<b>Ratio Common Equity Tier 1</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,1%</b>
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>11,8%</b>	<b>11,8%</b>
<b>Ratio Global</b>	<b>13,4%</b>	<b>13,5%</b>

Ratios publiés selon les règles CRR/CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris le compromis danois pour les activités d'assurance  
 \* Hors primes d'émission sur les TSS et les TSDI  
 \*\* Déductions sans phasage  
 NB. Les ratios communiqués ci-dessus ne tiennent pas compte de l'émission de fonds propres additionnels d'avril 2014

## RATIO DE LEVIER CRR

### Ratio de levier CRR<sup>(1)</sup>

<i>En milliards d'euros</i>	31 mar.14
<b>Fonds propres Tier One</b>	<b>40,8</b>
Total bilan IFRS	1 266
Ajustement au titre des expositions sur dérivés	(49)
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres*	(180)
Hors Bilan (engagements de financement et garanties)	128
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles fonds propres Tier one)	9
<b>Exposition levier</b>	<b>1 174</b>
<b>Ratio de levier CRR</b>	<b>3,5%</b>

(1) Selon les règles CRR publiées le 26 juin 2013, sans phasage.  
 Ne tient pas compte de l'émission de capitaux propres additionnels d'avril 2014. Pro forma de cette émission le ratio s'établit à 3,6%  
 \* Opérations de financement sur titres: titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations sur titres similaires  
 Les chiffres ci dessus ne tiennent pas compte des nouvelles règles du calcul du ratio de levier communiquées par le Comité de Bâle en janvier 2014. Ces nouvelles règles n'ont pas d'impact significatif sur le ratio.

## 4.2 Facteurs de risques (actualisation de la page 130 du DDR 2014)

### **11. Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet significatif sur l'activité du Groupe.**

Le Groupe est soumis à une réglementation et à une surveillance rigoureuse dans toutes les juridictions dans lesquelles il exerce des activités. Les règles que les banques doivent respecter ont principalement pour objectif de limiter leur exposition aux risques, de préserver leur stabilité et leur solidité financière et de protéger les déposants, les créanciers et les investisseurs. Les règles applicables aux prestataires de services financiers régissent notamment la vente, le placement et la commercialisation d'instruments financiers. Les entités bancaires du Groupe sont également tenues de se conformer aux exigences en matière de niveaux de capitaux propres et de liquidité réglementaires des pays dans lesquels elles sont présentes. Des ressources considérables sont nécessaires pour assurer la conformité à ces règles et ces réglementations. Le non-respect des lois et des réglementations applicables peut se traduire par des sanctions pécuniaires, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Depuis le début de la crise financière, de nombreuses instances législatives et réglementaires nationales et internationales, ainsi que d'autres organismes, ont débattu, proposé et instauré diverses mesures. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre alors que d'autres sont toujours en discussion. Par conséquent, il demeure difficile d'évaluer précisément les impacts futurs ou, dans certains cas, les conséquences probables de ces mesures.

En particulier, les réformes de Bâle 3 sont mises en œuvre dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4), qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014, certaines exigences étant étalées sur une période allant jusqu'en 2019. Bâle 3 constitue un cadre réglementaire international relatif aux exigences de capital et de liquidité dont la finalité est de renforcer la résistance du secteur bancaire en cas de crise. Des recommandations et des mesures relatives à l'exposition des banques d'envergure mondiale à un risque systémique, notamment des exigences supplémentaires en matière d'absorption des pertes, ont été adoptées par le Comité de Bâle et par le Conseil de Stabilité Financière mis en place à l'issue du sommet du G20 de Londres en 2009. Société Générale, parmi d'autres banques, a été désignée par le Conseil de Stabilité Financière comme étant une « institution financière d'importance systémique » et sera en conséquence soumise à des exigences de coussins de capital supplémentaires. Les règles spécifiques relatives à l'application de ces mesures n'ont pas encore été entièrement définies au niveau européen.

En octobre 2013, la BCE a annoncé une évaluation des bilans, incluant des tests de stress et une revue de la qualité des actifs, de certaines banques européennes importantes, y compris le Groupe. Les résultats de cette évaluation, dont la publication est attendue en octobre 2014, pourraient aboutir à des recommandations en faveur de mesures de contrôle supplémentaires, de mesures visant à accroître le ratio de fonds propres et d'autres mesures correctives touchant le Groupe et le secteur bancaire dans sa globalité. En outre, à compter de novembre 2014, Société Générale, ainsi que toutes les autres institutions financières significatives de la zone euro, seront soumises au contrôle de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de supervision unique. Il est encore impossible d'évaluer l'impact de telles mesures, le cas échéant, sur le Groupe ; néanmoins, la perspective de ces recommandations et la mise en œuvre de mesures supplémentaires peuvent être source d'incertitude et de volatilité accrues des marchés financiers.

En France, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 impose notamment :

(i) que les banques dont le bilan excède un certain seuil élaborent et communiquent à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) un plan de rétablissement préventif décrivant les mesures de rétablissement en cas de détérioration importante de leur situation financière. Cette loi étend les pouvoirs de l'ACPR sur ces institutions en période de difficultés financières, notamment en permettant à celle-ci de transférer les actions ou les branches d'activités à un établissement relais ou appliquer une dépréciation ou conversion aux instruments de capital ainsi qu'aux dettes subordonnées. Cependant, les pouvoirs de l'ACPR seront supplantés par le Conseil de Résolution Européen à partir du 1er janvier 2016 (qui agira toutefois en lien avec l'autorité nationale).

De plus, la Directive européenne établissant un cadre pour le rétablissement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a été définitivement adoptée le 15 avril 2014. Elle devra être transposée dans la loi française d'ici le 31 décembre 2014 pour entrer en vigueur le 1er janvier 2015. L'application du renflouement interne (dépréciation ou conversion en actions, ou « bail-in ») aux dettes seniors d'un établissement en résolution doit, quant à elle, entrer en vigueur au 1er janvier 2016 au plus tard, quelle que soit la date d'émission de la dette. Cela peut avoir un impact sur le prix des instruments de dette

(ii) la séparation ou la délimitation des activités de marchés considérées comme « spéculatives » (c'est-à-dire celles ne servant pas à financer l'économie) effectuée par les institutions financières. Seules les activités effectuées par les banques pour compte propre sont soumises à cette obligation de séparation.

D'ici le 1er juillet 2014, toutes les institutions soumises à cette obligation devront avoir identifié les activités concernées et devront éventuellement les transférer à une filiale dédiée à cet effet. Le transfert effectif de ces activités doit intervenir avant le 1er juillet 2015.

(iii) une plus grande transparence concernant les activités effectuées au sein des États non coopératifs, ainsi qu'une limitation de certains frais bancaires. Ces réformes pourraient avoir un impact sur le Groupe et sa structure, lequel ne peut être évalué actuellement.

La réforme américaine dite Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (Dodd-Frank Act), adoptée aux États-Unis en 2010, affectera le Groupe et certaines de ses activités. Le Dodd-Frank Act vise à opérer une réforme structurelle significative de l'industrie des services financiers, y compris pour les banques non-américaines, notamment en matière de surveillance du risque systémique, de normes sur le capital des banques, de liquidation ordonnée des institutions financières d'importance systémique en difficulté, de dérivés de gré à gré et de possibilité pour les institutions bancaires d'effectuer des opérations de trading pour compte propre ainsi que de financer et investir dans des fonds alternatifs (hedge funds) et des fonds dits de private equity (qui a fait l'objet d'une loi, la « Volcker Rule » adoptée en décembre 2013 par la Réserve fédérale américaine et d'autres régulateurs financiers aux États-Unis). Certaines dispositions du Dodd-Frank Act sont entrées en vigueur immédiatement après son adoption tandis que d'autres sont soumises à des périodes transitoires et une longue procédure réglementaire ou bénéficient d'importants délais avant leur entrée en vigueur, rendant difficile à ce jour l'évaluation de l'impact global (y compris les effets extraterritoriaux) que les règles définitives pourraient avoir sur le Groupe ou sur l'ensemble du secteur bancaire et financier.

Le règlement européen EMIR (European Market Infrastructure Regulation) publié en 2012 instaure de nouvelles contraintes applicables aux acteurs sur le marché des dérivés afin d'améliorer la stabilité et la transparence sur ce marché. EMIR impose, notamment, l'utilisation de chambres de compensation pour les produits considérés comme suffisamment liquides et standardisés, qu'un compte-rendu de chaque transaction de produits dérivés soit établi à partir d'un référentiel commun, et que soient mises en œuvre des procédures d'atténuation des risques (par exemple, l'échange de collatéral pour les dérivés de gré à gré non compensés par des chambres de compensation). Certaines de ces mesures sont déjà en vigueur, alors que d'autres devraient entrer en vigueur en 2015, ce qui rend difficile une évaluation précise de leurs conséquences

En Europe, la réglementation en matière de politique de rémunération, avec notamment des règles relatives aux bonus et autres conditions de rémunérations indexées à la performance ainsi qu'aux paiements différés pour certains types de rémunération, pourrait augmenter la proportion des coûts fixes de rémunération du Groupe par rapport aux coûts variables et réduire sa capacité à recruter ou conserver les employés clés, ce qui, dans les deux hypothèses, pourrait nuire à sa rentabilité.

Enfin, des réformes supplémentaires sont à l'étude visant à réduire davantage les risques d'instabilité du système financier engendré par l'éventuel défaut des banques systémiques. À titre d'exemple, en octobre 2013, le Comité de Bâle a publié un rapport (Fundamental Review of Trading Book) proposant des méthodes révisées de calcul des ratios de fonds propres requis au titre des risques de marché. Bien qu'il soit actuellement trop tôt pour évaluer leur impact, cette proposition ainsi que d'autres en faveur d'une réforme du marché bancaire peuvent avoir un impact significatif sur le Groupe, notamment en matière d'exigence en fonds propres alloués à chaque type d'activité bancaire.

### 4.3 Couverture des encours douteux - actualisation de la page 160 du DDR 2014

#### ENCOURS DOUTEUX\*

en Md EUR	31/12/2012	31/12/2013	31/03/2014
<b>Créances brutes *</b>	<b>417,6</b>	<b>416,7</b>	<b>415,4</b>
<b>Créances douteuses</b>	<b>23,8</b>	<b>24,9</b>	<b>24,9</b>
<b>Sûretés relatives aux encours dépréciés</b>	<b>6,1</b>	<b>7,3</b>	<b>6,4</b>
<b>Engagements provisionnables</b>	<b>17,7</b>	<b>17,5</b>	<b>18,5</b>
<b>Taux net d'encours douteux (Engagements provisionnables / Créances brutes)</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,5%</b>
<b>Taux brut d'encours douteux (Créances douteuses / Créances brutes)</b>	<b>5,7%</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,0%</b>
<b>Provisions spécifiques</b>	<b>12,7</b>	<b>13,3</b>	<b>13,5</b>
<b>Provisions base portefeuille</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>
<b>Taux brut de couverture des encours douteux (Provisions globales / Créances douteuses)</b>	<b>58%</b>	<b>58%</b>	<b>59%</b>
<b>Actifs gérés en extinction : encours bruts</b>	<b>6,7</b>	<b>5,3</b>	<b>5,2</b>
<b>Créances douteuses</b>	<b>3,4</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>
<b>Taux brut d'encours douteux</b>	<b>50%</b>	<b>56%</b>	<b>57%</b>
<b>Provisions spécifiques</b>	<b>2,3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>
<b>Taux brut de couverture des encours douteux</b>	<b>68%</b>	<b>84%</b>	<b>84%</b>

\* Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations simples et opérations de location financement et assimilés. Hors actifs gérés en extinction.

### 4.4 Complément au rapport Pilier 3 publié dans le Document de référence le 4 mars 2014 : risques de crédit

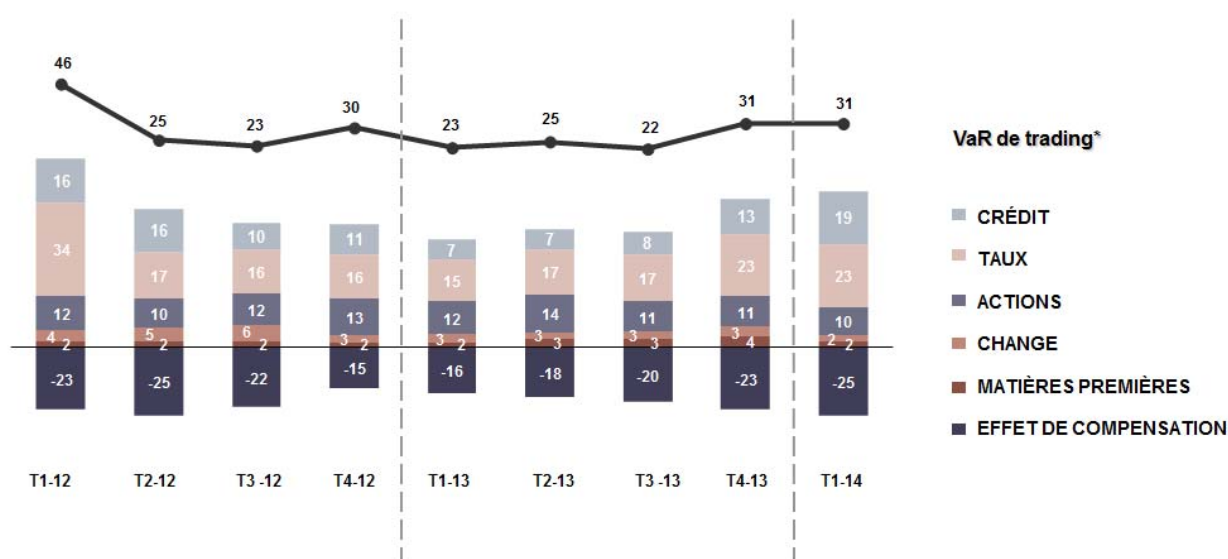
Le Complément au rapport Pilier 3 est présenté en annexe 1 à la présente actualisation du document de référence 2014, page 90.

## 4.5 Evolution de la VaR de trading - actualisation de la page 177 du DDR 2014

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de trading, en millions d'euros

### ÉVOLUTION DE LA VAR DE TRADING\*

Moyenne trimestrielle de la VaR de trading\*, à 1 jour, 99% (en M EUR)



\* VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables. Il a été procédé au T3-12 à une réaffectation de certains produits Taux et Change dans la décomposition par facteur de risque de la VaR, avec retraitement des données historiques. Cette réaffectation n'est pas un changement de modèle de VaR, et n'a pas d'incidence sur le niveau de VaR de trading global.

Depuis le 01/01/2008, le périmètre de la VaR de crédit exclut des positions de CDO hybrides maintenant traitées prudemment en banking book.

## 4.6 Exigences en fonds propres par type de risque de marché - Complément à la page 180 du DDR 2014

En MEUR	Exigences en fonds propres		Encours pondérés	
	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
Risque de change	820	415	10 249	5 188
Risque de crédit	764	1 160	9 549	14 496
Risque de positions sur produits de base	20	34	245	422
Risque de positions sur titres de propriété	202	279	2 522	3 484
Risque de taux d'intérêt	298	404	3 731	5 046
<b>Total</b>	<b>2 104</b>	<b>2 291</b>	<b>26 295</b>	<b>28 637</b>



#### 4.7 Risques Juridiques (actualisation des pages 202 à 204 du DDR 2014)

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à 5 ans d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 Md EUR à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour de cassation a décidé de modifier sa jurisprudence traditionnelle sur l'indemnisation de victimes d'atteintes aux biens. Il appartiendra à la Cour d'appel de Versailles de statuer à nouveau sur le montant des dommages-intérêts.
- Société Générale Algérie (SGA) et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction à la législation locale sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard de la Banque d'Algérie s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par la Banque d'Algérie qui s'est ensuite constituée partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures et mis hors de cause dans d'autres. L'ensemble des procédures a fait l'objet de recours devant la Cour Suprême. À ce jour, six affaires se sont terminées en faveur de SGA, et treize affaires sont encore en cours pour un montant total en jeu de 107,97 M EUR.
- L'ACPR a ouvert une procédure disciplinaire à l'encontre de Société Générale le 22 mai 2013 portant sur les moyens et procédures mis en œuvre par l'établissement en vertu des dispositions relatives au droit au compte. Le 11 avril 2014, la commission des sanctions de l'ACPR a prononcé à l'encontre de Société Générale les sanctions suivantes : une amende de 2M EUR, un blâme et la publication de la décision. Société Générale dispose d'un délai de deux mois pour saisir le Conseil d'Etat.
- Le 7 mars 2014, la Libyan Investment Authority (« LIA ») a assigné Société Générale devant les juridictions anglaises, au titre des conditions dans lesquelles celle-ci a souscrit certains investissements auprès du groupe Société Générale. La LIA soutient que Société Générale et d'autres parties ayant participé à la conclusion des investissements se seraient notamment rendus coupables de corruption. Société Générale entend fermement réfuter ces accusations et toute demande tendant à remettre en cause la licéité de ces investissements. Par ailleurs, le 8 avril 2014, le bureau du procureur du District Est de New York a adressé à Société Générale une demande de production de documents concernant divers entités et individus, dont la LIA.
- Société Générale et d'autres établissements bancaires ont été assignés dans le cadre d'actions collectives (class actions) aux Etats-Unis. Les demandeurs font valoir que les défendeurs se seraient rendus coupables de manipulation du prix de l'or sur le marché de Londres. Société Générale fera pleinement valoir ses droits dans le cadre de ces procédures.

#### 4.8 MISE A JOUR DU TABLEAU N°29, PAGE 189 DU DOCUMENT DE REFERENCE

Cette mise à jour est présentée en page 21 de l'annexe 1 de la présente actualisation.

## 5 - Chapitre 7 : Action, capital et éléments juridiques

---

### 5.1 Informations sur le capital

#### 5.1.1 Plan d'Attribution d'Actions Gratuites pour tous

Dans le cadre du « Plan d'Attribution Gratuite d'Actions pour tous » décidé par le Conseil d'administration du 2 novembre 2010, 1 303 272 actions ont été définitivement acquises au titre de la seconde tranche et attribuées à 54 303 bénéficiaires le 31 mars 2014.

En conséquence, le capital a été porté à 1 000 024 292,50 euros, divisé en 800 019 434 actions.

#### 5.1.2 Opération en cours : augmentation de capital réservée aux salariés

Le Conseil d'administration a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant nominal maximal de 18 293 290 € correspondant à l'émission de 14 634 632 actions à souscrire en numéraire. La période de souscription sera ouverte du 16 mai au 30 mai 2014. La réalisation de l'augmentation de capital est prévue le 11 juillet 2014. Le document d'information relatif à cette opération est disponible sur le site [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com). L'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions souscrites.

### 5.2 Statuts

(mis à jour le 31 mars 2014)

#### FORME - DÉNOMINATION - SIÈGE - OBJET

##### ARTICLE PREMIER

La Société, dénommée SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1er janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1er janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code du commerce, ainsi que par les présents statuts.

## **ARTICLE 2**

Le Siège de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE est établi à PARIS (9ème), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## **ARTICLE 3**

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

## **CAPITAL - ACTIONS**

### **ARTICLE 4**

#### **4.1. Capital social**

Le capital est de 1 000 024 292, 50 euros. Il est divisé en 800 019 434 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 euro et entièrement libérées.

#### **4.2. Augmentation et réduction du capital**

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de la ou des Assemblées compétentes.

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

### **ARTICLE 5**

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce

soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

## **ARTICLE 6**

### **6.1. Forme et transmission des actions**

Les actions sont, au gré de l'ayant-droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

### **6.2. Seuils statutaires**

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5%, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au présent article.

### **6.3 Identification des actionnaires**

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

### **6.4. Droits des actionnaires**

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de dispositions particulières des présents statuts.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ARTICLE 7

#### I - ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'Administrateurs :

1. Des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un Administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque Administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. Des Administrateurs élus par le personnel salarié.

Le statut et les modalités d'élection de ces Administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

#### II - MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIE

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers Administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les Administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des Administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction Générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en oeuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

### **III - CENSEURS**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux Censeurs.

Les Censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

#### **ARTICLE 8**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

#### **ARTICLE 9**

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

#### **ARTICLE 10**

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est Administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les Administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

#### **ARTICLE 11**

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque Administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité Central d'Entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

A l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

## **ARTICLE 12**

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

### **ARTICLE 13**

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil,
- les 2/3 au moins des Administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux



que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société vis à vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. A l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général .

## **ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES**

### **ARTICLE 14**

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15% du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15% n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01% des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

## **ASSEMBLÉES SPÉCIALES**

### **ARTICLE 15**

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories, sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 14 des présents statuts.

## **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **ARTICLE 16**

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## **COMPTES ANNUELS**

### **ARTICLE 17**

L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les Lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les Lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 18**

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la Loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

## **ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

### **ARTICLE 19**

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la Société ou lors de la liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, seront soumises exclusivement à la juridiction des tribunaux du siège social.

## **DISSOLUTION**

### **ARTICLE 20**

En cas de dissolution de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, à moins que la Loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

## 6 - Chapitre 8 : Responsable de l'actualisation du Document de référence

---

### 6.1 Responsable de l'actualisation du Document de référence

M. Frédéric OUDEA, Président-Directeur général de Société Générale

### 6.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2014 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence 2014 et de son actualisation A-01.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence 2014 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 376 à 377 et 434 à 435 du document de référence 2014, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2011 et 2012, respectivement en pages 363 à 364 et 426 à 427 du Document de référence 2012 et en pages 385 à 386 et 446 à 447 du Document de référence 2013. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés 2013 et aux comptes sociaux 2012 contiennent des observations.

Fait à Paris, le 7 mai 2014

M. Frédéric OUDEA  
Président-Directeur général de Société Générale

## 6.3 Responsables du contrôle des comptes

### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

**Nom** : Société Ernst & Young et Autres  
représentée par Mme Isabelle Santenac

**Adresse** : 1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

**Date de nomination** : 22 mai 2012

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Expiration de ce mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Nom** : Société Deloitte et Associés  
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

**Adresse** : 185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Date de 1ere nomination** : 18 avril 2003

**Date de renouvellement** : 22 mai 2012

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Expiration de ce mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

**Nom** : Société Picarle et Associés

**Adresse** : 1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

**Date de nomination** : 22 mai 2012

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Nom** : Société BEAS

**Adresse** : 7-9 Villa Houssay  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Date de nomination** : 22 mai 2012

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

Les sociétés Ernst & Young et autres et Deloitte et Associés sont enregistrées comme Commissaire aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

## 7 - Chapitre 9 : Table de concordance

### 7.1 Table de concordance de l'actualisation

Rubriques	Document de référence 2014	Première actualisation
1. PERSONNES RESPONSABLES	464	84
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	436; 465	85
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES		
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	Chiffres clés p.5	3
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA	
4. FACTEURS DE RISQUE		67-71 ; Annexe 1
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la Société	4 ; 448	
5.2. Investissements	54	4
6. APERÇU DES ACTIVITES		
6.1. Principales activités	5; 46-48	3-5
6.2. Principaux marchés	5-22; 372-375	
6.3. Evénements exceptionnels	NA	
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire	sommaire
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Description sommaire du Groupe	5; 22-23	
7.2. Liste des filiales importantes	27-45; 366-371; 424-433	
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	55; 3226	
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	216-261	
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT		
9.1. Situation financière	49-53	
9.2. Résultat d'exploitation	24-45	16-41
10. TRESORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	266-272	
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	273	
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	51-53	
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	449	
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	52-53; 55	
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA	
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	57-58	
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	NA	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE		
14.1. Conseil d'administration et Direction générale	60-81	42-43
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	69	

Rubriques	Document de référence 2014	Première actualisation
15. REMUNERATION ET AVANTAGES		
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	82-104	44-66
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	365	
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	61-66	
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	
16.3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	77-79	
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	71	
17. SALARIES		
17.1. Nombre de salariés	234-246	
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	61-66 ; 82-104	
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	243	
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	444-445	
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	444-445 ; 449	
18.3. Contrôle de l'émetteur	444-445	
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	105-106 ; 365 ; 424-433	
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR		
20.1. Informations financières historiques	266-375 ; 380-433 ; 469	
20.2. Informations financières pro forma	NA	6-15
20.3. Etats financiers	266-375 ; 380-433	
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	121-122 ; 376-377 ; 434-435	
20.5. Date des dernières informations financières	266 ; 380	
20.6. Informations financières intermédiaires	NA	16-41
20.7. Politique de distribution des dividendes	438-441	
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	202-204	
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	56	
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
21.1. Capital social	442-449	74
21.2. Acte constitutif et statuts	450-454	74-83
22. CONTRATS IMPORTANTS	55	
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	NA	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	449	
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	22-23 ; 366-371 ; 424-433	

## 7.2 table de concordance du rapport Pilier 3

Publications requises dans la CRD

Document de référence 2014

Première actualisation

### Périmètre de consolidation

(a) Nom de l'entité consolidante	(a) p. 448
(b) Différences entre le périmètre de consolidation prudentiel et comptable, description brève des entités consolidées	(b) Descriptions synthétiques des filiales : note 46 aux états financiers ;
(i) par intégration globale ;	Différences de périmètre : Chapitre 4, tableaux 1 à 3
(ii) par intégration proportionnelle ;	(i) et (ii) Chapitre 4, section 3, tableau 1.
(iii) déduites des fonds propres ; ou	(iii) sociétés déduites : sociétés d'assurance
(iv) ni consolidées, ni déduites ;	: chapitre 4, section 3, tableau 6, sociétés mises en
(c) difficultés potentielles (juridiques ou pratiques) nuisant au rapatriement rapide des fonds propres ou autres engagements de la maison-mère envers ses filiales ;	équivalence :
(d) le montant global de l'écart et le détail des noms des filiales non consolidées pour lesquelles les fonds propres sont inférieurs au minimum requis ; et	chapitre 4, section 3, tableau 1 (iv) Autres filiales exclues :
(e) si applicable, les raisons du recours au dispositif prévu aux articles 69 et 70.	chapitre 4, section 3, tableau 3
	(c) (d) (e) Informations non publiées pour des raisons de confidentialité.

### Fonds propres

(a) Information synthétique sur la composition des fonds propres.	L'ensemble de l'information figure dans le chapitre 4, section 3 du présent document de référence, page 140.	Section 4.1.1 Gestion des ratios prudentiels
(b) Rapprochement des fonds propres comptables et prudentiels.	(a) description et tableaux pages 142 et suivantes	
(c) Montant total des fonds propres additionnels.	(b) tableau 6	
(d) déductions.	(c) tableaux 4 et 5 (d) tableaux 6 et 8	
(e) montant total des fonds propres éligibles.	(e) tableaux 4,5, 6 et précisions sur les émissions Tier 2 disponibles dans la note 16 aux états financiers de la société mère, page 406	

### Titrisations

(a) Description des activités du Groupe en matière de titrisation.	Toutes les informations requises figurent dans le chapitre 4,
(b) La nature des autres risques associés aux opérations de titrisation (liquidité...).	section 5, p. 161 et s. sauf exceptions ci-dessous
(c) Risques liés à la séniorité des tranches détenues et aux processus de re-titrisation.	
(d) Rôles de l'institution dans le processus de titrisation.	
(e) Informations complémentaires relatives au (d).	
(f) Description des processus de pilotage des risques de crédit et de marché.	(f) (g) risques de crédit et de marché suivis conformément aux règles et procédures du Groupe (Cf. chapitre 4, sections 4 et 6 respectivement p. 151 et 174).
(g) Principes de couverture des portefeuilles.	
(h) Mode de détermination des encours pondérés. (i) Types de véhicules utilisés pour les titrisations. (j) méthodes comptables.	
(k) recours à des agences de notation.	
(l) Description des modèles IAA.	
(m) Explications qualitatives.	
(n) Séparément pour les portefeuilles bancaire et de négociation, information par type d'exposition :	
(i) montant total des encours titrisés (titrisation traditionnelles et synthétiques) et titrisations pour lesquelles le Groupe est sponsor ;	
(ii) positions concernées au bilan et engagements hors bilan ;	
(iii) montant global des encours en attente de titrisation ;	
(iv) informations relatives aux titrisations soumises à amortissement anticipé ;	
(v) titrisations déduites des fonds propres ou pondérées à 1 250 % ;	
(vi) résumé de l'activité de titrisation de l'année écoulée.	
(o) Séparément pour les activités bancaires et de négociation :	
(i) montant global des encours de titrisation conservés ou acquis et besoins en capital associés ;	
(ii) montants des re-titrisations et classification selon la qualité des contreparties.	
(p) Information sur les encours présentant des arriérés de paiement.	
(q) Pour le portefeuille de négociation, totale des expositions titrisées soumises à exigences en fonds propres au titre du risque de marché, répartis entre titrisations synthétiques et traditionnelles par type d'exposition.	(n) (iv) Non applicable.



Rémunération	Document de référence 2014	Première actualisation
	Le rapport complet sur les rémunérations sera publié avec la première actualisation du Document de référence. Les informations concernant le comité des rémunérations et les principes généraux régissant le lien entre risque et rémunération figurent respectivement p. 79 et 110.	Section 3.2.2 Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération
<b>Risque de marché</b>		
(a) Par portefeuille :		Intégration d'une analyse de la VaR par type de risque
(i) caractéristiques des modèles ;		Mise à jour de la VaR de trading
(ii) pour les charges en capital en modèle interne, conformément aux points 5a et 5l de l'annexe 5 de la Directive 2006/49/EC, description des méthodologies utilisées et des risques mesurés, notamment l'approche retenue par la banque pour déterminer les horizons de liquidité et les méthodologies utilisées pour réaliser une mesure du capital respectant les normes de robustesse requises, ainsi que les approches utilisées dans la valorisation du modèle ;	L'ensemble des informations requises figure dans la section 6 du chapitre 4 du présent Document de référence, page 174 et suivantes, sauf mention contraire ci-dessous. Les éléments suivants ne sont pas détaillés dans ce chapitre :	Section 4.5
(iii) description des méthodes de stress tests ;	- La ventilation des charges en capital en modèle interne par facteur de risque (la décomposition de la VaR par facteur de risque avant effet de compensation étant toutefois fournie)	
(iv) description des méthodes de backtesting et validation des modèles.	Les descriptions par portefeuille des méthodologies utilisées dans i) les modèles internes,	
(b) Le périmètre de revue par l'autorité de supervision.	ii) les stress tests, et iii) le backtesting, dans la mesure où les principes généraux de ces modèles, qui s'appliquent à l'ensemble des classes d'actifs et aux sous portefeuilles considérés, sont déjà décrits de manière globale	
(c) Une description des mesures prises et méthodologies appliquées conformément aux exigences exposées en partie B de l'annexe VII de la Directive 2006/49/EC.		
(d) Niveaux minimum, maximum, moyen et en fin de période de la VaR, de la VaR stressée, de l'IRC et de la CRM.		
(e) L'horizon de liquidité moyen utilisé en modèle interne pour chaque sous portefeuille couvert, en accord avec les points 5a et 5l de l'Annexe V de la Directive 2006/49/EC.		
(f) Comparaison entre VAR et résultat quotidien.		
<b>Approche IRB</b>		
	Les informations détaillées concernant l'approche Annexe 1 : Complément IRB seront publiées au cours du mois de mars, et au rapport Pilier 3 publié incluses dans la première actualisation du Document de référence. Les informations synthétisant la démarche relative aux risques de crédit figurent dans le Chapitre 4, section 4 du présent Document de référence	référence le 4 mars 2014
<b>Risque lié aux actions</b>		
c) pour les établissements de crédit qui calculent les montants de leurs expositions pondérés conformément aux articles 84 à 89, 8 % du montant des expositions pondéré pour chacune des catégories d'expositions prévues à l'article 86. Pour la catégorie des expositions à l'égard de la clientèle de détail, cette exigence s'applique à chacune des catégories d'expositions auxquelles les différentes corrélations prévues à l'annexe VII, partie 1, points 10 à 13, correspondent. Pour la catégorie des expositions sur actions, cette exigence s'applique :	Informations disponible dans le Chapitre 4 - Autres risques – risques liés aux actions, p. 205.	
i) à chacune des approches prévues à l'annexe VII, partie 1, points 17 à 26 ;		
ii) aux expositions sur actions cotées, aux expositions sur capital investissement appartenant à un portefeuille suffisamment diversifié, et aux autres expositions ;		
iii) aux expositions faisant l'objet d'un régime prudentiel transitoire en matière d'exigences de fonds propres ; et		
iv) aux expositions faisant l'objet d'une clause de maintien des acquis en matière d'exigences de fonds propres ;		
d) les exigences minimales de fonds propres calculées conformément à l'article 75, points b) et c) ; et		
e) les exigences minimales de fonds propres calculées conformément aux articles 103 à 105, celles-ci étant publiées séparément.		

Annexe 1 : Complément au rapport pilier 3 publié dans le document de référence le 4 mars 2014

---

COMPLÉMENT AU RAPPORT PILIER 3 PUBLIÉ DANS  
LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE LE 4 MARS 2014 :  
RISQUES DE CRÉDIT

INFORMATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2013

## RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES

Les informations quantitatives relatives au risque de crédit dans les tableaux qui suivent viennent enrichir, au titre du Pilier 3, celles publiées dans la section 4. Risques de crédit du chapitre 4. Risques et Adéquation des fonds propres du Document de Référence déposé le 4 mars 2014.

Ces tableaux contiennent des informations détaillées sur le risque de crédit de la banque, notamment en ce qui concerne son exposition, sa valeur exposée au risque et ses actifs pondérés par le risque.

Dans ces tableaux, les variables-clés sont les suivantes :

- l'exposition est définie comme la totalité des actifs (ex. : prêts, créances, produits à recevoir, etc.) qui sont liés à des transactions sur le marché ou avec un client et enregistrés dans le bilan et le hors bilan de la banque ;
- la valeur exposée au risque (*Exposure at Default*, EAD) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage) ;
- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an (la définition du défaut se trouve p.153 du Document de Référence) ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- la perte attendue (*Expected Loss*, EL), qui est la perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Dans la méthode IRBA, l'équation suivante résume le rapport entre ces variables :  $EL = EAD \times PD \times LGD$  (sauf pour les créances en défaut).
- les encours pondérés en risque (*Risk-Weighted Assets*, RWA) : calculés à partir des expositions et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties, mesurée selon les modalités prévues par le dispositif Bâle II.

La ventilation par catégorie d'exposition de la valeur exposée au risque (EAD) est avant l'effet des techniques d'atténuation des risques dans tous les tableaux à l'exception des tableaux de ventilation géographique, tableaux 11, 12 et 22 qui sont après prise en compte de ses effets conformément à la méthodologie de l'exercice ABE de transparence financière de décembre 2013.

À noter que les titres de participation, actions et autres actifs ne correspondant pas à des obligations sont exclus des tableaux de cette partie. Le risque de valeur résiduelle n'est pas pris en compte.

Les expositions au risque de crédit sont présentées par catégories de débiteurs telles que définies dans la réglementation « catégories d'exposition », par approche d'évaluation (Standard ou IRB) ou par zone géographique.

**Tableau 1 : Catégories d'exposition**

<b>Souverains :</b>	Créances ou créances conditionnelles sur les états souverains, les autorités régionales, les collectivités locales ou les entités du secteur public ainsi que les banques de développement multilatérales et les organisations internationales.
<b>Établissements :</b>	Créances ou créances conditionnelles sur des établissements de crédit réglementés et assimilés ou sur des États, collectivités locales ou autres entités du secteur public n'ayant pas le statut de contreparties souveraines.
<b>Entreprises :</b>	Créances ou créances conditionnelles sur de grandes entreprises, lesquelles incluent toutes les expositions qui ne font pas partie des portefeuilles définis ci-dessus. De plus, les petites et moyennes entreprises, définies comme des sociétés dont le chiffre d'affaires total est inférieur à 50 M EUR par an, sont incluses dans cette catégorie en tant que sous-portefeuille.
<b>Clientèle de détail :</b>	Créances ou créances conditionnelles soit sur un ou des particuliers, soit sur une entreprise de taille petite ou moyenne, sous réserve, dans ce dernier cas, que le montant total dû à l'établissement de crédit n'excède pas 1 M EUR. L'exposition à la clientèle de détail est en outre décomposée en plusieurs catégories : prêts immobiliers, crédits renouvelables et autres crédits aux particuliers, le solde correspondant aux expositions aux très petites entreprises et aux professionnels.
<b>Positions de titrisation :</b>	Créances relatives à des opérations de titrisation.

## ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE DU GROUPE

Le tableau ci-dessous présente l'échelle de notation interne de Société Générale et la correspondance avec les échelles des principaux Organismes d'Évaluation de Crédit Externes ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

**Tableau 2 : Échelle de notation interne de Société Générale et correspondance avec celles des agences**

Note interne de la contrepartie	Note DBRS	Note Fitch Ratings	Note Moody's	Note S&P	Probabilité de défaut à 1 an
1	AAA	AAA	Aaa	AAA	0,01 %
2	AA high à AA low	AA+ à AA-	Aa1 à Aa3	AA+ à AA-	0,02 %
3	A high à A low	A+ à A-	A1 à A3	A+ à A-	0,04 %
4	BBB high à BBB low	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	0,30 %
5	BB high à BB low	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	2,16 %
6	B high à B low	B+ à B-	B1 à B3	B+ à B-	7,93 %
7	CCC high à CCC low	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	CCC+ à CCC-	20,67 %
8,9 et 10	CC et en-dessous	CC et en-dessous	Ca et en-dessous	CC et en-dessous	100,00 %

## PERIMETRE D'APPLICATION DES METHODES D'EVALUATION DES FONDS PROPRES

Depuis 2007, Société Générale a l'autorisation de ses autorités de tutelle d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode de notations internes (méthode IRB, *Internal Rating Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

Les transitions vers la méthode IRB pour certaines de ses activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard resteront sélectives et marginales en terme d'impact sur le capital réglementaire du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente le périmètre d'application des méthodes standard et IRB pour le Groupe :

**Tableau 3 : Périmètre d'application des méthodes IRB et standard pour le Groupe**

	Approche IRB	Approche Standard
Banque de détail en France	La plupart des portefeuilles	Certains portefeuilles de Clientèle de détail dont ceux de la filiale Sogelease
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	la filiale KB (République tchèque), Franfinance Particuliers, CGI, Fidelity et GEFA	Les autres filiales
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	La plupart des portefeuilles de la banque de financement et d'investissement Pour la Banque Privée, Métiers Titres et Courtage, principalement les filiales suivantes : SG Hambros, SGBT Luxembourg, SGBT Monaco, SG Private Banking Suisse	Pour la Banque Privée, Métiers Titres et Courtages, la majorité des portefeuilles Etablissements de crédit et Entreprises
Hors pôles	La plupart des portefeuilles	-

**Tableau 4 : Sommaire des informations quantitatives sur le risque de crédit et de contrepartie**

	<b>Page</b>
Exposition au risque de crédit global, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) par méthode et catégorie d'exposition	4
Exposition au risque de crédit, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) de la clientèle de détail par méthode et catégorie d'exposition	5
<b>Ventilation du risque de crédit</b>	<b>6</b>
Exposition au risque de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	6
Valeur exposée au risque (EAD) de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	7
Sûretés personnelles (dérivés de crédit inclus) et réelles bilan et hors bilan par catégorie d'exposition	7
Sur le portefeuille entreprises, valeur exposée au risque (EAD) par secteur d'activité	8
Valeur exposée au risque (EAD) totale par zone géographique et principaux pays et par catégorie d'exposition	9
Valeur exposée au risque (EAD) par zone géographique et principaux pays de la clientèle de détail	10
En approche IRB hors clientèle de détail, exposition au risque de crédit par maturité résiduelle	11
<b>Risque de crédit global par notes</b>	<b>12</b>
En approche IRB, exposition au risque de crédit, par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)	12
En approche IRB, sur la clientèle de détail : exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)	14
En approche standard, exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notation externe (hors expositions en défaut)	16
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>17</b>
Risque de contrepartie par catégorie d'exposition	17
Valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par zone géographique et principaux pays	17
En approche IRB, valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par notes internes	18
<b>Expositions non dépréciées avec impayés, expositions dépréciées, dépréciations et pertes attendues</b>	<b>18</b>
Répartition des expositions non dépréciées avec impayés par catégorie d'exposition	18
Expositions dépréciées du bilan et dépréciations par catégorie d'exposition et coût du risque	18
Expositions dépréciées et dépréciations individuelles au bilan par méthode et par zone géographique et principaux pays	19
Expositions dépréciées du bilan par secteur d'activité	20
En approche IRB : pertes attendues (EL) à l'horizon d'un an par catégorie d'exposition (hors expositions en défaut)	20

Au 31 décembre 2013, 83 % de la valeur d'exposition au risque (EAD) étaient traités en approche IRB. La baisse globale des expositions en 2013 s'explique par un effet périmètre (cession de la filiale égyptienne NSGB au T1-13), la poursuite des cessions d'actifs gérés en extinction et un effet change.

**Tableau 5 : Exposition au risque de crédit global, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) par méthode et catégorie d'exposition**

Portefeuille global (En MEUR) 31/12/2013	IRB			Standard			Total			Montant moyen <sup>(1)</sup>	
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
<b>Catégorie d'exposition</b>											
Souverains	143 150	141 264	5 027	1 883	1 888	553	145 032	143 153	5 580	147 877	5 547
Etablissements	66 115	53 166	8 509	18 770	8 184	3 261	84 884	61 350	11 770	87 967	12 558
Entreprises	272 988	200 433	88 035	71 131	49 328	47 877	344 119	249 761	135 912	354 895	137 186
Clientèle de détail	129 357	129 449	28 825	59 277	51 425	33 185	188 634	180 873	62 010	190 289	59 437
Positions de titrisation	15 667	14 988	2 141	215	215	269	15 882	15 203	2 410	17 186	3 146
<b>TOTAL</b>	<b>627 277</b>	<b>539 300</b>	<b>132 538</b>	<b>151 275</b>	<b>111 039</b>	<b>85 145</b>	<b>778 552</b>	<b>650 339</b>	<b>217 683</b>	<b>798 213</b>	<b>217 875</b>

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.

Portefeuille global (En MEUR) 31/12/2012	IRB			Standard			Total			Montant moyen <sup>(1)</sup>	
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
<b>Catégorie d'exposition</b>											
Souverains	147 904	141 722	6 599	1 813	1 780	603	149 717	143 502	7 202	150 195	7 191
Etablissements	98 452	61 975	9 542	17 758	9 715	3 895	116 209	71 690	13 438	132 383	14 993
Entreprises	295 895	207 799	87 874	86 738	58 769	56 382	382 634	266 569	144 255	400 055	152 027
Clientèle de détail	132 971	132 607	24 469	60 634	52 087	33 969	193 605	184 693	58 438	194 876	57 565
Positions de titrisation	18 578	17 992	3 677	812	807	496	19 390	18 800	4 173	21 088	4 619
<b>TOTAL</b>	<b>693 800</b>	<b>562 096</b>	<b>132 162</b>	<b>167 755</b>	<b>123 159</b>	<b>95 345</b>	<b>861 555</b>	<b>685 254</b>	<b>227 506</b>	<b>898 597</b>	<b>236 395</b>

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.

**Tableau 6 : Exposition au risque de crédit, valeur exposée au risque (EAD) et exposition pondérée (RWA) de la clientèle de détail par méthode et catégorie d'exposition**

Portefeuille clientèle de détail (En MEUR) 31/12/2013	IRB			Standard			Total			Montant moyen <sup>(1)</sup>	
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
<b>Catégorie d'exposition</b>											
Prêts immobiliers	78 284	78 231	11 372	15 902	15 409	5 551	94 187	93 641	16 923	94 833	15 373
Expositions renouvelables	7 383	5 935	2 643	5 607	2 961	2 245	12 991	8 896	4 888	13 093	4 706
Autres crédits particuliers	28 169	29 357	8 195	27 409	24 139	18 460	55 578	53 496	26 654	56 057	26 584
TPE et professionnels	15 521	15 925	6 615	10 358	8 915	6 930	25 879	24 840	13 545	26 306	12 774
<b>TOTAL</b>	<b>129 357</b>	<b>129 449</b>	<b>28 825</b>	<b>59 277</b>	<b>51 424</b>	<b>33 185</b>	<b>188 634</b>	<b>180 873</b>	<b>62 010</b>	<b>190 289</b>	<b>59 437</b>

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.

Portefeuille clientèle de détail (En MEUR) 31/12/2012	IRB			Standard			Total			Montant moyen <sup>(1)</sup>	
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	RWA
<b>Catégorie d'exposition</b>											
Prêts immobiliers	80 317	80 298	9 218	14 770	14 266	5 056	95 087	94 564	14 274	94 520	13 099
Expositions renouvelables	8 299	6 723	2 611	5 386	2 963	2 249	13 685	9 686	4 860	14 054	4 808
Autres crédits particuliers	29 032	29 785	7 577	28 427	24 709	18 879	57 459	54 494	26 456	58 589	26 710
TPE et professionnels	15 323	15 800	5 063	12 051	10 150	7 784	27 373	25 950	12 848	27 713	12 948
<b>TOTAL</b>	<b>132 971</b>	<b>132 607</b>	<b>24 469</b>	<b>60 634</b>	<b>52 087</b>	<b>33 969</b>	<b>193 605</b>	<b>184 693</b>	<b>58 438</b>	<b>194 876</b>	<b>57 565</b>

(1) Les montants moyens d'exposition et de RWA sont calculés en sommant les montants observés sur les 4 derniers trimestres et en divisant cette somme par 4.



## Ventilation du risque de crédit

Tableau 7 : Exposition au risque de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition

Catégorie d'exposition (En MEUR) 31/12/2013	IRB			Standard			Total		
	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total
Souverains	135 052	8 098	143 150	1 857	26	1 883	136 909	8 124	145 032
Établissements	53 045	13 070	66 115	18 035	734	18 770	71 080	13 804	84 884
Entreprises	242 766	30 222	272 988	70 104	1 027	71 131	312 870	31 249	344 119
Clientèle de détail	129 310	47	129 357	59 269	8	59 277	188 578	56	188 634
Positions de titrisation	15 419	248	15 667	215	0	215	15 634	248	15 882
<b>TOTAL</b>	<b>575 591</b>	<b>51 686</b>	<b>627 277</b>	<b>149 479</b>	<b>1 795</b>	<b>151 275</b>	<b>725 071</b>	<b>53 481</b>	<b>778 552</b>

Catégorie d'exposition (En MEUR) 31/12/2012	IRB			Standard			Total		
	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total
Souverains	143 157	4 747	147 904	1 644	169	1 813	144 801	4 916	149 717
Établissements	78 553	19 898	98 452	16 897	861	17 758	95 450	20 760	116 209
Entreprises	263 535	32 360	295 895	84 900	1 839	86 738	348 434	34 199	382 634
Clientèle de détail	132 883	88	132 971	60 630	4	60 634	193 513	92	193 605
Positions de titrisation	18 178	400	18 578	606	206	812	18 784	606	19 390
<b>TOTAL</b>	<b>636 306</b>	<b>57 494</b>	<b>693 800</b>	<b>164 676</b>	<b>3 079</b>	<b>167 755</b>	<b>800 982</b>	<b>60 573</b>	<b>861 555</b>

Tableau 8 : Valeur exposée au risque (EAD) de crédit et de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition

Catégorie d'exposition (En MEUR) 31/12/2013	IRB			Standard			Total		
	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total
Souverains	133 167	8 098	141 264	1 862	26	1 888	135 029	8 124	143 153
Etablissements	40 134	13 032	53 166	7 449	734	8 184	47 583	13 767	61 350
Entreprises	170 210	30 222	200 433	48 301	1 027	49 328	218 512	31 249	249 761
Clientèle de détail	129 401	47	129 449	51 416	8	51 425	180 817	56	180 873
Positions de titrisation	14 740	248	14 988	215	0	215	14 955	248	15 203
<b>TOTAL</b>	<b>487 652</b>	<b>51 648</b>	<b>539 300</b>	<b>109 244</b>	<b>1 795</b>	<b>111 039</b>	<b>596 895</b>	<b>53 444</b>	<b>650 339</b>

Catégorie d'exposition (En MEUR) 31/12/2012	IRB			Standard			Total		
	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Total
Souverains	136 975	4 747	141 722	1 611	169	1 780	138 586	4 916	143 502
Etablissements	42 175	19 800	61 975	8 854	861	9 715	51 029	20 661	71 690
Entreprises	175 439	32 360	207 799	57 070	1 699	58 769	232 509	34 059	266 569
Clientèle de détail	132 518	88	132 607	52 083	4	52 087	184 602	92	184 693
Positions de titrisation	17 592	400	17 992	601	206	807	18 193	606	18 800
<b>TOTAL</b>	<b>504 700</b>	<b>57 396</b>	<b>562 096</b>	<b>120 220</b>	<b>2 939</b>	<b>123 159</b>	<b>624 920</b>	<b>60 335</b>	<b>685 254</b>

Le risque de contrepartie est défini p.153 du Document de Référence

La baisse du risque de contrepartie en 2013 s'explique notamment par l'extension aux produits dérivés les plus complexes de l'utilisation d'un modèle interne afin de déterminer l'indicateur EEPE (*Expected Effective Positive Exposure*) qui sert de base au calcul de l'EAD.

L'EAD relative au risque de contrepartie était déjà calculée depuis juin 2012 sur la base de ce nouvel indicateur pour les produits les plus simples. Au 31 décembre 2013, 90% des opérations sont ainsi couvertes.

## Garanties et collatéraux

Le tableau ci-dessous vient compléter les parties du Document de Référence relatives aux garanties et collatéraux p.154

Tableau 9: Sûretés personnelles (dérivés de crédit inclus) et réelles bilan et hors bilan par catégorie d'exposition

En M EUR	31.12.2013		31.12.2012	
	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Sûretés personnelles	Sûretés réelles
Souverains	4 769	413	4 817	455
Établissements	3 244	1 575	3 644	815
Entreprises	18 519	36 194	19 981	40 280
Clientèle de détail	53 803	37 952	53 856	38 937
<b>Total</b>	<b>80 336</b>	<b>76 134</b>	<b>82 298</b>	<b>80 489</b>

**Tableau 10 : Sur le portefeuille entreprises, valeur exposée au risque (EAD) par secteur d'activité**

EAD (En MEUR)	Entreprises - 31/12/2013		Entreprises - 31/12/2012	
	EAD	Répartition en %	EAD	Répartition en %
Activités financières	43 917	17,6%	39 468	14,8%
Activités immobilières	22 451	9,0%	22 358	8,4%
Administration publique	227	0,1%	365	0,1%
Agriculture, Industries agricoles et alimentaires	11 327	4,5%	13 206	5,0%
Biens de consommation	5 549	2,2%	6 966	2,6%
Chimie, caoutchouc et plastique	4 749	1,9%	5 537	2,1%
Commerce de détail, réparation	12 696	5,1%	13 965	5,2%
Commerce de gros (import, export)	21 490	8,6%	23 027	8,6%
Construction	10 539	4,2%	12 445	4,7%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	2 195	0,9%	2 733	1,0%
Éducation et activités associatives	1 179	0,5%	1 275	0,5%
Hôtellerie, restaurations et loisirs	4 070	1,6%	4 987	1,9%
Industrie automobile	4 161	1,7%	4 567	1,7%
Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques	8 382	3,4%	9 399	3,5%
Industrie du bois et du papier	1 475	0,6%	1 742	0,7%
Industrie métallurgique et produits minéraux	9 069	3,6%	11 730	4,4%
Média	2 533	1,0%	2 343	0,9%
Pétrole et gaz	15 784	6,3%	15 275	5,7%
Santé et action sociale	2 372	0,9%	2 496	0,9%
Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	21 953	8,8%	23 995	9,0%
Services collectifs	17 565	7,0%	20 077	7,5%
Services personnels et domestiques	180	0,1%	206	0,1%
Télécommunications	5 910	2,4%	8 029	3,0%
Transports, postes, logistique	19 984	8,0%	20 378	7,6%
<b>TOTAL</b>	<b>249 761</b>	<b>100%</b>	<b>266 569</b>	<b>100%</b>

Le portefeuille entreprises (Grandes Entreprises, PME et Financements Spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Le secteur activités financières est le seul à représenter plus de 10 % du portefeuille.

L'exposition du Groupe sur les dix premières contreparties du portefeuille entreprises représente 6 % de ce portefeuille.

Pour plus de détails sur la gestion du risque de concentration, cf. p 131, 151, 154 et 300 du Document de Référence.

Dans les tableaux 11 et 12, conformément à la méthodologie définie par l'ABE lors de ses exercices de transparence, les expositions sont ventilées par pays et portefeuille après prise en compte de l'effet des techniques d'atténuation du risque de crédit (les données au 31.12.12 ont été retraitées en conséquence).

Au 31 décembre 2013, 86 % des expositions du Groupe sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié de l'exposition est portée par une clientèle française (26 % sur le portefeuille non retail et 20 % sur les particuliers). L'Europe de l'Ouest y compris la France représente près des deux tiers de l'exposition globale du Groupe (plus de 80 % pour ce qui concerne la clientèle de détail uniquement).

Le montant d'exposition du portefeuille souverains est stable sur un an, les changements de répartition par pays résultent de la gestion de la liquidité du Groupe.

La forte baisse de l'exposition dans la zone Afrique et Moyen-Orient s'explique notamment par la cession de la filiale égyptienne NSGB au T1-13.

La croissance des expositions en Asie est portée par le développement de l'activité du Groupe en Chine.

**Tableau 11 : Valeur exposée au risque (EAD) totale par zone géographique et principaux pays et par catégorie d'exposition**

EAD (En MEUR) 31/12/2013	Clientèle de détail					Total	Répartition en %
	Souverains	Etablissements	Entreprises	Positions de titrisation			
France	33 247	26 337	104 273	128 893	4 187	<b>296 937</b>	45,7%
Royaume-Uni	495	4 626	9 671	1 614	158	<b>16 564</b>	2,5%
Allemagne	5 784	2 223	9 509	7 241	14	<b>24 770</b>	3,8%
Suisse	6 903	826	5 992	932	8	<b>14 660</b>	2,3%
Italie	1 285	1 135	7 745	4 982	145	<b>15 293</b>	2,4%
Luxembourg	4 816	281	6 468	1 503	250	<b>13 317</b>	2,0%
Espagne	1 113	2 950	6 451	46	184	<b>10 745</b>	1,7%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	4 207	4 200	14 500	1 440	1 307	<b>25 654</b>	3,9%
République Tchèque	8 942	1 808	8 357	8 704	0	<b>27 811</b>	4,3%
Roumanie	3 363	321	3 103	4 186	0	<b>10 973</b>	1,7%
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 639	1 092	4 769	3 946	1	<b>11 446</b>	1,8%
Fédération de Russie	2 171	1 193	8 556	9 453	0	<b>21 373</b>	3,3%
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	2 193	394	4 389	2 547	0	<b>9 522</b>	1,5%
Etats-Unis	55 755	4 831	22 976	90	8 124	<b>91 777</b>	14,1%
Autres pays d'Amérique du Nord	635	404	1 517	0	236	<b>2 792</b>	0,4%
Amérique latine et Caraïbes	351	431	3 416	609	375	<b>5 182</b>	0,8%
Afrique / Moyen-Orient	5 011	1 773	13 613	4 430	77	<b>24 904</b>	3,8%
Asie	5 243	6 523	14 458	259	137	<b>26 619</b>	4,1%
<b>TOTAL</b>	<b>143 153</b>	<b>61 350</b>	<b>249 761</b>	<b>180 873</b>	<b>15 203</b>	<b>650 339</b>	<b>100 %</b>

EAD (En MEUR) 31/12/2012						Total	Répartition en %
	Souverains	Etablissements	Entreprises	Clientèle de détail	Positions de titrisation		
France	50 692	29 706	112 196	131 309	5 804	<b>329 707</b>	48,1%
Royaume-Uni	11 561	5 347	9 209	1 421	213	<b>27 751</b>	4,0%
Allemagne	3 852	3 318	10 692	6 788	15	<b>24 666</b>	3,6%
Suisse	11 609	1 005	6 442	945	0	<b>20 001</b>	2,9%
Italie	1 582	1 923	8 206	4 719	144	<b>16 573</b>	2,4%
Luxembourg	6 550	401	4 903	1 278	235	<b>13 366</b>	2,0%
Espagne	1 451	2 542	7 630	50	314	<b>11 986</b>	1,7%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	2 722	5 520	17 637	1 676	2 173	<b>29 728</b>	4,3%
République Tchèque	6 085	1 966	9 160	9 278	1	<b>26 490</b>	3,9%
Roumanie	2 981	283	4 069	4 278	0	<b>11 612</b>	1,7%
Europe de l'est UE	1 560	962	5 729	3 899	0	<b>12 149</b>	1,8%
Fédération de Russie	1 676	1 590	7 198	9 569	0	<b>20 033</b>	2,9%
Europe de l'est	1 994	529	4 777	2 359	1	<b>9 660</b>	1,4%
Etats-Unis	24 728	9 670	22 650	108	9 178	<b>66 335</b>	9,7%
Amérique du nord	906	487	1 998	0	231	<b>3 622</b>	0,5%
Amérique latine et Caraïbes	675	235	4 513	973	12	<b>6 408</b>	0,9%
Afrique / Moyen-Orient	8 183	1 771	17 304	5 377	77	<b>32 712</b>	4,8%
Asie	4 694	4 435	12 257	667	402	<b>22 455</b>	3,3%
<b>TOTAL</b>	<b>143 502</b>	<b>71 690</b>	<b>266 569</b>	<b>184 693</b>	<b>18 800</b>	<b>685 254</b>	<b>100%</b>

Tableau 12 : Valeur exposée au risque (EAD) par zone géographique et principaux pays de la clientèle de détail

EAD (En MEUR) 31/12/2013					Total	Répartition en %
	Prêts immobiliers	Expositions renouvelables	Autres crédits particuliers	TPE et professionnels		
France	76 442	7 187	29 392	15 872	<b>128 893</b>	71,3%
Allemagne	10	141	3 439	3 651	<b>7 241</b>	4,0%
Italie	0	136	3 682	1 163	<b>4 982</b>	2,8%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	1 292	0	2 465	1 778	<b>5 535</b>	3,1%
République Tchèque	6 517	366	998	823	<b>8 704</b>	4,8%
Roumanie	1 647	325	1 875	339	<b>4 186</b>	2,3%
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 665	72	1 867	341	<b>3 946</b>	2,2%
Fédération de Russie	3 278	648	5 526	0	<b>9 453</b>	5,2%
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	993	21	1 247	286	<b>2 547</b>	1,4%
Amérique du nord	90	0	0	0	<b>90</b>	0,0%
Amérique latine et Caraïbes	0	0	600	8	<b>609</b>	0,3%
Afrique / Moyen-Orient	1 637	0	2 369	423	<b>4 430</b>	2,4%
Asie	67	0	34	157	<b>259</b>	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>93 640</b>	<b>8 896</b>	<b>53 496</b>	<b>24 841</b>	<b>180 873</b>	<b>100%</b>

<b>EAD (En MEUR) 31/12/2012</b>	<b>Prêts immobiliers</b>	<b>Expositions renouvelables</b>	<b>Autres crédits particuliers</b>	<b>TPE et professionnels</b>	<b>Total</b>	<b>Répartition en %</b>
France	78 250	7 753	29 190	16 117	<b>131 309</b>	71%
Allemagne	16	99	3 016	3 657	<b>6 788</b>	4%
Italie	0	185	3 331	1 203	<b>4 719</b>	3%
Autres pays d'Europe de l'Ouest	1 094	2	2 179	2 094	<b>5 370</b>	3%
République Tchèque	6 695	528	1 123	932	<b>9 278</b>	5%
Roumanie	1 372	310	2 155	441	<b>4 278</b>	2%
Europe de l'est UE	1 510	80	1 973	335	<b>3 899</b>	2%
Fédération de Russie	3 049	707	5 813	0	<b>9 569</b>	5%
Europe de l'est	841	21	1 248	249	<b>2 359</b>	1%
Amérique du nord	108	0	0	0	<b>108</b>	0%
Amérique latine et Caraïbes	0	0	973	0	<b>973</b>	1%
Afrique / Moyen-Orient	1 551	0	3 019	807	<b>5 377</b>	3%
Asie	79	0	474	115	<b>667</b>	0%
<b>TOTAL</b>	<b>94 564</b>	<b>9 686</b>	<b>54 494</b>	<b>25 950</b>	<b>184 693</b>	<b>100%</b>

Tableau 13 : En approche IRB hors clientèle de détail, exposition au risque de crédit par maturité résiduelle

<b>Exposition en MEUR 31/12/2013</b>	<b>Répartition par échéance résiduelle</b>				<b>Total</b>
	<b>&lt; 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>5 à 10 ans</b>	<b>&gt; 10 ans</b>	
Souverains	73 161	35 824	27 154	7 011	143 150
Établissements	21 052	27 380	5 124	12 559	66 115
Entreprises	72 041	150 351	24 687	25 910	272 988
Positions de titrisation	9 511	284	866	5 006	15 667
<b>TOTAL</b>	<b>175 766</b>	<b>213 838</b>	<b>57 830</b>	<b>50 486</b>	<b>497 920</b>

<b>Exposition en MEUR 31/12/2012</b>	<b>Répartition par échéance résiduelle</b>				<b>Total</b>
	<b>&lt; 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>5 à 10 ans</b>	<b>&gt; 10 ans</b>	
Souverains	67 663	46 366	25 006	8 868	147 904
Établissements	22 018	54 388	6 613	15 433	98 452
Entreprises	80 325	162 964	26 189	26 418	295 895
Positions de titrisation	9 111	2 654	972	5 841	18 578
<b>TOTAL</b>	<b>179 118</b>	<b>266 371</b>	<b>58 780</b>	<b>56 559</b>	<b>560 829</b>

Près de 80 % du total de l'exposition au risque de crédit a une maturité inférieure à 5 ans au 31 décembre 2013.

## Risque de crédit global par notes

La répartition par note de l'exposition du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Au 31 décembre 2013, 75% de l'EAD (hors expositions en défaut) en approche IRB se concentrent sur des contreparties dont la notation est équivalente à un *rating investment grade*. Les opérations portant sur des contreparties *non investment grade* sont très souvent assorties de garanties et de collatéraux permettant d'atténuer le risque.

**Tableau 14 : En approche IRB, exposition au risque de crédit, par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)**

(En MEUR) 31/12/2013	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors bilan	EAD	RWA	LGD moyenne	PD moyenne	RW moyen <sup>(1)</sup>	Pertes attendues (EL)
Souverains	1	107 887	104 347	3 540	62%	106 539	7	0%	0,00%	0%	0
	2	14 220	13 159	1 061	98%	14 201	468	15%	0,01%	3%	0
	3	6 408	5 537	871	95%	6 364	441	18%	0,05%	7%	1
	4	9 707	8 235	1 472	78%	9 360	1 712	14%	0,23%	18%	4
	5	3 239	2 975	264	73%	3 167	1 551	28%	1,30%	49%	13
	6	1 428	1 134	293	73%	1 349	675	17%	4,60%	50%	14
	7	95	75	20	99%	95	149	33%	12,81%	157%	5
<b>Sous-total</b>		<b>142 984</b>	<b>135 462</b>	<b>7 523</b>	<b>75%</b>	<b>141 074</b>	<b>5 003</b>	<b>4%</b>	<b>0,10%</b>	<b>4%</b>	<b>37</b>
Etablissements	1	11 387	9 826	1 561	54%	10 675	308	5%	0,03%	3%	0
	2	9 516	6 276	3 240	60%	8 189	467	22%	0,03%	6%	0
	3	28 864	13 516	15 347	49%	19 387	1 432	21%	0,04%	7%	2
	4	10 822	6 336	4 486	80%	10 073	3 159	30%	0,25%	31%	8
	5	4 227	2 018	2 209	77%	3 704	2 309	27%	1,61%	62%	17
	6	709	452	257	71%	535	470	27%	5,19%	88%	9
	7	277	130	146	70%	233	291	28%	13,90%	125%	10
<b>Sous-total</b>		<b>65 802</b>	<b>38 555</b>	<b>27 247</b>	<b>58%</b>	<b>52 794</b>	<b>8 436</b>	<b>20%</b>	<b>0,30%</b>	<b>16%</b>	<b>46</b>
Entreprises	1	3 500	2 511	990	100%	3 203	386	67%	0,03%	11%	1
	2	32 799	14 214	18 584	42%	20 293	2 889	38%	0,03%	14%	2
	3	57 013	25 634	31 378	59%	41 358	6 489	35%	0,05%	16%	7
	4	88 767	34 453	54 314	48%	60 507	20 913	30%	0,29%	35%	53
	5	56 575	33 543	23 032	51%	43 672	31 492	28%	1,83%	71%	238
	6	18 325	11 720	6 604	53%	15 079	14 589	27%	6,11%	97%	271
	7	3 284	2 517	768	70%	3 105	4 976	31%	18,55%	160%	193
<b>Sous-total</b>		<b>260 263</b>	<b>124 592</b>	<b>135 670</b>	<b>52%</b>	<b>187 217</b>	<b>81 734</b>	<b>32%</b>	<b>1,33%</b>	<b>43%</b>	<b>765</b>
Clientèle de détail	1	1 893	1 454	439	98%	2 376	248	100%	0,03%	10%	1
	2	2 395	2 220	175	101%	2 402	236	100%	0,03%	10%	1
	3	21 670	20 874	796	99%	22 303	704	20%	0,05%	3%	2
	4	40 954	38 350	2 604	59%	39 882	4 384	17%	0,26%	11%	21
	5	37 673	34 596	3 077	84%	37 193	9 330	19%	1,33%	25%	111
	6	13 842	13 203	638	109%	14 128	6 035	23%	5,46%	43%	186
	7	4 231	4 144	86	23%	4 462	3 646	28%	26,35%	82%	316
<b>Sous-total</b>		<b>122 657</b>	<b>114 841</b>	<b>7 815</b>	<b>80%</b>	<b>122 746</b>	<b>24 583</b>	<b>23%</b>	<b>2,08%</b>	<b>20%</b>	<b>638</b>
Entreprises en IRB slotting		1 973	469	1 504	55%	1 299	776			60%	4
Affacturage		2 886	2 864	22	-	3 019	1 933			64%	44
<b>TOTAL</b>		<b>596 564</b>	<b>416 783</b>	<b>179 782</b>	<b>55%</b>	<b>508 149</b>	<b>122 466</b>	<b>21%</b>	<b>1,06%</b>	<b>24%</b>	<b>1 534</b>

(1) Après prise en compte du floor de PD.

(En MEUR) 31/12/2012	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors bilan	EAD	RWA	LGD moyenne	PD moyenne	RW moyen (1)	Pertes attendues (EL)
Souverains	1	111 543	106 726	4 817	34%	107 145	2	0%	0%	0%	0
	2	11 659	11 252	407	95%	11 516	439	15%	0%	4%	0
	3	7 435	6 479	956	95%	7 218	518	20%	0%	7%	1
	4	9 402	6 881	2 520	76%	8 790	1 516	14%	0%	17%	3
	5	5 746	5 696	50	89%	5 124	2 907	26%	2%	57%	25
	6	1 762	1 365	398	70%	1 564	962	25%	3%	62%	16
	7	173	173	0	75%	173	176	21%	15%	102%	6
<b>Sous-total</b>		<b>147 719</b>	<b>138 571</b>	<b>9 148</b>	<b>56%</b>	<b>141 531</b>	<b>6 520</b>	<b>4%</b>	<b>0,1%</b>	<b>5%</b>	<b>51</b>
Etablissements	1	12 598	10 475	2 124	67%	11 786	338	5%	0%	3%	0
	2	17 836	8 168	9 668	40%	9 767	583	15%	0%	6%	0
	3	46 517	29 514	17 003	68%	24 947	2 118	21%	0%	8%	2
	4	14 941	8 135	6 805	80%	10 905	3 091	27%	0%	29%	7
	5	4 999	3 073	1 926	69%	3 407	2 248	29%	2%	66%	18
	6	660	405	255	67%	449	493	33%	6%	110%	9
	7	582	140	441	57%	390	597	28%	14%	153%	20
<b>Sous-total</b>		<b>98 132</b>	<b>59 912</b>	<b>38 220</b>	<b>63%</b>	<b>61 650</b>	<b>9 469</b>	<b>19%</b>	<b>0,3%</b>	<b>15%</b>	<b>56</b>
Entreprises	1	4 786	3 499	1 287	76%	4 335	663	68%	0%	15%	0
	2	35 203	10 398	24 804	37%	17 244	2 643	42%	0%	15%	4
	3	62 462	21 584	40 878	52%	40 012	6 095	35%	0%	15%	6
	4	92 057	37 550	54 508	50%	63 363	20 929	28%	0%	33%	54
	5	62 735	38 341	24 393	55%	48 649	32 797	28%	2%	68%	240
	6	18 155	11 973	6 182	57%	15 079	14 645	27%	6%	97%	279
	7	3 482	2 459	1 022	89%	3 329	3 893	24%	16%	117%	145
<b>Sous-total</b>		<b>278 880</b>	<b>125 805</b>	<b>153 074</b>	<b>51%</b>	<b>192 011</b>	<b>81 665</b>	<b>32%</b>	<b>1,3%</b>	<b>43%</b>	<b>728</b>
Clientèle de détail	1	1 700	1 297	403	99%	2 134	222	100%	0%	10%	0
	2	2 164	2 004	160	100%	2 161	212	100%	0%	10%	1
	3	22 672	21 827	845	101%	22 929	614	18%	0%	3%	2
	4	45 752	42 257	3 495	69%	44 736	4 154	17%	0%	9%	24
	5	35 158	32 143	3 015	89%	34 871	7 420	19%	1%	21%	105
	6	15 840	15 129	711	80%	15 908	6 030	21%	6%	38%	203
	7	3 458	3 359	98	73%	3 606	2 660	28%	29%	74%	280
<b>Sous-total</b>		<b>126 744</b>	<b>118 017</b>	<b>8 727</b>	<b>82%</b>	<b>126 346</b>	<b>21 311</b>	<b>21%</b>	<b>2,0%</b>	<b>17%</b>	<b>615</b>
Entreprises en IRB slotting		2 511	453	2 058	55%	1 595	917	-	-	57%	4
Affacturage		2 469	2 446	24	-	2 692	1 680	-	-	62%	24
<b>TOTAL</b>		<b>656 456</b>	<b>445 204</b>	<b>211 251</b>	<b>55%</b>	<b>525 825</b>	<b>121 563</b>	<b>20%</b>	<b>1,0%</b>	<b>23%</b>	<b>1 478</b>

(1) Après prise en compte du floor de PD.



**Tableau 15 : En approche IRB, sur la clientèle de détail : exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notes internes (hors expositions en défaut)**

(En MEUR) 31/12/2013	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors bilan	EAD	RWA	LGD moyenne	PD moyenne	RW moyen <sup>(1)</sup>	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	1	226	220	7	100%	226	22	100%	0,03%	10%	0
	2	2 171	2 101	70	99%	2 170	212	100%	0,03%	10%	1
	3	18 168	17 758	410	100%	18 168	438	14%	0,06%	2%	1
	4	29 077	28 693	384	94%	29 056	2 633	14%	0,20%	9%	10
	5	20 229	19 834	395	93%	20 202	3 899	14%	0,81%	19%	26
	6	5 777	5 717	60	98%	5 776	1 735	14%	3,28%	30%	26
	7	995	988	7	95%	994	897	16%	19,70%	90%	31
<b>Sous-total</b>		<b>76 642</b>	<b>75 310</b>	<b>1 332</b>	<b>100%</b>	<b>76 591</b>	<b>9 836</b>	<b>17%</b>	<b>0,81%</b>	<b>13%</b>	<b>94</b>
Expositions renouvelables	1	0	0	0	0%	0	0	0%	0,00%	0%	0
	2	0	0	0	0%	0	0	0%	0,00%	0%	0
	3	140	24	116	100%	227	5	54%	0,06%	2%	0
	4	1 950	156	1 793	37%	824	65	43%	0,30%	8%	1
	5	2 558	594	1 964	73%	2 033	579	44%	1,79%	28%	17
	6	1 370	994	377	109%	1 404	827	39%	7,03%	59%	35
	7	613	561	52	-	703	784	40%	26,85%	112%	68
<b>Sous-total</b>		<b>6 631</b>	<b>2 329</b>	<b>4 302</b>	<b>61%</b>	<b>5 191</b>	<b>2 260</b>	<b>42%</b>	<b>6,29%</b>	<b>44%</b>	<b>121</b>
Autres crédits particuliers	1	1 666	1 234	432	98%	2 149	225	100%	0,03%	10%	1
	2	225	119	105	103%	232	24	100%	0,03%	10%	0
	3	3 357	3 087	270	97%	3 903	260	50%	0,04%	7%	1
	4	5 875	5 562	313	115%	5 925	1 016	24%	0,36%	17%	6
	5	9 491	8 961	530	112%	9 554	3 266	24%	1,84%	34%	44
	6	3 550	3 468	82	134%	3 576	1 745	29%	6,42%	49%	66
	7	1 385	1 375	10	132%	1 388	854	25%	33,19%	61%	109
<b>Sous-total</b>		<b>25 550</b>	<b>23 806</b>	<b>1 743</b>	<b>107%</b>	<b>26 727</b>	<b>7 391</b>	<b>35%</b>	<b>3,33%</b>	<b>28%</b>	<b>226</b>
TPE et professionnels	1	0	0	0	0%	0	0	-	-	-	0
	2	0	0	0	0%	0	0	-	-	-	0
	3	5	5	1	105%	5	0	14%	0,05%	3%	0
	4	4 051	3 938	113	123%	4 078	671	21%	0,51%	16%	4
	5	5 395	5 207	188	105%	5 405	1 586	21%	2,19%	29%	25
	6	3 145	3 026	119	100%	3 372	1 728	23%	7,51%	51%	59
	7	1 238	1 221	17	-	1 377	1 111	32%	24,01%	81%	109
<b>Sous-total</b>		<b>13 834</b>	<b>13 396</b>	<b>438</b>	<b>100%</b>	<b>14 237</b>	<b>5 096</b>	<b>23%</b>	<b>5,08%</b>	<b>36%</b>	<b>197</b>
<b>TOTAL</b>		<b>122 657</b>	<b>114 841</b>	<b>7 815</b>	<b>80%</b>	<b>122 746</b>	<b>24 583</b>	<b>23%</b>	<b>2,08%</b>	<b>20%</b>	<b>638</b>

(1) Après prise en compte du floor de PD.

(En MEUR) 31/12/2012	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors bilan	EAD	RWA	LGD moyenne	PD moyenne	RW moyen (1)	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	1	218	209	9	100%	218	21	100%	0%	10%	0
	2	2 009	1 920	89	100%	2 007	196	100%	0%	10%	1
	3	18 824	18 296	527	100%	18 824	412	13%	0%	2%	1
	4	31 981	31 420	561	100%	31 973	2 440	14%	0%	8%	12
	5	18 682	18 249	433	100%	18 674	2 742	13%	1%	15%	20
	6	6 771	6 674	97	100%	6 773	1 847	13%	4%	27%	30
	7	437	431	6	100%	438	349	17%	19%	80%	15
<b>Sous-total</b>		<b>78 923</b>	<b>77 200</b>	<b>1 723</b>	<b>100%</b>	<b>78 906</b>	<b>8 006</b>	<b>16%</b>	<b>1%</b>	<b>10%</b>	<b>79</b>
Expositions renouvelables	1	0	0	0	-	0	0	0%	0%	0%	0
	2	0	0	0	-	0	0	0%	0%	0%	0
	3	132	27	105	100%	265	3	51%	0%	1%	0
	4	2 743	228	2 515	54%	1 595	113	45%	0%	7%	2
	5	2 619	681	1 938	80%	2 230	613	42%	2%	28%	18
	6	1 464	1 061	403	61%	1 308	830	37%	8%	63%	40
	7	545	485	60	86%	536	523	34%	32%	98%	52
<b>Sous-total</b>		<b>7 503</b>	<b>2 482</b>	<b>5 022</b>	<b>66%</b>	<b>5 934</b>	<b>2 083</b>	<b>41%</b>	<b>5%</b>	<b>35%</b>	<b>113</b>
Autres crédits particuliers	1	1 482	1 088	395	99%	1 916	200	100%	0%	10%	0
	2	155	83	71	100%	155	16	100%	0%	10%	0
	3	3 712	3 500	212	103%	3 835	199	40%	0%	5%	0
	4	6 990	6 680	309	118%	7 081	1 078	24%	0%	15%	7
	5	8 612	8 182	430	110%	8 658	2 659	24%	2%	31%	40
	6	4 132	4 039	93	117%	4 148	1 823	27%	6%	44%	71
	7	1 466	1 454	12	112%	1 469	975	27%	33%	66%	128
<b>Sous-total</b>		<b>26 548</b>	<b>25 026</b>	<b>1 523</b>	<b>108%</b>	<b>27 263</b>	<b>6 950</b>	<b>32%</b>	<b>3%</b>	<b>25%</b>	<b>247</b>
TPE et professionnels	1	0	0	0	-	0	0	14%	0%	1%	0
	2	0	0	0	-	0	0	9%	0%	1%	0
	3	5	5	1	-	5	0	13%	0%	2%	0
	4	4 038	3 929	109	100%	4 087	522	17%	1%	13%	3
	5	5 244	5 031	213	100%	5 308	1 406	20%	2%	26%	27
	6	3 474	3 356	118	100%	3 679	1 530	23%	7%	42%	62
	7	1 009	990	19	-	1 163	813	29%	26%	70%	86
<b>Sous-total</b>		<b>13 770</b>	<b>13 310</b>	<b>460</b>	<b>100%</b>	<b>14 243</b>	<b>4 272</b>	<b>21%</b>	<b>5%</b>	<b>30%</b>	<b>177</b>
<b>TOTAL</b>		<b>126 744</b>	<b>118 017</b>	<b>8 727</b>	<b>82%</b>	<b>126 346</b>	<b>21 311</b>	<b>21%</b>	<b>2%</b>	<b>17%</b>	<b>615</b>

(1) Après prise en compte du floor de PD.

**Tableau 16: En approche standard, exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notation (hors expositions en défaut)**

(En MEUR) 31/12/2013	Note externe	Exposition brute	EAD	RWA
Souverains	AAA to AA-	1 233	1 246	0
	A+ to A-	0	0	0
	BBB+ to BBB-	180	180	90
	BB+ to B-	426	419	419
	<B-	0	0	0
	Sans note externe	43	43	43
<b>Sous-total</b>		<b>1 882</b>	<b>1 888</b>	<b>552</b>
Établissements	AAA to AA-	16 398	6 009	1 153
	A+ to A-	165	142	71
	BBB+ to B-	2 145	2 012	2 012
	<B-	1	1	1
	Sans note externe	0	7	6
<b>Sous-total</b>		<b>18 709</b>	<b>8 171</b>	<b>3 244</b>
Entreprises	AAA to AA-	6 770	1 703	325
	A+ to A-	2 188	2 063	1 056
	BBB+ to B-	9 765	7 590	7 536
	<B-	1 162	1 090	1 586
	Sans note externe	44 762	34 020	33 878
<b>Sous-total</b>		<b>64 647</b>	<b>46 467</b>	<b>44 381</b>
Clientèle de détail	Sans note externe	54 146	49 332	30 711
<b>TOTAL</b>		<b>139 384</b>	<b>105 858</b>	<b>78 888</b>

(En MEUR) 31/12/2012	Note externe	Exposition brute	EAD	RWA
Souverains	AAA to AA-	1 125	1 096	0
	A+ to A-	2	2	0
	BBB+ to BBB-	155	155	77
	BB+ to B-	462	459	459
	<B-	0	0	0
	Sans note externe	69	69	65
<b>Sous-total</b>		<b>1 813</b>	<b>1 780</b>	<b>602</b>
Établissements	AAA to AA-	14 864	6 997	1 355
	A+ to A-	379	369	184
	BBB+ to B-	2 438	2 304	2 302
	<B-	-	-	-
	Sans note externe	28	27	27
<b>Sous-total</b>		<b>17 709</b>	<b>9 696</b>	<b>3 869</b>
Entreprises	AAA to AA-	15 381	2 030	353
	A+ to A-	1 866	1 608	847
	BBB+ to BB-	12 793	11 730	11 606
	<BB-	1 218	1 131	1 696
	Sans note externe	49 419	39 378	38 282
<b>Sous-total</b>		<b>80 677</b>	<b>55 876</b>	<b>52 784</b>
Clientèle de détail	Sans note externe	55 180	49 986	31 599
<b>TOTAL</b>		<b>155 378</b>	<b>117 338</b>	<b>88 853</b>

## Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est défini p.153 du Document de Référence.

Les dix contreparties les plus importantes au titre du risque de contrepartie représentent 24 % de l'exposition totale du Groupe au risque de contrepartie. La grande majorité de l'exposition se concentre sur les grands pays industrialisés et sur des contreparties dont la note interne équivaut à une note *investment grade*.

**Tableau 17 : Risque de contrepartie par catégorie d'exposition**

Catégorie d'exposition (En MEUR)	Risque de contrepartie 31/12/2013		Risque de contrepartie 31/12/2012	
	EAD	RWA	EAD	RWA
Souverains	8 124	309	4 916	354
Établissements	13 767	2 647	20 661	3 707
Entreprises	31 249	10 925	34 059	13 125
Clientèle de détail	56	9	92	13
Positions de titrisation	248	22	606	134
<b>TOTAL</b>	<b>53 444</b>	<b>13 912</b>	<b>60 335</b>	<b>17 333</b>

**Tableau 18: Valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par zone géographique et principaux pays (dont l'exposition est supérieure à 1 Md EUR)**

Risque de contrepartie (En MEUR)	EAD 31/12/2013	EAD 31/12/2012
France	12 537	14 926
Royaume-Uni	4 601	4 851
Allemagne	2 903	3 516
Espagne	2 408	2 519
Pays-Bas <sup>(1)</sup>	ND	1 562
Autres pays d'Europe de l'Ouest <sup>(1)</sup>	8 470	8 163
République Tchèque <sup>(2)</sup>	3 966	ND
Autres pays d'Europe de l'Est UE <sup>(2)</sup>	496	2 257
Europe de l'Est hors UE	653	531
Etats-Unis	9 250	14 101
Autres pays d'Amérique du Nord	1 065	1 291
Amérique Latine et Caraïbes	899	1 576
Afrique / Moyen-Orient	1 855	1 796
Asie	4 342	3 246
<b>TOTAL</b>	<b>53 444</b>	<b>60 335</b>

(1) En 2013, le total Autres pays d'Europe de l'Ouest inclut les Pays-Bas

(2) En 2012, le total Autres pays d'Europe de l'Est UE inclut la République Tchèque

Pour rappel, la baisse du risque de contrepartie en 2013 s'explique notamment par l'extension aux produits dérivés les plus complexes de l'utilisation d'un modèle interne (EEPE).

Tableau 19 : En approche IRB, valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie par notes internes

Risque de contrepartie – IRB (En MEUR)	EAD 31/12/2013	EAD 31/12/2012
<b>Note interne de la contrepartie</b>		
1	3 020	3 168
2	15 663	12 955
3	17 132	20 549
4	9 445	10 291
5	4 574	5 610
6	1 298	1 650
7	346	747
8 à 10	209	2 426
<b>TOTAL</b>	<b>51 686</b>	<b>57 396</b>

## Expositions non dépréciées avec impayés, expositions dépréciées, dépréciations et pertes attendues

Les définitions relatives aux tableaux 20 à 23 sont présentées p.152-153 et p.302-303 du Document de Référence

Tableau 20 : Répartition des expositions non dépréciées avec impayés par catégorie d'exposition

(Expositions non dépréciées en MEUR)	31.12.2013		31.12.2012	
	Total	Dont impayés de moins de 31 jours en %	Total	Dont impayés de moins de 31 jours en %
Souverains	97	69%	45	10%
Etablissements	285	84%	71	39%
Entreprises	2 558	57%	2395	50%
Clientèle de détail	3 920	66%	4242	64%
Positions de titrisation	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 860</b>	<b>63%</b>	<b>6752</b>	<b>58%</b>

Tableau 21 : Expositions dépréciées du bilan et dépréciations par catégorie d'exposition et coût du risque

(En MEUR)	Exposition dépréciée Bilan - 31/12/2013			Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Coût du risque 2013
	Approche standard	Approche IRB	Total			
Souverains	1	58	59	70		
Etablissements	66	83	150	111		
Entreprises	5 847	6 958	12 806	7 465		
Clientèle de détail	5 058	6 872	11 930	5 587		
Positions de titrisation	0	2 785	2 785	2 535		
<b>TOTAL</b>	<b>10 972</b>	<b>16 757</b>	<b>27 729</b>	<b>15 767</b>	<b>1 212</b>	<b>4 052</b>

(En MEUR)	Exposition dépréciée Bilan - 31/12/2012			Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Coût du risque 2012
	Approche standard	Approche IRB	Total			
Souverains	0	101	102	65		
Etablissements	72	209	282	104		
Entreprises	5 560	6 817	12 377	7 001		
Clientèle de détail	5 268	6 016	11 284	5 240		
Positions de titrisation	0	3 090	3 090	2 364		
<b>TOTAL</b>	<b>10 900</b>	<b>16 235</b>	<b>27 135</b>	<b>14 773</b>	<b>1 133</b>	<b>3 935</b>

**Tableau 22 : Expositions dépréciées et dépréciations individuelles au bilan par méthode et par zone géographique et principaux pays**

(En MEUR) 31/12/2013	Expositions dépréciées 31/12/2013			dépréciations individuelles 31/12/2013
	Approche standard	Approche IRB	Total	Total
	France	2 638	9 422	12 060
Allemagne	165	360	525	149
Suisse	15	14	29	5
Italie	663	474	1 136	555
Royaume-Uni	29	172	201	69
Espagne	20	723	742	242
Luxembourg	8	72	81	54
Autres pays d'Europe de l'Ouest	154	401	555	284
République Tchèque	199	729	928	594
Roumanie	2 046	21	2 067	1 252
Autres pays d'Europe de l'Est UE	836	17	853	564
Fédération de Russie	1 800	101	1 901	1 360
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	651	423	1 074	842
Etats-Unis	46	3 042	3 089	2 503
Autres pays d'Amérique du Nord	0	2	2	2
Amérique latine et Caraïbes	82	65	147	113
Afrique / Moyen-Orient	1 564	195	1 759	1 470
Asie	55	525	580	174
<b>TOTAL</b>	<b>10 972</b>	<b>16 757</b>	<b>27 729</b>	<b>15 767</b>

(En MEUR) 31/12/2012	Expositions dépréciées 31/12/2012			dépréciations individuelles 31/12/2012
	Approche standard	Approche IRB	Total	Total
	France	2 474	8 192	10 666
Allemagne	158	446	604	162
Suisse	18	50	68	4
Italie	624	475	1 099	437
Royaume-Uni	13	225	238	76
Espagne	19	431	450	142
Luxembourg	9	32	41	56
Autres pays d'Europe de l'Ouest	162	520	682	279
République Tchèque	203	800	1 003	611
Roumanie	1 798	33	1 831	845
Autres pays d'Europe de l'Est UE	1 032	18	1 051	719
Fédération de Russie	1 986	17	2 003	1 449
Autres pays d'Europe de l'Est hors UE	472	569	1 041	903
Etats-Unis	88	3 402	3 490	2 342
Autres pays d'Amérique du Nord	0	4	4	2
Amérique latine et Caraïbes	113	94	207	159
Afrique / Moyen-Orient	1 700	255	1 955	1 434
Asie	31	672	702	174
<b>TOTAL</b>	<b>10 900</b>	<b>16 235</b>	<b>27 135</b>	<b>14 773</b>

**Tableau 23 : Expositions dépréciées du bilan par secteur d'activité**

(En MEUR)	31/12/2013		31/12/2012	
	Expositions dépréciées	%	Expositions dépréciées	%
Activités financières	3 192	12%	3 596	13%
Activités immobilières	1 815	7%	1 613	6%
Administration publique (incl. activités extra-territoriales)	52	0%	88	0%
Agriculture, Industries agricoles et alimentaires	456	2%	383	1%
Biens de consommation	788	3%	537	2%
Chimie, caoutchouc et plastique	160	1%	181	1%
Commerce de détails, réparation	813	3%	664	2%
Commerce de gros (Export / Import)	1 558	6%	1 603	6%
Construction	1 168	4%	850	3%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	56	0%	136	1%
Éducation et activités associatives	53	0%	53	0%
Hôtellerie, restaurations et loisirs	316	1%	295	1%
Industrie automobile	156	1%	152	1%
Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques	331	1%	286	1%
Industrie du bois et du papier	278	1%	185	1%
Industrie métallurgique et produits minéraux	662	2%	718	3%
Média	198	1%	203	1%
Pétrole et gaz	62	0%	270	1%
Santé et action sociale	89	0%	78	0%
Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	913	3%	974	4%
Services collectifs	187	1%	277	1%
Services personnels et domestiques	24	0%	31	0%
Télécommunications	126	0%	7	0%
Transports, postes, logistique	1 255	5%	1 491	5%
Retail	11 940	43%	11 298	42%
Autres	1 079	4%	1 164	4%
<b>TOTAL</b>	<b>27 729</b>	<b>100%</b>	<b>27 135</b>	<b>100%</b>

**Tableau 24 : En approche IRB : pertes attendues (EL) à horizon d'un an par catégorie d'exposition (hors expositions en défaut)**

(En MEUR)	Pertes attendues (EL), hors expositions en défaut	
	31/12/2013	31/12/2012
Souverains	38	50
Établissements	47	55
Entreprises	793	763
Clientèle de détail	638	609
Positions de titrisation	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 517</b>	<b>1 479</b>

Pour les portefeuilles souverains, banques, établissements, entreprises et clientèle de détail, le ratio EL/EAD s'élève à 0,29% au 31 décembre 2013, quasi stable par rapport au 31 décembre 2012 (0,28%).

EL et pertes ne sont pas comparables dans la mesure où les paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues (PD, LGD, EAD) proposent des estimations à travers le cycle alors que la perte constatée présente une information comptable enregistrée sur une année particulière.

Erratum : A la suite d'une erreur matérielle, les lignes RUB et RON concernant l'année 2013 ont été inversées dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2014 (chapitre 4, section 8, page 189)

**TABLEAU 29 : OPÉRATIONS EN DEVICES**

	31.12.2013				31.12.2012*			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	759 501	798 551	18 745	17 329	775 855	812 717	20 499	14 189
USD	274 042	235 627	44 610	42 048	238 438	210 808	30 975	35 509
GBP	45 940	33 880	3 179	7 667	50 243	51 228	4 144	3 231
JPY	41 283	43 911	9 847	8 458	36 984	36 260	6 705	5 844
AUD	4 307	4 168	6 232	4 887	6 549	6 527	2 154	1 626
CZK	27 335	29 064	157	403	29 107	30 361	91	331
RUB	15 752	13 567	84	150	18 230	14 697	205	414
RON	4 762	6 515	221	96	5 588	6 279	124	96
Autres devises	62 340	69 979	10 620	11 318	89 895	82 012	15 812	9 085
<b>TOTAL</b>	<b>1 235 262</b>	<b>1 235 262</b>	<b>93 695</b>	<b>92 356</b>	<b>1 250 889</b>	<b>1 250 889</b>	<b>80 709</b>	<b>70 325</b>

\* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2012, à la suite de l'entrée en vigueur des amendements à la norme IAS 19 qui s'appliquent de façon rétrospective.